

**Programme des Nations Unies  
pour le développement**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2013**

**et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**



**Nations Unies • New York, 2014**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (incorporation des modifications apportées dans le document paru sous la cote A/69/5/Add.1/Corr.1 (16 décembre 2014).



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Lettres d’envoi et de certification .....  | 5           |
| <i>Chapitre</i>  |             |
| I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion<br>des commissaires aux comptes ..... | 8           |
| II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes .....  | 10          |
| Résumé .....   | 10          |
| A. Mandat, étendue des vérifications et méthode .....  | 16          |
| B. Constatations et recommandations .....  | 16          |
| 1. Suite donnée aux recommandations antérieures .....  | 16          |
| 2. Respect des Normes comptables internationales pour le secteur public .....  | 16          |
| 3. Situation financière .....  | 18          |
| 4. Budgétisation axée sur les résultats .....  | 21          |
| 5. Gestion des programmes et des projets .....   | 23          |
| 6. Gestion de la trésorerie .....  | 34          |
| 7. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds .....   | 35          |
| 8. Soldes interfonds .....   | 36          |
| 9. Sommes à payer à d’autres organismes des Nations Unies .....  | 37          |
| 10. Gestion des achats et des marchés .....  | 37          |
| 11. Gestion des ressources humaines .....  | 39          |
| 12. Prestations dues à la cessation de service .....   | 40          |
| 13. Informatique .....   | 40          |
| 14. Gestion des stocks .....   | 43          |
| C. Information communiquée par l’administration .....  | 44          |
| 1. Comptabilisation en pertes d’espèces, de créances et de biens .....   | 44          |
| 2. Versements à titre gracieux .....   | 44          |
| 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude .....   | 44          |
| D. Remerciements .....   | 45          |

---

|        |  |    |
|--------|--|----|
| Annexe |  |    |
| I.     | État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'année close le 31 décembre 2012 . . . . .                          | 46 |
| II.    | Cas de fraude ou de présomption de fraude : éléments d'information communiqués par la direction du PNUD . . . . .  | 53 |
| III.   | Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2013 . . . . .  | 57 |
| A.     | Introduction . . . . .   | 57 |
| B.     | Résultats financiers . . . . .   | 58 |
| C.     | Exécution du budget . . . . .  | 66 |
| D.     | Situation financière . . . . .   | 67 |
| E.     | Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques . . . . .   | 71 |
| F.     | Perspectives pour 2014 et au-delà . . . . .  | 72 |
| IV.    | États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013 . . . . .   | 73 |
| I.     | État de la situation financière au 31 décembre 2013 . . . . .  | 73 |
| II.    | État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013 . . . . .  | 75 |
| III.   | État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2013 . . . . .   | 76 |
| IV.    | État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2013 . . . . .  | 77 |
| V.     | a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2013 . . . . . | 79 |
|        | b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'exercice biennal 2012-2013 . . . . .         | 80 |
|        | Notes relatives aux états financiers de 2013 . . . . .   | 81 |

---

## Lettres d'envoi et de certification

### **Lettre datée du 30 avril 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par l'Administratrice et le Chef du Service financier/ Contrôleur du Programme des Nations Unies pour le développement**

Nous avons l'honneur, conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, de transmettre les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2013, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Les auditeurs internes du PNUD examinent en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines.

L'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et aux auditeurs internes du PNUD libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des auditeurs internes du PNUD, et revoit ou a revu les procédures de contrôle en conséquence.

---

Nous certifions qu'à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

L'Administratrice  
(*Signé*) Helen **Clark**

L'Administrateur assistant et Directeur  
du Bureau de la gestion  
(*Signé*) Jens **Wandel**

Le Chef du Service financier/Contrôleur  
du Bureau de la gestion  
(*Signé*) Darshak **Shah**

---

**Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

## **Chapitre I**

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2013 qui figurent dans le présent document, à savoir l'état de la situation financière (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état de la variation de l'actif net/situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (ressources ordinaires) [état V a)] et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (ressources ordinaires) pour l'exercice biennal 2012-2013 [état V b)], ainsi que les notes explicatives et notes relatives aux états financiers.

#### **Responsabilité de la direction en matière d'états financiers**

Il incombe à l'Administrateur d'établir les états financiers présentant une image fidèle de la situation du PNUD selon les Normes comptables internationales pour le secteur public et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

## Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du PNUD au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

## Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du PNUD qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier du PNUD et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe correspondante, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2013. Le contrôle a été effectué au siège à New York, au Centre de services régional à Addis-Abeba et dans les bureaux de pays en Arabie saoudite, au Bangladesh, en Jordanie, en Namibie, au Nigéria, aux Philippines, à la Trinité-et-Tobago et en Zambie. Le Comité a également vérifié le système central des états de paie, à Copenhague.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2013. Cette opinion est exposée au chapitre I du présent rapport.

#### *Conclusion générale*

Le Comité a constaté que le PNUD jouissait toujours d'une situation financière stable et était en mesure de poursuivre ses activités essentielles. La présentation des états financiers du PNUD, qui a adopté les normes IPSAS en 2012, continue de s'améliorer. Le Comité n'a constaté aucun problème particulier dans la présentation des états financiers ou les activités qui ait une incidence significative sur son opinion, mais il continue de relever que certains domaines peuvent être améliorés; plus précisément, le PNUD devrait s'attacher à améliorer la gestion et le suivi des partenaires de réalisation, la gestion des activités menées dans les bureaux extérieurs, y compris l'approbation des plans de travail et la gestion des projets et des audits. Des améliorations pourraient également être apportées en ce qui concerne l'application d'une politique harmonisée concernant les transferts de fonds et la sécurité des systèmes informatiques. Si le PNUD a mis au point un certain nombre de stratégies pour corriger les lacunes recensées, le Comité estime que les mesures envisagées ne permettent pas de remédier complètement à certains des problèmes récurrents.

Le PNUD prévoit de procéder à une restructuration importante de ses opérations, entraînant le transfert de fonctionnaires et de fonctions vers d'autres lieux d'affectation ou régions; elle vise à améliorer l'efficacité du Programme pour lui permettre d'atteindre les objectifs arrêtés dans les plans stratégiques, à favoriser l'intégration, tant sur les plans fonctionnel que géographique, en renforçant sa présence régionale, à consolider les fonctions de direction stratégique, à rationaliser l'appui à la gestion et à améliorer les ratios personnel-administration.

À l'heure actuelle, le Comité n'a pas de préoccupations particulières quant à cette restructuration, mais il est bien connu que les grandes réformes structurelles peuvent avoir des incidences considérables sur l'exécution des tâches dans une organisation. Le PNUD doit donc se doter de procédures bien conçues régissant l'exécution de cette restructuration, qui lui permettront de réduire les risques qui y sont liés, et d'un ensemble bien défini de critères permettant d'évaluer si les objectifs de la restructuration ont été atteints.

## Principales constatations et recommandations

Le Comité a recensé un certain nombre de problèmes qui doivent être examinés sérieusement par l'administration. En particulier, le Comité souligne ce qui suit :

### *Gestion axée sur les résultats*

Ayant examiné les plans de travail annuels (274,2 millions de dollars) afférents à 286 projets relevant de cinq bureaux de pays et d'un centre de services régional, le Comité a recensé un certain nombre d'anomalies. Par exemple, sur les 127 projets examinés dans quatre bureaux de pays, 75 (soit 59 %) étaient assortis de plans de travail annuels signés qui ne comportaient ni indicateurs de résultats, ni données de référence, ni objectifs précis. En outre, en comparant 76 plans de travail intégrés aux plans de travail annuels correspondants dans le cinquième bureau de pays et au Centre de services régional, le Comité a constaté que 20 des plans de travail intégrés (27 %) utilisaient des indicateurs de résultats, des données de référence et des objectifs différents de ceux figurant dans les plans de travail annuels. En ce qui concerne 12 des 20 projets, les indicateurs de résultats figurant dans les plans de travail annuels signés n'étaient ni précis ni mesurables et aucun calendrier n'avait été établi pour les mener à bien.

Le Comité a constaté d'autre part que certaines activités relevant de 12 projets sur 87 avaient été exécutées avant que les plans de travail annuels n'aient été approuvés; certaines ne figuraient pas dans le plan correspondant, mais apparaissaient sur la liste des projets en cours au Centre de services régional. Le Comité estime que ces défaillances résultent de l'absence de mécanisme d'assurance qualité qui, s'il existait, aiderait le PNUD à contrôler l'exécution des projets et à veiller à la cohérence de l'application de la notion de budgétisation axée sur les résultats dans l'exécution de ses programmes et projets.

Le Comité est également préoccupé par le fait que le manque de cohérence dans l'application de la budgétisation axée sur les résultats dans les bureaux extérieurs empêche le PNUD de tirer pleinement parti de l'application de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble des organisations appliquant le régime commun.

### *Lenteur de l'exécution des projets*

Le Comité s'étant rendu dans huit bureaux de pays, qui s'occupent en tout de 153 projets pour un budget totalisant 131 millions de dollars, il a constaté que l'exécution de 87 de ces projets connaissait des retards allant de un à six mois. Par exemple, les comptes rendus financiers des programmes en date du 26 juillet 2013 montrent que sur les 153 projets en cours dans quatre bureaux de pays, dont le budget total était de 19,71 millions de dollars, 56 (soit 37 %) avaient utilisé moins de 20 % du montant qui leur était alloué, certains n'ayant rien dépensé du tout. De même, en novembre 2013, moins de 50 % du montant alloué à 31 projets relevant de trois bureaux de pays et du Centre de services régional à Addis-Abeba, représentant un budget total de 47,2 millions de dollars, avait été dépensé.

Le PNUD estime que les progrès enregistrés au cours des deux premiers trimestres ne sont peut-être pas un bon indicateur des taux d'exécution en général. Il explique la lenteur de l'exécution des projets au cours du premier semestre de l'année par la tenue, parfois, de vastes consultations avec les partenaires de réalisation sur la mise au point définitive des plans de travail annuels. Quant au

faible niveau des dépenses, il s'explique par des retards dans l'enregistrement des dépenses du deuxième trimestre dans le rapport d'exécution conjoint de juillet 2013.

Le Comité déplore la lenteur de l'exécution des projets au cours de l'année, qui s'expliquerait par l'insuffisance des activités de suivi, le degré d'avancement des activités relevant d'un projet n'étant pas contrôlé.

#### *Absence d'évaluation définitive des projets dont l'exécution est terminée*

En novembre 2013, le Comité a constaté que les activités de 32 projets sur 69 relevant de quatre bureaux de pays et d'un centre de services régional (soit 46 %) étaient achevées, parfois depuis 2004, mais que l'évaluation définitive permettant de clôturer les projets avait été considérablement retardée. Or, les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD prévoient que le rapport issu de l'évaluation définitive soit établi dans les trois mois précédant la clôture opérationnelle d'un projet. Au Centre de services régional, aucun des projets achevés ne comportait de document de cession du matériel ou de liste de vérification récapitulant les activités menées et les éléments d'actif utilisés.

Les retards constatés et l'absence des documents susmentionnés contreviennent aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations et il est possible que des procédures non réglementaires aient été suivies pour la cession des actifs de certains projets.

#### *Clôture des projets*

Dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux où il s'est rendu, le Comité a constaté que 69 projets achevés sur le plan opérationnel depuis plus de 12 mois n'avaient pas été clôturés sur le plan financier, ce qui est contraire aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Sur ces 69 projets, 32 avaient des soldes inutilisés, dont le montant total s'établissait à 17,3 millions de dollars. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations prévoient qu'à la clôture des projets, les soldes des fonds soient restitués ou transférés à un autre projet, avec l'autorisation des donateurs concernés. Le Comité craint que la clôture financière tardive des projets n'accroisse le risque que les fonds inutilisés soient employés à des fins non prévues, notamment qu'ils s'égarerent ou soient détournés.

#### *Sommes en attente de restitution*

Le PNUD a conservé pendant plus de 90 jours après la clôture des projets 4,14 millions de dollars (76 %) des 5,42 millions de dollars devant être restitués à des donateurs, contrevenant ainsi aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations et aux instructions sur la clôture des comptes pour l'année 2013. Dans un précédent rapport (A/63/5/Add.1), le Comité avait recommandé que le PNUD veille à ce que les remboursements soient effectués en temps voulu. Le Comité a pris note des efforts déployés ces dernières années par l'administration pour réduire le montant des remboursements en souffrance et assurer un suivi auprès des donateurs concernés. Le problème persiste toutefois, ce qui signifie que le PNUD doit redoubler d'efforts.

*Politique harmonisée concernant les transferts de fonds*

Sur les huit bureaux de pays que le Comité a évalués pour déterminer comment la politique harmonisée concernant les transferts de fonds était appliquée, il a relevé que les macroévaluations et microévaluations pour 2012-2013 n'avaient pas encore été réalisées, et que, dans un bureau, aucune évaluation de cette nature n'avait été effectuée depuis avril 2008. Tout en saluant les mesures prises par le PNUD pour remédier aux anomalies constatées, le Comité estime que le Programme doit continuer de renforcer ses procédures pour s'assurer que les bureaux régionaux se conforment aux directives en matière de politique harmonisée et que les macroévaluations et microévaluations sont réalisées en temps voulu.

Le Comité a relevé que le PNUD était en train d'officialiser ses directives à l'intention des bureaux de pays sur la mise en œuvre du dispositif révisé de politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui a été approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Comité continuera de suivre la mise en œuvre du dispositif révisé afin d'en déterminer le degré d'application et la réalisation des avantages escomptés.

*Informatique*

Le Comité ayant passé en revue le module de gestion du capital humain du système Atlas et les données relatives aux ressources humaines, il a relevé que 55 fonctionnaires avaient toujours des profils utilisateurs actifs dans le système alors qu'ils avaient quitté le PNUD. Celui-ci a informé le Comité que 49 des 55 fonctionnaires concernés avaient été autorisés, en vertu de sa politique, à avoir accès au module e-Service d'Atlas pour une période maximale de trois mois afin de compléter leurs états de service. Selon les registres du PNUD, deux fonctionnaires ont continué d'accéder au système après leur dernier jour de travail. Il n'existe toutefois pas de procédures claires ni de mécanisme automatisé par lesquels les administrateurs du système sont informés que tel ou tel fonctionnaire a quitté l'organisation et qu'ils doivent donc désactiver le compte de ces fonctionnaires dans les meilleurs délais. Par conséquent, l'arrangement actuel qui permet aux fonctionnaires ayant quitté l'organisation d'accéder à ses systèmes accroît le risque d'intrusion et de passation d'écritures frauduleuses, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des documents financiers.

*Soupçons d'irrégularités dans les achats effectués dans le cadre de la modalité de réalisation nationale*

Le PNUD a signalé au Comité un certain nombre de cas de fraude ou de présomptions de fraude, y compris une affaire d'irrégularités présumées en matière de procédures d'achat dans le cadre de la modalité de réalisation nationale, qui concerne quatre projets dans un pays d'Amérique latine. Les autorités nationales enquêtent toujours sur cette affaire; le Comité continuera de suivre la situation en étroite consultation avec le PNUD. Les projets en question étant presque entièrement financés par le gouvernement du pays concerné, le PNUD ne devrait pas subir de lourdes pertes.

## **Recommandations**

Sur la base de ses vérifications, le Comité a formulé des recommandations détaillées, qui figurent dans la partie principale du présent rapport. Ses principales recommandations sont organisées par sujet. Il recommande que le PNUD fasse ce qui suit :

### *Budgétisation axée sur les résultats*

**a) Mettre en place un mécanisme d'assurance qualité afin de continuer de favoriser l'application cohérente d'indicateurs de résultats et énoncer dans les plans de travail annuels et intégrés des données de référence et des objectifs correspondant aux produits escomptés pour tous les projets approuvés;**

**b) Rapprocher régulièrement les indicateurs de résultats, les données de référence et les objectifs énoncés dans les plans de travail annuels et ceux énoncés dans les plans de travail intégrés, et veiller à ce que les plans de travail annuels afférents aux projets soient approuvés dans les délais voulus;**

### *Lenteur de l'exécution des projets*

**c) S'entendre avec les partenaires du Programme sur un calendrier précis, assorti de dates butoirs pour l'établissement et l'approbation des plans de travail annuels avant le début du cycle d'exécution, et améliorer le mécanisme chargé d'assurer le suivi des progrès réalisés dans l'exécution des projets pour faire en sorte que toutes les activités soient menées à bien dans les délais;**

### *Clôture des projets*

**d) Déterminer la cause des retards enregistrés dans la mise au point définitive des projets et prendre des mesures pour y remédier de façon que la clôture financière de tous les projets terminés sur le plan opérationnel intervienne dans un délai de 12 mois, comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations;**

### *Absence d'évaluation définitive des projets dont l'exécution est terminée*

**e) Contrôler régulièrement le degré d'avancement des projets par rapport aux délais fixés et mettre en place un mécanisme d'information obligeant les bureaux de pays à établir des rapports à l'issue de l'évaluation finale trois mois avant qu'un projet ne soit achevé sur le plan opérationnel, comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations;**

### *Sommes en attente de restitution*

**f) Faire tout son possible pour restituer les sommes dues aux donateurs, à moins qu'il n'existe un accord bilatéral avec ces derniers, et liquider tous les soldes de 2013 conservés depuis plus de 90 jours (sommes en attente de restitution aux donateurs), comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et les instructions sur la clôture des comptes en fin d'année;**

*Politique harmonisée concernant les transferts de fonds*

**g) Établir des directives pour la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et un mécanisme clair de contrôle des bureaux régionaux pour veiller au respect du dispositif;**

*Informatique*

**h) Mettre en place immédiatement des mécanismes de contrôle pour s'assurer que les administrateurs du système Atlas désactivent dans les meilleurs délais les profils utilisateurs des fonctionnaires après que ceux-ci quittent l'organisation, afin d'éviter le risque d'intrusion dans le système;**

*Soupçons d'irrégularités dans les achats effectués dans le cadre de la modalité de réalisation nationale*

**i) Évaluer les risques liés au fonctionnement de la modalité de réalisation nationale, afin de déterminer pourquoi les procédures d'assurance autres que l'audit n'ont pas permis de détecter les irrégularités présumées en matière de procédures d'achat et d'améliorer les contrôles, et continuer d'essayer d'obtenir des gouvernements partenaires davantage d'éléments sur cette affaire, de déterminer les pertes subies et d'envisager comment recouvrer éventuellement les sommes auprès des personnes impliquées.**

## A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation et la performance financières et les flux de trésorerie du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2013 conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins escomptées et si les produits et les charges avaient été classés et comptabilisés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Les vérificateurs ont effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives dans la mesure qu'ils ont jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.
3. Outre la vérification des états financiers, le Comité a procédé à différents examens des opérations financières du PNUD en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies; ceux-ci ont porté sur la gestion des programmes et des projets, la gestion des partenaires de réalisation, la gestion des achats, la gestion axée sur les résultats, l'informatique et la gestion de la trésorerie.
4. Le Comité a procédé comme chaque année à un audit de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (PNUD). Il a émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2013.
5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à la direction du PNUD dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu une lettre d'observations.
6. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux du Bureau.
7. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut pas en déduire qu'elle s'applique à d'autres lieux. Cela étant, certaines recommandations s'adressent à l'organisation dans son ensemble car la nature des lacunes constatées laisse à penser que celles-ci peuvent se retrouver dans d'autres bureaux du PNUD et qu'il pourrait y être remédié par des mesures transversales.

8. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du PNUD, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

## **B. Constatations et recommandations**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

9. Sur un total de 53 recommandations, 31 (soit 58 %) avaient été appliquées intégralement et 22 (42 %) étaient en cours d'application. On trouvera des précisions à l'annexe I.

#### *Recommandations en cours d'application*

10. Si le Comité constate que des progrès concrets ont été accomplis dans l'ensemble, il estime qu'il n'y en a pas eu suffisamment pour donner suite aux recommandations concernant les retards dans la restitution aux donateurs des fonds non dépensés; les lacunes dans les méthodes d'audit de la modalité de réalisation nationale; les retards enregistrés dans la clôture financière des projets terminés sur le plan opérationnel; l'insuffisance des informations relatives aux projets qui apparaissent dans le système Atlas; le fait que les rapports d'exécution conjoints ne sont ni établis ni signés en temps voulu; le fait que des utilisateurs d'Atlas aient des rôles incompatibles; et le fait que la gestion des charges n'ait pas été transférée au Centre mondial de services partagés.

11. Le PNUD a expliqué que certaines recommandations dépendaient de facteurs sur lesquels il n'avait aucune prise, par exemple celle concernant les retards enregistrés dans la restitution aux donateurs des fonds non dépensés, puisque des instructions devaient émaner des donateurs. Tant que des mesures n'auront pas été prises pour donner effectivement suite à ces recommandations, le taux d'exécution, qui est de 43 % actuellement, restera peu élevé. Le Comité continuera, en collaboration avec le PNUD, à veiller à l'efficacité des mesures prises.

### **2. Respect des Normes comptables internationales pour le secteur public**

12. Le Comité a certes constaté des progrès considérables dans l'application des normes IPSAS par rapport à la période précédente, mais le PNUD doit encore finir d'évaluer et de comptabiliser 10 104 éléments d'actif affectés à des projets datant d'avant 2012 (montant initial de 76,02 millions de dollars), afin de les présenter dans les états financiers.

13. Le Comité a relevé d'autre part que le chiffre des immobilisations corporelles figurant dans les états financiers de 2013 comprend 655 éléments d'actif d'une valeur de 6,3 millions de dollars, qui ont été inscrits par erreur comme nouveau solde (immobilisations corporelles), mais dont l'acquisition s'était faite en réalité avant 2012 et qui avaient été utilisés au cours de l'année 2012. Ces actifs ne figuraient ni dans les registres internes ni dans les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012.

14. Le PNUD a déclaré qu'il avait déduit par erreur un montant de 6,28 millions de dollars, qui avait abouti à l'ajustement d'un montant net de 0,24 million de dollars lors de la période précédente. Il avait choisi de ne pas reformuler les états

financiers, puisque le montant net était immatériel et qu'il s'agissait encore d'une disposition transitoire, conformément à la norme IPSAS 17. Le Comité note que la disposition transitoire du PNUD porte uniquement sur les actifs affectés aux projets, non sur les actifs liés aux activités de gestion. Par conséquent, conformément au paragraphe 47 de la norme IPSAS 3, le PNUD aurait dû ajuster le solde comparable de l'année précédente, au 31 décembre 2012, plutôt que de faire apparaître les éléments d'actif ayant été omis directement dans les états financiers de 2013.

### 3. Situation financière

15. Les produits du PNUD comprennent les ressources ordinaires (ressources de base), les autres ressources (ressources autres que les ressources de base), le produit des placements et les recettes diverses. Pour la période considérée, le montant total des produits s'est élevé à 5,14 milliards de dollars, contre 5,10 milliards de dollars pour la période précédente, soit une hausse de 1 %. Le montant total des charges s'est établi à 5,24 milliards de dollars, contre 5,26 milliards de dollars pour l'année précédente, soit une diminution de 0,4 %. En 2013, le PNUD a donc enregistré un déficit de 0,09 milliard de dollars, contre 0,17 milliard de dollars au cours de la période précédente.

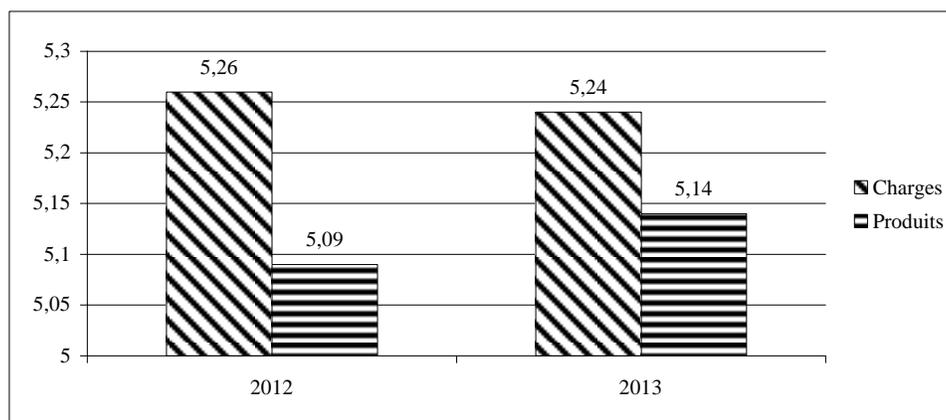
16. En tout, le PNUD détenait, au 31 décembre 2013, 6,03 milliards de dollars en disponibilités et placements (contre 5,5 milliards en 2012). Au 31 décembre 2013, le montant total du passif s'élevait à 1,99 milliard de dollars. En conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière approuvés par son conseil d'administration, le PNUD détenait 360,6 millions de dollars sous forme de réserves et 4,38 milliards de dollars d'excédent cumulé.

#### Produits et charges

17. La figure I présente les produits et les charges des années financières 2012 et 2013.

Figure I  
Produits et charges pour 2012 et 2013

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : Analyse effectuée par le Comité des états financiers du PNUD pour les années terminées les 31 décembre 2012 et 2013.

18. Les chiffres sont stables dans l'ensemble, même s'il y a eu une légère augmentation des produits, qui s'explique essentiellement par une hausse de 81 millions de dollars du montant des contributions volontaires, et une légère diminution des charges (de 19 millions de dollars, soit 0,4 %), qui s'explique essentiellement par un recours moindre aux services contractuels et une diminution de l'amortissement.

#### *Produits*

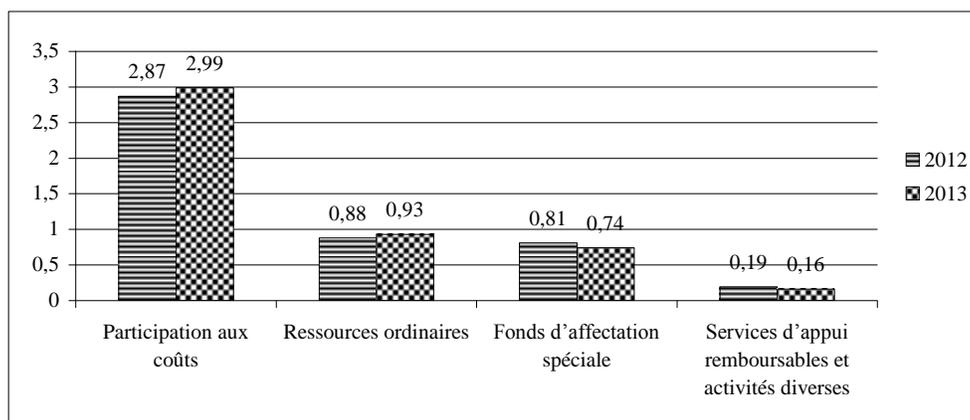
19. Les produits du PNUD proviennent entre autres de contributions volontaires, d'opérations avec contrepartie directe (échanges de biens ou de services) et de placements. Pour l'année considérée, les contributions volontaires se sont établies à 4,82 milliards de dollars (contre 4,75 milliards de dollars en 2012), ce qui représente 94 % du total des produits pour l'année. Ce montant comprend ce qui suit : 2,99 milliards de dollars (62 %) au titre de la participation aux coûts; 0,93 milliard de dollars (19 %) au titre des ressources ordinaires; 0,74 milliard de dollars (16 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; 0,16 milliard de dollars (3 %) au titre des ressources destinées à financer des services d'appui remboursables et des activités diverses (y compris les montants au titre de l'élimination).

20. La figure II présente les montants comparés des contributions au titre des ressources ordinaires et des ressources diverses pour 2012 et 2013.

Figure II

#### **Contributions au titre des ressources ordinaires et ressources diverses (2012 et 2013)**

(En milliards de dollars des États-Unis)

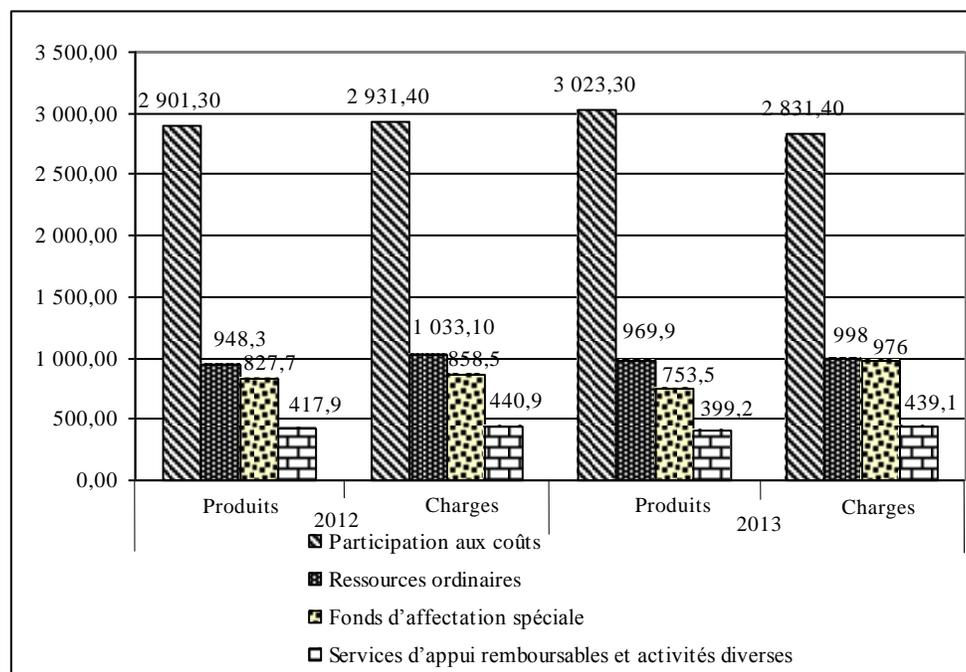


Source : États financiers du PNUD pour les années terminées le 31 décembre 2012 et 2013.

21. L'analyse comparée des produits et des charges du PNUD ventilée par segment pour 2012 et 2013 est présentée dans la figure III ci-après. Les chiffres sont cohérents dans l'ensemble.

Figure III  
**Produits et charges, par segment (2012 et 2013)**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du PNUD pour les années terminées le 31 décembre 2012 et 2013.

#### Analyse des ratios

22. Les données présentées dans le tableau 1 confirment que le PNUD dispose de suffisamment d'actifs pour honorer ses obligations à court et à long terme et d'un niveau élevé d'actifs liquides. Le montant des disponibilités et des placements du PNUD, qui est de 6,029 milliards de dollars (contre 5,524 milliards de dollars en 2012), continue de permettre au Programme de disposer d'un niveau de liquidités élevé.

Tableau 1  
**Analyse des ratios**

| Description   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| <b>Ratio de liquidité générale<sup>a</sup></b>      |                  |                  |
| Actifs courants/passifs courants                    | 4,41             | 4,59             |
| <b>Total de l'actif/total du passif<sup>b</sup></b> |                  |                  |
| Actif/passif  | 3,38             | 3,42             |
| <b>Ratio de liquidité immédiate<sup>c</sup></b>     |                  |                  |
| Disponibilités plus placements/passifs courants     | 3,86             | 3,47             |

| <i>Description</i>  | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>Ratio de liquidité relative<sup>d</sup></b><br>(disponibilités plus placements plus créances/passifs courants) | 4,08                    | 4,14                    |

*Source:* Analyse effectuée par le Comité des états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

<sup>a</sup> Un ratio élevé indique que l'entité considérée est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

<sup>b</sup> Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité immédiate mesure le montant des disponibilités d'une entité, ce qui en fait un indicateur de la situation de trésorerie, et des équivalents de trésorerie ou des placements inscrits aux actifs courants pour couvrir les passifs courants.

<sup>d</sup> Le ratio de solvabilité relative est plus prudent que le ratio de solvabilité immédiate, car il ne prend pas en compte les biens et autres actifs courants, lesquels sont plus difficiles à convertir en liquidités. Plus le ratio est élevé, plus il y a de liquidités.

#### 4. **Budgétisation axée sur les résultats**

##### *Budgétisation axée sur les résultats pour les programmes relevant des bureaux de pays*

23. La méthode de budgétisation axée sur les résultats est un système dans lequel les ressources sont demandées et allouées sur la base des résultats à atteindre et non par catégories d'intrants ou grands objectifs stratégiques. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général visant à améliorer la transparence, l'efficacité et l'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies. Il s'agit également d'un instrument essentiel pour aller vers une culture de gestion axée sur les résultats et répondre à une demande de plus en plus forte du public, qui souhaite savoir quelle utilisation est faite des ressources. Le PNUD a été chargé par son conseil d'administration de mettre en œuvre la budgétisation axée sur les résultats au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

24. Pour contrôler si le budget est axé sur les résultats et déterminer si les objectifs qui y étaient fixés sont atteints, il faut disposer de l'information adéquate à cette fin. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD et le Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats exigent que les renseignements voulus sur les indicateurs de résultats, les données de référence ou les objectifs continuent d'être indiqués dans les plans de travail annuels. Or, lors de l'examen des descriptifs de programme de pays, des descriptifs de programmes régionaux, des plans de travail intégrés et des plans de travail annuel concernant 286 projets en cours dans divers bureaux de pays, d'une valeur totale de 274,2 millions de dollars, le Comité a relevé un certain nombre de lacunes, telles que l'absence d'indicateurs de résultats, de données de référence ou d'objectifs dans les plans de travail annuels, des incohérences dans les renseignements et des retards dans l'approbation des plans de travail comme suit :

a) Dans les bureaux de pays en Arabie saoudite, au Bangladesh, au Nigéria et aux Philippines, les plans de travail annuels signés qui avaient été remis au Comité pour 75 projets (budget annuel de 46,1 millions de dollars) sur les 127 projets recensés pour 2013 (budget annuel de 142,4 millions de dollars) ne comportaient pas d'indicateurs de résultats, de données de référence ni d'objectifs.

Le Comité a constaté que les plans de travail annuels renvoyaient à des réalisations figurant dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, auxquelles les activités prévues dans les plans de travail annuels devaient contribuer, mais le plan-cadre ne comportait pas d'indicateurs de résultats annuels, d'objectifs ni de données de référence. Le Comité estime qu'en l'absence d'indicateurs de résultats, de données de référence et d'objectifs dans le plan de travail d'un projet, il peut être très difficile d'en suivre la réalisation des résultats escomptés;

b) Dans le bureau de pays aux Philippines et au Centre de services régional à Addis-Abeba, il y avait des incohérences dans les indicateurs de résultats, données de référence et objectifs figurant dans les plans de travail intégrés et les plans de travail annuels pour 20 projets sur 76 (budget annuel de 54,4 millions de dollars). Le PNUD a fait savoir qu'en 2013 et avant, il avait décidé que seuls les produits des projets ayant un lien direct avec le plan d'activité annuel seraient transférés dans les plans de travail intégrés, ce qui explique les incohérences qui peuvent exister dans les indicateurs de résultats figurant dans les deux plans de travail.

c) Dans le bureau de pays aux Philippines, le Comité a noté que les indicateurs de résultats figurant dans le plan de travail intégré ainsi que dans le plan de travail annuel pour certaines activités relevant de 12 projets n'étaient ni précis ni mesurables et ne comportaient pas non plus de délais. Le Comité a pris note des explications fournies par la direction, mais considère néanmoins que des indicateurs de résultats, données de référence et objectifs différents de ceux donnés dans le plan de travail annuel ont été inscrits dans le plan de travail intégré relatif à ces projets. Étant donné les incohérences repérées dans les principaux renseignements fournis, le Comité craint qu'il ne soit pas possible de mesurer de façon fiable les résultats effectifs par rapport aux résultats escomptés.

d) Dans les bureaux de pays au Nigéria, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie, les plans de travail annuels n'ont pas été approuvés en temps voulu pour 12 des 87 projets. Par exemple, dans le bureau de pays au Nigéria, les plans de travail annuels de 4 projets sur 39 ayant été examinés ont été approuvés au cours du deuxième trimestre (avril et mai 2013), alors que certaines activités y relatives avaient été exécutées et terminées au cours du premier trimestre (c'est-à-dire avant que les plans de travail annuels ne soient approuvés). Dans le bureau de pays en Arabie saoudite, des activités ont débuté avant que le plan de travail ne soit approuvé et le Comité a également recensé des cas, au bureau de pays des Philippines, où le calendrier de mise en œuvre de certaines activités a été établi avant la date d'approbation du plan de travail annuel (avril et mai 2013);

e) Au Centre de services régional à Addis-Abeba, le Comité, ayant examiné les plans de travail intégrés pour 2013, le tableau de bord et la liste des projets en cours, a constaté que sept projets en cours au Centre de services régional ne figuraient pas dans le plan de travail intégré. L'administration a déclaré avoir reçu des instructions de la part du directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique (siège), enjoignant aux bureaux de pays de ne pas faire figurer dans le plan de travail intégré les projets qui ne seraient pas conformes au plan d'activité annuel du PNUD. Or, le Comité a constaté, en examinant le plan d'activité annuel du PNUD, que les projets exclus étaient bien conformes à celui-ci.

25. Le Comité craint que les lacunes relevées en matière de planification, de suivi et d'évaluation des projets ne compromettent la capacité du PNUD de tirer

pleinement parti de la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats dans les organisations.

26. Le PNUD a déclaré qu'un cadre intégré de résultats et de ressources accompagnerait le nouveau plan stratégique approuvé par le Conseil d'administration. Tous les résultats et produits figurant dans le cadre, y compris les résultats institutionnels et les résultats en matière de développement, sont assortis d'indicateurs précis, quantifiables, atteignables, réalistes et assortis d'échéances (SMART). Cela signifie que pour la nouvelle période couverte par le plan stratégique, tous les bureaux de pays communiqueront les résultats des programmes et des projets sur la base d'un sous-ensemble figurant dans le cadre intégré de résultats et de ressources, auxquels leurs programmes et projets sont liés. Le PNUD s'efforce de veiller à ce que l'ensemble de ses programmes et projets soient pleinement conformes au plan stratégique 2014-2017 et continuent de répondre aux priorités nationales. Une nouvelle procédure d'évaluation des programmes a d'autre part été lancée afin de renforcer la qualité des descriptifs de programme de pays et des mesures ont été prises pour renforcer les capacités des bureaux de pays de formuler et d'utiliser les indicateurs SMART.

27. Le Comité prend acte des explications fournies par l'administration, mais estime néanmoins que des mécanismes d'assurance appropriés doivent être mis en place, que les indicateurs de résultats, les données de référence et les objectifs doivent être formulés de manière adéquate et que ceux-ci doivent être en conformité avec les plans de travail annuels et intégrés pour qu'une évaluation et un suivi des projets puissent être véritablement réalisés.

**28. Le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) mettre en place des mécanismes d'assurance qualité afin de continuer de favoriser l'application cohérente d'indicateurs de résultats; et b) d'indiquer dans les plans de travail annuels et intégrés des données de référence et des objectifs correspondant aux produits escomptés pour tous les projets approuvés.**

**29. Le Comité recommande également que le PNUD : a) rapproche régulièrement les indicateurs de résultats, les données de référence et les objectifs énoncés dans les plans de travail annuels et ceux énoncés dans les plans de travail intégrés; et b) veille à ce que les plans de travail annuels soient approuvés en temps voulu.**

30. À la suite de l'audit que nous avons effectué, l'administration a informé le Comité qu'un système d'assurance qualité au niveau des projets, mis à l'essai en 2013, serait mis en œuvre progressivement en 2014. Il comprend un critère de « gestion et suivi », et prévoit des normes rigoureuses de gestion axée sur les résultats (théorie du changement, résultats clairs et indicateurs SMART, suivi systématique et prise de décisions fondée sur des données factuelles).

## 5. Gestion des programmes et des projets

### *Partenaires de réalisation*

31. Le Comité a passé en revue les partenaires de réalisation sélectionnés par le Programme et examiné la manière dont il utilisait la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour gérer les transferts en espèces. Il a constaté que le PNUD sélectionnait sérieusement ses partenaires de réalisation, en évaluant leurs capacités d'ordre juridique, technique, financier, managérial et administratif.

Les partenaires sélectionnés peuvent, pour mener à bien leur mission, conclure des accords subsidiaires avec d'autres organismes ou entités. Ces partenaires sont des institutions gouvernementales ou des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile remplissant les conditions requises. Aucun problème n'a été décelé pour ce qui est du mode de sélection des partenaires et du respect de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

32. Le Comité a néanmoins relevé les problèmes suivants : la mise en œuvre des projets est lente; certains partenaires de réalisation n'ont pas appliqué les recommandations des commissaires aux comptes dans les délais prescrits; certains problèmes donnant lieu à l'émission de réserves sur les rapports portant sur les projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale ou par des organisations non gouvernementales persistent; et les responsables des projets d'un bureau de pays ne se sont pas rendus sur le terrain pour vérifier l'état d'avancement des projets, contrairement à ce que prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

#### *Retards d'exécution des projets*

33. Le Comité a constaté que l'exécution des projets était en retard dans l'ensemble des huit bureaux de pays visités. Ces bureaux gèrent 153 projets (dont les budgets totalisent un montant de 131 millions de dollars) sur les 900 projets en cours (dont les budgets totalisent un montant de 883,4 millions de dollars). Par exemple, à la date du 30 août 2013, moins de 20 % du total des fonds alloués à 56 des projets (représentant un budget total de 19,71 millions de dollars) gérés par les bureaux de pays des Philippines, de la Trinité-et-Tobago, de Zambie et de Namibie étaient utilisés.

34. De même, moins de 50 % du montant total alloué à 31 projets des bureaux de pays du Nigéria, de l'Arabie saoudite et du Bangladesh et du Centre de services régional d'Addis-Abeba (représentant un budget total de 47,2 millions de dollars) avait été dépensé (30 novembre 2013).

35. Le PNUD a expliqué que ces retards étaient dus au fait que les programmes de travail annuels devaient être approuvés dans le cadre d'un processus consultatif impliquant les différents partenaires du programme. Il a également indiqué qu'au 31 décembre 2013 le taux d'exécution des bureaux de pays du Bangladesh, de la Namibie, du Nigéria et de la Trinité-et-Tobago dépassait les 90 %, que celui du bureau de la Zambie était de 74 % et que celui du bureau des Philippines n'atteignait que 40 %. Le Comité déplore la lenteur qu'il a constatée cette année au niveau de l'exécution des projets, qui révèle des lacunes sur le plan du suivi et risque de compromettre le déroulement des activités afférentes aux projets ainsi que leur achèvement.

**36. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de s'employer, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, à faire approuver les programmes de travail annuels des projets en temps voulu; et b) de vérifier le degré d'avancement des projets, au niveau des pays, afin d'éviter les retards d'exécution.**

*Évolution constatée dans les bureaux de pays entre 2011 et 2013*

37. L'action du PNUD vise essentiellement à : a) aider les pays à trouver et à mettre en commun des remèdes à la pauvreté; b) mettre en place des sociétés démocratiques; c) prévenir les crises et faciliter le relèvement; d) protéger l'environnement; e) enrayer et faire reculer le VIH/sida; f) renforcer le pouvoir d'action des femmes; et g) renforcer les capacités nationales aux fins du développement durable. Le Comité a constaté qu'entre 2011 et 2013 les bureaux de pays du Bangladesh, de Jordanie, de Namibie, du Nigéria, des Philippines, d'Arabie saoudite, de la Trinité-et-Tobago et de Zambie, ainsi que le Centre de services régional d'Addis-Abeba, géraient en tout 900 projets. Un montant total de 883,4 millions de dollars avait été alloué à ces projets et le montant total des dépenses s'élevait à 580,57 millions.

38. Le Comité a constaté que certains bureaux de pays laissent de côté certains domaines thématiques lorsqu'ils planifiaient et mettaient en œuvre leurs projets. Il a par exemple découvert que seulement 19 projets, sur les 900 mis en œuvre entre 2011 et 2013 (soit 2 %), avaient trait au renforcement du pouvoir d'action des femmes. Le montant total du budget des projets relatifs à cette problématique a diminué pendant cette période (6 projets dotés au total d'un budget annuel de 5,33 millions de dollars en 2011; 6 projets dotés au total d'un budget annuel de 3,48 millions de dollars en 2012; 7 projets dotés au total d'un budget annuel de 2,06 millions de dollars en 2013).

39. Le PNUD a informé le Comité qu'en raison de l'aspect multidimensionnel de l'action touchant au renforcement du pouvoir d'action des femmes et à la problématique homme-femmes, les activités y relatives étaient, dans les bureaux de pays du Nigéria, des Philippines et de la Trinité-et-Tobago, intégrées à d'autres projets. Le descriptif de chaque projet de pays est en outre élaboré en consultation avec le gouvernement concerné, de façon à ce que les priorités nationales de développement soient prises en compte. Les projets qui seront menés à bien dans les différents pays de programme sont, entre autres, choisis en fonction de leur intérêt au regard des priorités nationales de développement, de l'avantage comparatif du bureau de pays et des résultats des actions précédentes.

40. Le Comité a examiné les plans de travail annuels, les descriptifs de projets et les protocoles d'accord signés entre le PNUD et ses partenaires de réalisation concernant les bureaux de pays susmentionnés, mais il n'a trouvé, en dépit des explications fournies par le Programme, aucune activité, aucun indicateur de résultats et aucun objectif se rapportant spécifiquement au renforcement du pouvoir d'action des femmes ou à l'action en faveur de l'égalité des sexes. Il estime donc que le PNUD doit faire une place à ces deux problématiques, ainsi qu'à tous les autres domaines thématiques laissés de côté, de façon à mettre ses projets en conformité avec la ligne fixée par sa direction.

**41. Le Comité recommande au PNUD de passer en revue les projets de ses bureaux de pays afin de vérifier si l'ensemble des domaines d'action approuvés font l'objet d'activités.**

42. Le Comité a également constaté des retards dans l'exécution des projets, comme le révèle la baisse tendancielle du pourcentage du total des dépenses effectives sur le montant total cumulé du budget des projets pour les trois dernières années (83 % en 2011, 68 % en 2012 et 46 % en 2013). Selon la direction du

Programme, la cause de ces retards diffère d'un bureau de pays à l'autre : ils peuvent résulter (comme au Bangladesh) du changement de responsables des projets exécutés par des entités nationales à l'issue d'élections nationales et locales, de catastrophes naturelles (comme aux Philippines), ou encore de guerres civiles (certaines zones où intervient le PNUD sont sujettes à des affrontements).

**43. Le Comité recommande au PNUD de mettre en œuvre les projets en respectant les plans de travail annuels et de s'employer sérieusement et sans délai à combler les retards.**

#### *Clôture des projets*

44. Le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD prévoient que l'achèvement financier d'un projet doit intervenir dans les 12 mois suivant son achèvement sur le plan opérationnel. Un projet est achevé sur le plan opérationnel lorsque le PNUD a versé les fonds prévus et lorsque les activités correspondantes ont été menées à bien.

45. Le Comité a constaté qu'au total, dans huit bureaux de pays (Bangladesh, Jordanie, Namibie, Nigéria, Philippines, Arabie saoudite, Trinité-et-Tobago et Zambie) et un centre de services régional (Addis-Abeba), 69 projets étaient achevés sur le plan opérationnel depuis plus de 12 mois mais n'étaient pas encore clôturés sur le plan financier. Pour 32 d'entre eux, un montant total de 17,3 millions de dollars restait inutilisé. D'autre part, il a fallu plus de 12 mois pour clôturer sur le plan financier 65 projets (relevant de quatre de ces pays) considérés comme terminés sur le plan opérationnel.

46. Le retard pris dans la clôture des projets achevés enfreint le Règlement financier et les règles de gestion financière et le fait que les soldes inutilisés n'aient pas été remboursés aux donateurs ou affectés à un autre projet (avec la permission des donateurs) est incompatible avec les instructions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives à la clôture des projets.

47. Le PNUD a expliqué au Comité que ce retard résultait : du refus des partenaires de réalisation d'établir et de signer les titres de transfert d'actifs; du temps nécessaire, pour certains projets, au transfert d'actifs en coordination avec les partenaires de réalisation; de problèmes relatifs aux soldes des fonds; du fait de devoir demander l'accord des donateurs pour l'utilisation des fonds en souffrance; et du fait que certains projets étaient gérés par le siège. En décembre 2013, le nombre de projets en sommeil avait diminué de 78 % et le nombre de fonds d'affectation spéciale inactifs avait diminué de 48 % par rapport au début de l'année. Le PNUD réaffirme sa volonté de régler les derniers problèmes liés à l'inactivité de projets et de fonds d'affectation spéciale.

48. Tout en prenant acte des progrès accomplis et des explications fournies par le PNUD, le Comité, constatant que rien n'indiquait que les bureaux régionaux aient vérifié la clôture des comptes des projets, estime qu'un contrôle insuffisant est à l'origine des problèmes constatés. Il est d'avis que le PNUD doit régler consciencieusement le problème de la clôture tardive des comptes des projets, qui augmente le risque de mauvais usage, voire de détournement, des soldes non utilisés.

**49. Le PNUD adhère à la recommandation, que lui a faite le Comité, de se conformer à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière et aux**

**politiques et procédures régissant les programmes et opérations et de continuer de renforcer les efforts actuellement déployés pour que ses bureaux régionaux effectuent un contrôle diligent et pour que la clôture des comptes des projets considérés comme terminés sur le plan opérationnel passe avant toute chose.**

*Examen final des projets dont l'exécution est terminée*

50. L'audit de quatre bureaux de pays et d'un centre de services régional a permis au Comité de constater que les examens finaux permettant d'évaluer les produits et l'efficacité de 32 projets considérés comme terminés sur le plan opérationnel et financier, dont certains depuis 2004, n'avaient toujours pas été effectués en novembre 2013. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations prévoient pourtant que les rapports d'évaluation définitifs doivent être établis dans les trois mois précédant la clôture opérationnelle des projets. D'autre part, certains de ces projets ont été achevés sur le plan opérationnel mais n'ont pas été clôturés sur le plan financier et, dans certains cas, d'importantes lacunes ont été constatées :

a) Au Centre de services régional d'Addis-Abeba, les rapports sur les examens finaux de 13 projets terminés entre avril 2004 et novembre 2013 n'ont pas été établis et, pour l'ensemble des projets clôturés, il n'y a pas de rapport final sur les enseignements tirés de l'expérience, de documents de transfert ou de cession du matériel, de liste de contrôle de l'achèvement du projet et de rapport d'évaluation final;

b) Au bureau de pays des Philippines, il n'y a pas eu d'examen final pour 10 des 24 projets clôturés sur le plan opérationnel et financier entre janvier 2012 et juillet 2013;

c) Au bureau de pays de la Trinité-et-Tobago, deux projets terminés sur le plan opérationnel n'ont pas été clôturés sur le plan financier dans les 12 mois suivant la date d'achèvement; pour les deux projets, les rapports sur les examens finaux, les rapports d'exécution conjoints ou les listes de contrôle de l'achèvement des activités n'ont pas été établis. Le PNUD et ses partenaires de réalisation signent tous les trimestres un rapport d'exécution conjoint qui permet de certifier les dépenses effectuées dans le cadre du projet. Sans ce document, la direction ne peut surveiller correctement l'utilisation des fonds.

51. La direction a entre autres attribué le défaut d'établissement de ces documents essentiels au fait que le personnel était parti avant d'avoir enregistré la fin des projets dans le système Atlas et le retard pris au niveau de la clôture des projets à différents facteurs tels que l'achèvement tardif de certaines activités connexes.

52. Le Comité estime que l'incapacité du PNUD à établir des rapports finaux d'examen et à clôturer financièrement des projets considérés comme terminés sur le plan opérationnel et la non-remise des documents requis dans le cadre de l'exécution des projets sont le signe d'une gestion défaillante. Il considère en outre qu'en l'absence d'un examen adéquat des documents appropriés, le PNUD est susceptible de ne pas tirer pleinement profit des enseignements tirés de l'expérience des projets achevés.

**53. Le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de faire en sorte que la liste de contrôle de l'achèvement du projet soit utilisée de façon systématique pour l'établissement des rapports sur les examens finaux et la clôture des comptes des projets de développement.**

*Préparation et certification des rapports d'exécution conjoints*

54. Le rapport d'exécution conjoint est un rapport officiel obligatoire qui rend compte des dépenses engagées et des fonds utilisés dans le cadre d'un projet. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations prévoient l'établissement de rapports trimestriels et d'un rapport annuel. Le Comité a constaté que dans certain cas le PNUD et ses partenaires de réalisation signaient ces rapports d'exécution conjoints trimestriels avec retard (voir tableau 2 ci-après) :

Tableau 2

**Retards constatés dans la signature de rapports d'exécution conjoints**

|                   | <i>Premier trimestre</i> |   |  | <i>Deuxième trimestre</i> |   |  | <i>Troisième trimestre</i> |   |  |
|-------------------|--------------------------|---|--|---------------------------|---|--|----------------------------|---|--|
|                   | <i>Nombre de projets</i> | <i>Date limite de signature du rapport d'exécution conjoint</i> | <i>Date effective de signature du rapport d'exécution conjoint</i> | <i>Nombre de projets</i>  | <i>Date limite de signature du rapport d'exécution conjoint</i> | <i>Date effective de signature du rapport d'exécution conjoint</i> | <i>Nombre de projets</i>   | <i>Date limite de signature du rapport d'exécution conjoint</i> | <i>Date effective de signature du rapport d'exécution conjoint</i> |
| Zambie            | 9                        | avril 2013  | juillet 2013   | Totalité                  | octobre 2013  | Non signé  | Totalité                   | octobre 2013  | Non signé  |
| Trinité-et-Tobago | 12                       | avril 2013  | juillet 2013   | Totalité                  | octobre 2013  | Non signé  | Totalité                   | octobre 2013  | Non signé  |
| Nigéria           | Totalité                 | avril 2013  | octobre 2013   | Totalité                  | octobre 2013  | octobre 2013   | Totalité                   | octobre 2013  | Non signé  |
| Jordanie          | Totalité                 | avril 2013  |  | Totalité                  | octobre 2013  | octobre 2013   | Totalité                   | octobre 2013  | Non signé  |
| Arabie saoudite   | 4                        | avril 2013  | octobre 2013   | 1                         | octobre 2013  | Non signé  | Totalité                   | octobre 2013  | Non signé  |
| Philippines       | Totalité                 | avril 2013  |  | Totalité                  | octobre 2013  | Non signé  | Totalité                   | octobre 2013  | Non signé  |
| Namibie           | Totalité                 | avril 2013  |  | Totalité                  | octobre 2013  | Non signé  | Totalité                   | octobre 2013  | Non signé  |

Source : Rapports d'exécution conjoints des bureaux de pays à la date de l'audit.

55. Le siège du PNUD a précisé que le retard pris aux premier et deuxième trimestres pour l'établissement et la signature de rapports d'exécution conjoints était dû au fait que le Comité des commissaires aux comptes lui avait demandé de corriger un compte interinstitutions et de recalculer les états financiers de 2012, ce qui a différé la clôture des comptes. Les rapports d'exécution conjoints du troisième trimestre étaient dans le système dans les délais, mais il restait aux bureaux de pays à les imprimer, à les signer et à les envoyer aux partenaires de réalisation pour signature.

56. Le Comité estime que le PNUD doit veiller à ce que les rapports d'exécution conjoints soient rapidement établis, tout retard étant susceptible de différer considérablement la détection de dépenses n'ayant rien à voir avec les projets.

**57. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'établir et de présenter les rapports d'exécution conjoints dans les délais, comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

*Suivi et contrôle des projets et établissement de rapports connexes*

58. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations prévoient que, suivant un calendrier d'établissement de rapports et d'examen ayant fait l'objet d'un accord préalable, le directeur du projet doit présenter un rapport à l'équipe de gestion du projet, mais de préférence tous les trimestres.

59. Les 20 projets en cours du bureau de pays d'Arabie saoudite sont tous exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale. Le Comité a constaté que pour sept d'entre eux, contrairement à ce que prévoient les politiques et procédures, il n'existait pas de rapports d'étape trimestriels. L'absence de ces documents, qui peut empêcher le bureau de pays concerné de déceler des difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution des projets et donc de mettre en place les mesures correctives qui s'imposent, inquiète le Comité.

60. En novembre 2013, le Comité a également examiné les états du système Atlas (« award summary reports » qui indiquent, entre autres, le niveau d'exposition aux risques et les produits des projets, et constaté que pour 10 projets du bureau de pays d'Arabie saoudite les données sur les risques et les problèmes rencontrés n'étaient pas régulièrement mises à jour, contrairement à ce que prévoient les politiques et procédures. Le bureau de pays a informé le Comité que certains problèmes survenus dans le cadre de six projets avaient été réglés au trimestre précédent (juin 2013) sans que rien ne soit enregistré dans le système. Si l'état des risques n'est pas mis à jour en temps voulu, les responsables peuvent passer à côté de problèmes affectant les projets et tarder à les résoudre.

61. Les politiques et procédures spécifient en outre que les responsables de projets doivent se rendre au moins une fois par an sur le terrain pour vérifier l'état d'avancement des projets. Le Comité a constaté que 7 des 10 projets du bureau de pays d'Arabie saoudite qu'il a audités n'avaient pas fait l'objet d'une telle visite. Le bureau en question a indiqué qu'il appliquait les politiques et procédures en interagissant avec les partenaires de réalisation par téléphone, sur Skype ou par des contacts quotidiens avec les ministères et autres organismes gouvernementaux. Il n'a cependant pas été en mesure de fournir des preuves vérifiables et le Comité s'est montré mécontent du non-respect des règles.

62. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'inspections sur le terrain et en l'absence d'éléments attestant de la mise en œuvre d'une solution de remplacement, le Comité estime que les projets n'ont pas été suivis conformément à ce que prévoient les politiques et procédures, ce qui risque de compromettre le suivi et le contrôle des résultats des partenaires de réalisation.

**63. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'établir des rapports d'étape trimestriels au niveau du bureau de pays, comme l'exigent les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; b) de mettre régulièrement à jour, dans le système Atlas, les informations concernant l'exposition au risque; et c) de mener des visites d'inspection sur le terrain et d'établir et soumettre des rapports en application desdites politiques et procédures.**

*Plan de travail annuel*

64. Le Comité a constaté qu'en 2012 et 2013, 16 des 48 projets en cours du bureau de pays du Nigéria (dont les budgets annuels s'élevaient à 15,2 millions de

dollars) avaient été mis en œuvre sans plans de travail annuels. Cela est contraire aux exigences du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD, qui prévoit que le responsable de projet est tenu d'établir, en début d'année, un plan de travail annuel, en particulier pour les programmes et projets qui requièrent normalement plusieurs années et plusieurs partenaires. Les plans de travail annuels fournissent des indications détaillées sur le budget et les activités prévus, définissent le calendrier des activités et précisent les produits escomptés. Le Comité considère qu'il s'agit là d'un outil essentiel pour l'évaluation annuelle des produits des projets.

65. Le PNUD a informé le Comité que les 16 projets en question s'appuyaient sur des descriptifs de projet comportant un plan de travail pluriannuel, que les partenaires du bas de l'échelle n'étaient généralement pas tenus de signer puisque les documents l'étaient habituellement au niveau ministériel. Une fois signé, ce document est valable pour le reste du cycle de vie du projet. Les bureaux de pays, partant du principe que les descriptifs sont suffisants, n'établissent pas de plans de travail annuels.

66. Le Comité considère que le Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD ne laisse aucun doute sur l'importance des plans de travail annuels pour le contrôle des projets pluriannuels. Sans cet outil, il est difficile d'évaluer les produits annuels des projets.

**67. Le Comité recommande au PNUD de veiller à ce que soient établis des plans de travail annuels pour tous les projets du Nigéria, comme le prévoit le Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD.**

68. Le PNUD considère que les projets acceptés étant assortis de plans de travail pluriannuels, les plans de travail annuels ne s'imposent pas, mais le Comité estime au contraire que les consignes du Guide s'appliquent à tous les projets, quelle que soit la durée de leur période d'exécution.

*Planification des audits portant sur des projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale ou par des organisations non gouvernementales*

69. Au cours de l'année considérée, le Comité a passé en revue les plans d'audit annuels de 35 bureaux de pays sur les 142 qui figurent dans la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit 2013. L'article 16.04 du Règlement financier du PNUD et les directives du Bureau de l'audit et des investigations spécifient que tous les projets dont le montant cumulé des dépenses depuis la date du lancement dépasse 300 000 dollars doivent figurer dans le plan d'audit. Le Comité a constaté que les plans d'audit établis par 10 bureaux de pays laissaient de côté 14 projets représentant un montant total cumulé de dépenses de 6,37 millions de dollars. Alors que le montant total des dépenses cumulées de chacun de ces projets dépassait 300 000 dollars au 31 décembre 2013, aucun n'a à ce jour fait l'objet d'un audit.

70. Le Bureau de l'audit et des investigations a signalé que, pour respecter les délais très stricts fixés pour l'achèvement des audits portant sur des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou dans le cadre de la

modalité de réalisation nationale, il fallait commencer la planification desdits audits avant d'avoir reçu les chiffres définitifs des dépenses engagées pour une année comptable donnée et avant la clôture des comptes. Pour l'année 2013, la planification des audits des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou dans le cadre de la modalité de réalisation nationale a débuté le 4 décembre 2013. De ce fait, les dépenses engagées au mois de décembre 2013 n'ont pas été prises en compte.

71. Le Comité prend note de ces informations, mais il estime que les plans en question auraient dû être soumis entre le 2 et le 15 janvier 2014, période où les dépenses effectives pour décembre 2013 étaient déjà enregistrées dans le système Atlas, et que, par conséquent, ces projets auraient dû être pris en compte lors de l'établissement des plans d'audit.

**72. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, des mesures pour que les projets qui n'avaient jamais fait l'objet d'un audit depuis leur lancement mais pour lesquels le montant des dépenses cumulées dépassait 300 000 dollars soient inclus dans les plans d'audit, en révisant et en précisant les critères applicables et en prenant en compte toutes les dépenses comptabilisées à la date fixée pour la soumission du plan d'audit.**

*Présentation des rapports d'audits portant sur des projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale ou par des organisations non gouvernementales*

73. Dans son précédent rapport (A/68/5/Add.1), le Comité soulignait le retard pris par certains bureaux de pays dans la présentation des plans et des rapports d'audit. Selon les informations de la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit relatives aux audits portant sur des projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale ou par des organisations non gouvernementales, les audits auraient dû porter, au cours de l'année financière close en 2013, sur un montant total de 1,9 milliard de dollars de dépenses, mais que les vérifications effectuées n'ont porté que sur 1,76 milliard de dollars.

74. Le Comité continue de relever le même type de problèmes qu'au cours de l'année précédente. Par exemple, 72 (soit 6 %) des 1 148 produits (de 800 projets) représentant un montant total de dépenses de 133,41 million de dollars, dont l'audit était prévu en 2013, n'ont pas été vérifiés. Les rapports d'audit correspondants n'avaient pas été présentés au 15 mai 2014, contrairement aux instructions du Bureau de l'audit et des investigations. Le niveau d'assurance des produits et des dépenses déterminé par le Comité repose en partie sur l'examen d'un échantillonnage des rapports d'audit. La non-présentation de 6 % des produits prévus a une incidence sur l'assurance des dépenses engagées pour atteindre les produits prévus.

75. Le PNUD a déclaré que les audits n'avaient pu être tous réalisés dans les délais pour un certain nombre de raisons, dont la crise politique touchant la République centrafricaine qui a entraîné une telle insécurité qu'elle a éloigné les commissaires aux comptes du terrain et par conséquent retardé le début des audits portant sur les projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale.

76. Les rapports attendus devaient être achevés en juin 2014 mais, au 28 mai 2014, il en manquait toujours un certain nombre correspondant à 60 produits (123,14 millions de dollars).

**77. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à tous ses bureaux régionaux d'œuvrer, en étroite collaboration avec les bureaux de pays, au respect des instructions du Bureau de l'audit et des investigations et à la présentation de tous les rapports d'audit pendant la période prescrite ou dans des délais consentis par ledit bureau.**

*Recommandations concernant les projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale ou par des organisations non gouvernementales formulées au cours des années précédentes*

78. Afin de vérifier la mise en œuvre des recommandations formulées au cours des années précédentes, le Comité a examiné, dans la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit, 20 rapports concernant l'année 2013 établis par les vérificateurs externes des comptes au sujet de projets exécutés dans huit bureaux de pays. Les rapports en question contenaient 141 recommandations applicables entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014. Le Comité a constaté que 87 d'entre elles (soit 62 %) avaient été appliquées intégralement, que 39 (soit 27 %) étaient en cours d'application et que 15 (11 %) n'avaient pas été suivies d'effet. Le Comité attribue l'important retard constaté au fait que les bureaux régionaux n'ont pas été assez vigilants et ont défini des objectifs irréalistes.

79. D'autre part, le Comité n'a trouvé aucune directive précise sur la suite à donner aux recommandations issues des audits des années précédentes. Les directives du PNUD relatives à l'audit interne des bureaux de pays demandent aux commissaires aux comptes de vérifier l'application des recommandations de l'année précédente, mais rien n'est dit sur la vérification de celles qui portent sur des projets non pris en compte dans les cycles d'audit ultérieurs. Le Comité s'inquiète des retards pris dans l'application des recommandations issues des audits des années précédentes, qui peuvent entraîner la répétition des mêmes anomalies les années suivantes.

**80. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que les bureaux régionaux fixent des délais réalistes pour l'application des recommandations et vérifient l'application des recommandations non suivies d'effet pendant plus de 18 mois mettant en jeu des partenaires de réalisation.**

*Rapports d'audits portant sur des projets exécutés dans le cadre de la modalité d'exécution nationale ou par des organisations non gouvernementales dans lesquels les commissaires ont émis des réserves*

81. Le Comité avait déjà recommandé que les bureaux régionaux du PNUD examinent les résultats des audits de projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale et coopèrent avec les partenaires de réalisation pour remédier aux lacunes constatées, en particulier chez ceux dont les comptes font régulièrement l'objet d'un rapport d'audit modifié.

82. Le Comité a examiné 14 rapports d'audit modifiés en 2012 et en 2013 et a constaté que les réserves émises avaient trait, pour les deux années, à la sous-

évaluation ou à la surévaluation des dépenses. Bien que le Comité ait constaté une augmentation du nombre de rapports d'audit non assortis de réserves (87 en 2013 contre 78 en 2012), le nombre de rapports avec réserves est encore plus élevé, 31 projets ayant fait l'objet de réserves pour les mêmes raisons.

83. Le Bureau de l'audit et des investigations a rappelé que lorsque les partenaires de réalisation présentaient leurs rapports financiers en retard, les dépenses engagées ne figuraient pas dans le rapport d'exécution conjoint de l'année considérée. Inversement, lorsque le partenaire de réalisation comptabilise dans le rapport d'exécution conjoint des dépenses engagées pendant le mois de janvier de l'année suivante, avant la clôture des comptes de l'année considérée, l'état des dépenses est surévalué et celui de l'année suivante sous-évalué. Le Bureau de l'audit et des investigations mène une étude indépendante sur les raisons et les justifications étayant les réserves émises de manière à garantir la cohérence des pratiques des différents commissaires aux comptes. Le Comité trouve préoccupant que des réserves soient émises chaque année à propos des mêmes projets, preuve que ni les partenaires de réalisation ni les bureaux de pays ne prennent les mesures voulues pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des lacunes signalées.

**84. Le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de se pencher sur les raisons pour lesquelles les commissaires aux comptes émettaient des réserves de façon récurrente, et de prendre les mesures qui s'imposaient pour y remédier en mettant à contribution les bureaux régionaux et leurs partenaires de réalisation respectifs.**

*Souçons d'irrégularités dans les achats effectués dans le cadre de la modalité de réalisation nationale*

85. Le Comité a pris note de l'enquête en cours, en Amérique latine, à propos d'une affaire d'irrégularités présumées en matière d'achats. Cette affaire, qui figure dans la liste des cas de fraude ou de présomptions de fraude communiquée au Comité (annexe II), concerne quatre projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale impliquant un ministère et un partenaire de réalisation du PNUD. Ces projets, qui sont presque entièrement financés par l'État concerné, ont été suspendus après la publication, en mai 2013, des résultats d'un audit externe au cours duquel il n'avait pas été possible de confirmer que les procédures d'appel d'offres avaient été respectées.

86. En juillet 2013, le Bureau de l'audit et des investigations a lancé avec le commissaire aux comptes interne du Ministère une enquête juricomptable visant à déterminer la nature et l'ampleur de la fraude présumée. Néanmoins, en l'absence de certains documents décisifs saisis par les autorités à l'appui d'une action en justice, le Bureau de l'audit et des investigations n'a pu terminer son enquête.

87. Le PNUD a cependant déclaré au Comité qu'il était en mesure de confirmer, sur la foi d'informations orales et de l'examen des pièces fournies par le bureau de pays, que les irrégularités avaient commencé en 2012. Il y a tout lieu de penser que des dossiers d'appels d'offres ont été falsifiés de façon à faire croire que la procédure de passation des marchés avait été ouverte à tous et fait jouer la concurrence, alors qu'il n'en était rien.

88. Le PNUD estime à ce jour le montant total des achats en jeu à 276 millions de dollars (dont 79 millions pour 2013) mais, pour l'instant, ni les enquêteurs du

Bureau de l'audit et des investigations ni les commissaires aux comptes privés nommés dans cette affaire n'ont pu évaluer le montant des pertes qu'auraient pu occasionner les irrégularités présumées. Les projets en question étant presque entièrement financés par le pays concerné (à 99,5 %), les éventuelles pertes subies dans cette affaire seraient également entièrement à sa charge. Le PNUD ne devrait pas être touché et les autorités du pays ont confirmé par écrit qu'il ne portait aucune responsabilité dans cette affaire. Le Bureau de l'audit et des investigations a établi que le personnel du PNUD était hors de cause et aucun de ses fonctionnaires n'a été incriminé.

89. Malgré l'importance des dépenses engagées depuis 2012 au titre de projets n'ayant pas fait l'objet d'audits, le risque de perte semble réduit et, compte tenu de ce que l'on sait actuellement, seule une fraction du total est menacée. Le PNUD estime qu'au moment de la suspension des quatre projets, leur taux d'exécution physique atteignait 75 % du niveau prévu et le taux d'exécution des budgets était d'environ 85 %.

90. Le Comité prend note du fait qu'une enquête est en cours et continue à suivre cette affaire de très près. À l'heure actuelle, les irrégularités présumées ne lui semblent pas remettre en question la validité des états financiers du PNUD.

**91. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'évaluer les risques liés à l'exécution de projets dans le cadre de la modalité de réalisation nationale afin de déterminer pourquoi des procédures d'assurance autres que l'audit ne permettent pas de déceler les irrégularités présumées en matière d'achats et de renforcer les contrôles; et b) de continuer à essayer d'obtenir du gouvernement partenaire davantage d'éléments sur cette l'affaire de façon à déterminer l'étendue réelle du préjudice subi et les possibilités de recouvrement auprès des personnes impliquées.**

## 6. Gestion de la trésorerie

### *Sommes en attente de restitution aux donateurs*

92. Le PNUD a conservé pendant plus de 90 jours un montant de 4,14 millions de dollars (soit 76 %) des 5,42 millions de dollars devant être restitués à des donateurs, contrevenant ainsi aux directives des politiques et procédures régissant les programmes et opérations et aux instructions concernant la clôture de l'exercice 2013. Le Programme a déclaré qu'il attendait que les donateurs aient donné des instructions sur l'emploi du solde restant. Dans un rapport précédent (A/63/5/Add.1), le Comité demandait au PNUD de faire en sorte que les remboursements soient effectués en temps voulu. Le Comité a pris note des efforts déployés ces dernières années par les responsables du Programme pour réduire le montant des fonds à restituer aux donateurs et pour assurer un suivi vis-à-vis de ces derniers. La persistance du problème indique cependant que le PNUD doit redoubler d'efforts. Le Comité est d'avis qu'il devrait adopter certaines mesures, par exemple prévoir, lorsqu'il signe un accord avec les donateurs, une clause générale précisant l'emploi du solde inutilisé au moment de l'achèvement des projets, et rechercher dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations des indications sur la façon de régler ce genre de questions.

93. Le Comité estime que le fait de ne pas rembourser les donateurs dans les 90 jours contrevient, sauf s'il existe un accord bilatéral le permettant, aux politiques et procédures.

**94. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de faire tout son possible pour rembourser les montants dus aux donateurs et liquider tous les soldes de 2013 conservés depuis plus de 90 jours (fonds en attente de restitution aux donateurs), comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et les instructions concernant la clôture de fin d'année, sous réserve qu'il y ait un accord bilatéral avec les donateurs concernés.**

## **7. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds**

### *Résultats des macroévaluations et des microévaluations*

95. En application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (tous membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement) ont adopté un dispositif opérationnel commun, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en vue de transférer des fonds aux partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce dispositif porte réalisation de macroévaluations et de microévaluations avant la sélection des partenaires d'exécution.

96. La macroévaluation, qui consiste à examiner le système de gestion des finances publiques dans le cadre duquel les organismes transfèrent des fonds aux agents d'exécution, sert à s'assurer que celui-ci est bien compris. Elle est suivie de la microévaluation, qui consiste à évaluer les risques concernant les transferts de fonds aux partenaires et est effectuée une fois par cycle, ou lorsqu'un changement important intervient dans la gestion opérationnelle d'un partenaire d'exécution.

97. Au cours des visites qu'il a effectuées dans huit bureaux de pays, le Comité a relevé que seuls les bureaux en Jordanie, au Nigéria et en Zambie avaient pleinement appliqué la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le bureau en Arabie saoudite, qui était dispensé de l'application de cette politique pour le cycle 2012-2016, l'appliquerait pendant le prochain cycle. Quant aux quatre autres bureaux de pays, le Comité a constaté les lacunes ci-après en ce qui concerne l'application de la politique harmonisée.

98. Les macroévaluations et les microévaluations pour 2012-2013 n'étaient pas encore réalisées pour les bureaux de pays aux Philippines, au Bangladesh et à Trinité-et-Tobago. En Namibie, le bureau de pays avait engagé PricewaterhouseCoopers pour procéder aux deux types d'évaluations en avril 2008. Il ressort d'un examen du rapport de PricewaterhouseCoopers que 16 partenaires d'exécution ont été sélectionnés aux fins d'évaluation et que 20 projets ont été couverts. Si la macroévaluation a été menée correctement, la microévaluation de cinq partenaires d'exécution et le classement du risque de tous les partenaires d'exécution n'avaient pas été réalisés.

99. Le PNUD a indiqué que ces lacunes étaient dues à des difficultés de communication avec le consultant. Il a aussi informé le Comité qu'une

microévaluation effectuée ultérieurement au bureau de pays aux Philippines par un consultant indépendant avait été acceptée par l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, les microévaluations de 11 partenaires d'exécution ont été réalisées en 2013 et celles de cinq autres seraient menées pendant le premier trimestre de 2014, le bureau de Trinité-et-Tobago travaillant dans un contexte de pays contributeur net où le principal donateur est le Gouvernement. Dans ce cas, le Gouvernement (le donateur) ne finance pas directement l'exécution des projets par le PNUD. Au bureau du Bangladesh, la macroévaluation a commencé et devrait s'achever en 2014 tandis que la microévaluation serait lancée au deuxième trimestre de 2014.

100. Tout en saluant les mesures prises par le PNUD, le Comité estime que le recours aux bureaux régionaux pour veiller à ce que les évaluations soient réalisées en temps voulu et l'application des directives établies par le PNUD en vue de l'application de la politique harmonisée ne suffisent pas. Pour tirer parti de la politique harmonisée, les évaluations doivent être effectuées et achevées en temps voulu.

**101. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de faire appliquer ses directives à l'intention des bureaux de pays sur la mise en œuvre des modalités révisées de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds; et b) de donner suite à l'action menée par les bureaux régionaux et de collaborer avec les bureaux de pays pour faire en sorte que les évaluations qui n'ont pas encore été effectuées pour les cycles de programmation concernés le soient comme prévu.**

## 8. Soldes interfonds

### *Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies*

102. À la fin de l'exercice, ainsi que chaque trimestre, le PNUD établit un état de rapprochement des soldes interfonds avec d'autres organismes des Nations Unies partenaires du système Atlas (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), FNUAP, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds d'équipement des Nations Unies, Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et Université des Nations Unies), qui doivent faire l'objet d'un accord et être contresignés par les organismes et services concernés.

103. Le Comité a constaté un écart net d'un montant de 0,43 million de dollars dû au fait que le solde inscrit dans les états financiers du PNUD comme sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies (soit 4,81 millions de dollars) ne correspondait pas au montant total des confirmations reçues d'autres organismes des Nations Unies (soit 4,38 millions de dollars). L'écart faisait l'objet d'une enquête plus poussée.

104. Le PNUD a informé le Comité que les écarts s'expliquaient essentiellement par des décalages dans le temps, par les différentes méthodes d'établissement ou de présentation des états financiers utilisées par les autres organismes et par quelques articles en cours d'examen et de règlement. À l'heure actuelle, rien ne donnait à penser, de la part des autres organismes, que ces montants ne seraient pas remboursés au PNUD. Le Comité est toutefois préoccupé par le fait que la plupart des états de rapprochement ont été signés entre mars et avril 2014, soit environ trois

mois après la fin de l'année, ce qui est une période assez longue pour enquêter sur les opérations et rapprocher les soldes entre les organismes.

## 9. Sommes à payer à d'autres organismes des Nations Unies

105. Le Comité a examiné les confirmations reçues d'autres organismes par rapport au solde de 7,23 millions de dollars indiqué dans la note 18 de la situation financière au 31 décembre 2013 au titre des sommes à payer aux organismes des Nations Unies [Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)]. Alors que les confirmations montrent que le montant s'élève à 0,95 million de dollars, le PNUD a indiqué un montant différent. De l'avis du Comité, étant donné l'écart manifeste entre les montants indiqués dans les confirmations reçues de l'OMS et de l'UNRWA, le montant indiqué dans les états financiers du PNUD ne peut être considéré comme un chiffre fiable.

106. Le PNUD a déclaré que les principales raisons de ces écarts étaient que l'OMS et l'UNRWA n'avaient pas indiqué dans leurs confirmations les montants à payer au titre des administrateurs auxiliaires et les créances et dettes au titre des services communs. L'OMS a par la suite modifié les chiffres communiqués au PNUD au titre de son accord de coopération relatif aux projets, ce qui a fourni de nouvelles preuves que la confirmation communiquée au Comité par l'OMS n'était pas exacte. Le 21 mai 2014, l'OMS a confirmé par courrier électronique au PNUD qu'elle a révisé à la hausse le solde au titre de son accord de coopération relatif aux projets, de 0,14 million de dollars à 0,72 million de dollars, ce qui a réduit l'écart indiqué plus haut. Le Comité n'a pas reçu la confirmation révisée de l'OMS et de l'UNRWA pour étayer les explications de l'administration.

**107. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'œuvrer de concert avec l'OMS et l'UNRWA en vue d'apporter des éclaircissements sur le bien-fondé des soldes créditeurs et débiteurs, y compris les références aux différentes conventions comptables (si elles sont différentes de celles du PNUD) lorsqu'ils confirment leurs soldes au Comité.**

## 10. Gestion des achats et des marchés

### *Planification des achats*

108. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, les plans d'achat devraient, au minimum, comporter les données suivantes : le type de biens, services ou travaux à fournir, les méthodes d'achat, le coût estimatif (unitaire et total) et la date prévue pour arrêter définitivement les spécifications, le cahier des charges et le mandat, la période de sélection des fournisseurs, la période d'appel d'offres, la période d'évaluation, l'adjudication (procédure d'appel global ou procédure d'appel annuel, le cas échéant) et les délais de livraison. Toutefois, le Comité a constaté que les plans d'achat globaux de trois entités (bureaux de pays au Nigéria et aux Philippines et Centre de services régional d'Addis-Abeba) sur huit visitées et 18 plans d'achat individuels pour 2013 ont été établis sans les informations requises, notamment la période d'appel d'offres et la période d'évaluation.

109. Au bureau des Philippines, le plan d'achat global pour 2013 a été établi et approuvé en mars 2013, et téléchargé dans l'outil de planification des achats en avril

2013. Le Comité a constaté que 12 plans d'achat individuels sur 23 avaient été approuvés à la fin de mars 2013, alors que des achats d'un montant de 0,14 million de dollars avaient été déjà effectués entre janvier et mars 2013, avant l'approbation des plans d'achat. L'administration a indiqué que le retard accusé dans l'établissement et l'approbation des plans d'achat globaux s'expliquait par le fait que les responsables des projets ont soumis tardivement les plans d'achat individuels.

110. Donnant suite aux précédentes recommandations du Comité concernant l'enregistrement des plans d'achat dans la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit, le PNUD avait mis au point un outil en ligne pour l'enregistrement centralisé des plans d'achat. Toutefois, le Comité a noté que seul le bureau de pays aux Philippines avait téléchargé son plan d'achat au moyen du nouveau système. Il a également noté qu'au bureau régional pour l'Afrique, seulement deux bureaux de pays (Éthiopie et Niger) avaient téléchargé leurs plans d'achat globaux. Les bureaux au Nigéria et en Zambie ne l'avaient pas fait.

111. Le fait de ne pas télécharger les plans d'achat empêche le siège de suivre convenablement la planification des achats et montre que l'outil en ligne mis au point par le PNUD pour l'enregistrement centralisé des plans d'achat est sous-utilisé.

**112. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer un plan d'achat global, conformément au cycle de programmation des bureaux de pays; et b) de veiller à ce que les bureaux de pays téléchargent leurs plans d'achat dans le système d'archivage mis au point par le siège.**

*Signature du formulaire de déclaration d'impartialité  
par les membres de comités d'évaluation*

113. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, les membres de comités d'évaluation qui ne sont pas des fonctionnaires du PNUD doivent signer une déclaration d'impartialité pour marquer officiellement leur engagement à respecter la confidentialité et à éviter tout conflit d'intérêts. Toutefois, le Comité a constaté que pour trois achats sur cinq effectués au bureau de pays en Zambie et pour quatre achats sur cinq effectués au bureau de pays en Arabie saoudite, les membres du comité d'évaluation (qui ne sont pas fonctionnaires du PNUD) n'ont pas signé le formulaire de déclaration d'impartialité pour indiquer qu'ils n'avaient pas de conflit d'intérêts, comme l'exigent les politiques et procédures. L'administration a expliqué qu'il s'agissait d'une méprise.

**114. Le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de veiller à ce que tous les membres de comités d'évaluation qui ne sont pas des fonctionnaires du PNUD signent les formulaires de déclaration d'impartialité pour indiquer qu'ils n'ont pas de conflit d'intérêts comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

*Retards dans la fourniture des biens ou services dans le processus  
de passation des marchés*

115. Le Comité a constaté d'après le tableau de bord qu'au bureau de pays en Jordanie, la fourniture des biens et services concernant 18 des 331 achats effectués

au 4 novembre 2013 a accusé des retards de 20 à 127 jours. Par exemple, un fournisseur dont les dates d'échéance étaient fixées au 17 avril et au 1<sup>er</sup> juillet 2013 a livré ses rapports respectivement le 27 juin et le 30 septembre 2013, soit un retard de 91 jours. Un autre ayant pour date d'échéance le 21 mai 2013 n'a livré son rapport que le 19 septembre, soit un retard de 51 jours.

116. Le PNUD a expliqué que les retards étaient dus à divers facteurs, notamment le fait qu'il faut du temps pour examiner et approuver les produits ou rapports des fournisseurs qui ont besoin d'une confirmation du gouvernement avant d'être soumis au PNUD. Le Comité estime toutefois qu'une intervention judicieuse de l'administration s'impose car les retards de livraison des biens et services augmentent le risque que les achats n'atteignent pas le but visé et que le PNUD n'obtienne pas le meilleur rapport qualité-prix.

**117. Le Comité recommande que le PNUD suive de près la situation avec les partenaires d'exécution afin de veiller à ce que les biens et services soient fournis sans retard et conformément aux contrats et que la confirmation des rapports d'exécution soit signée dans les délais.**

## 11. Gestion des ressources humaines

### *Gestion des contrats de louage de services*

118. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations en matière de gestion des ressources humaines et le guide sur l'utilisation des contrats de louage de services, le but du contrat de louage de services est de permettre d'engager des particuliers pour fournir des services d'appui non essentiels qui seraient normalement confiés à une entreprise, comme le nettoyage, la sécurité et les services informatiques. Les titulaires de ce type de contrat doivent être évalués deux mois avant l'expiration de leur contrat.

119. Au 21 octobre 2013, le tableau d'effectifs du bureau au Bangladesh indiquait que le bureau comptait 943 titulaires de contrats de louage de services sous différents titres. Le Comité a constaté que 18 parmi ceux-ci assuraient des fonctions essentielles, contrairement au guide sur l'utilisation des contrats de louage de services. Les évaluations de deux titulaires ont été réalisées après l'expiration du contrat et neuf évaluations ont été effectuées un mois avant l'expiration du contrat au lieu des deux mois prévus par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Le PNUD a indiqué qu'il revoyait la politique en matière de contrat de louage de services et en particulier l'utilisation restrictive de ce type de contrat pour les fonctions essentielles.

120. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que les bureaux de pays se conforment au guide de l'utilisateur en ce qui concerne le recrutement de personnel au titre des contrats de louage de services et la réalisation en temps voulu des évaluations du comportement professionnel; et b) de revoir les modalités et la politique des contrats de louage de services, y compris la nature des travaux liés aux projets dans les bureaux de pays et l'obligation de réaliser les évaluations connexes.

## 12. Prestations dues à la cessation de service

### *Financement des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service*

121. Dans son rapport précédent (A/68/5/Add.1), le Comité s'était inquiété du déficit de financement des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et avait recommandé que le PNUD revoie le financement de ces prestations afin de s'assurer qu'il reste adéquat chaque année.

122. Le Comité a constaté que, au 31 décembre 2013, le montant des engagements du PNUD au titre des prestations dues à la cessation de service était estimé à 858,16 millions de dollars (contre 941,45 millions de dollars en 2012) et que le Programme avait affecté 496,70 millions de dollars à leur règlement (contre 494,87 millions de dollars en 2012), ce qui permettait de couvrir 57,88 % des engagements et signifiait que les obligations non financées sont tombées à 361,46 millions de dollars en 2013.

123. Comme les taux d'actualisation utilisés par l'actuaire dans son évaluation et d'autres hypothèses varient, les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service vont également fluctuer, comme en témoignent les chiffres pour 2013 (858,15 millions de dollars) et 2012 (979,12 millions de dollars). L'administration a adopté un plan de financement de quinze ans et a fait appel à un cabinet d'experts pour effectuer une étude sur la gestion de l'actif et du passif en vue de formuler des recommandations sur une stratégie de financement appropriée. Le Comité prend note de la volonté du PNUD de continuer de financer les engagements alors que d'autres organismes ont choisi la méthode de financement par répartition. Le Comité l'encourage à continuer de réduire l'écart entre les engagements financés et les engagements non financés en mettant au point des moyens de prévoir les ressources nécessaires chaque année et d'affecter un montant suffisant au financement des engagements.

**124. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner régulièrement le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et d'élaborer une stratégie de financement appropriée afin de s'assurer que ce plan reste adéquat.**

## 13. Informatique

125. Après avoir examiné les contrôles généraux et le contrôle des applications au titre du traitement central des états de paie dans le module concernant la gestion du capital humain du système Atlas à Copenhague, le Comité a relevé les anomalies suivantes :

### *Séparation des tâches de gestion des ressources humaines attribuées dans le module concernant la gestion du capital humain du système Atlas*

126. Le dispositif de contrôle interne du PNUD présente des normes minimales qui doivent être respectées pour que des contrôles internes suffisants soient effectués dans l'organisation. Il exige qu'aucune personne n'exerce à la fois les fonctions d'administrateur des ressources humaines (première autorité) et celles d'administrateur du service central des états de paie (deuxième autorité) s'agissant du traitement d'un état de paie mensuel de façon à garantir que l'administrateur des ressources humaines fasse l'objet d'un contrôle indépendant. Les tâches du fonctionnaire

chargé des décaissements (troisième autorité) doivent aussi être séparées de celles des première et deuxième autorités. L'approbation finale des états de paie mensuels revient à la troisième autorité, qui autorise les décaissements. En outre, il est clairement indiqué que les tâches liées à la gestion des ressources humaines et celles liées aux états de paie doivent être séparées non seulement en pratique mais aussi dans le système Atlas.

127. Le Comité a examiné toutes les fonctions attribuées dans le module concernant la gestion du capital humain du système Atlas en 2013 aussi bien au personnel des bureaux de pays qu'aux utilisateurs des services administratifs à Copenhague. Il a constaté que les utilisateurs de profils d'emploi types relatifs aux ressources humaines (cinq profils) se sont vu attribuer plus d'un profil sous Atlas et que les fonctions d'administrateur des ressources humaines, d'administrateur du service central des états de paie et de fonctionnaire chargé des décaissements n'étaient pas convenablement séparées comme l'exigeait le dispositif de contrôle interne.

128. Le PNUD a informé le Comité que les profils d'emploi types relatifs aux ressources humaines qui ont été attribués aux utilisateurs des bureaux de pays ne correspondent pas totalement aux fonctions spécialisées exercées par la Section des droits et prestations. Le Comité reste convaincu que les tâches relatives aux états de paie ne sont pas séparées comme il se doit, ce qui pourrait entraîner des modifications non autorisées des opérations de paie.

**129. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il passe en revue les profils d'emploi actuels relatifs aux états de paie dans Atlas afin de restreindre l'attribution de fonctions antagonistes, conformément au dispositif de contrôle interne pour l'administration des états de paie.**

*Désactivation du profil utilisateur dans le module concernant la gestion du capital humain du système Atlas à la cessation de service*

130. Selon la section 10 des normes d'accès à Atlas, tous les fonctionnaires du PNUD en fin de service doivent signer le registre du Bureau des ressources humaines dans le cadre de la procédure de départ avant leur dernier jour de travail. Une fois que les employés quittent leurs fonctions, leurs comptes utilisateurs dans Atlas sont censés être suspendus dès que possible.

131. Lorsqu'il a examiné les utilisateurs actifs du module concernant la gestion du capital humain sous Atlas, le Comité a constaté que 55 fonctionnaires ayant quitté l'organisation utilisaient toujours le système. Un examen plus poussé a révélé que parmi ceux-ci, 15 ont continué de se connecter au système Atlas pour des périodes allant de 1 à 286 jours après leur dernier jour de travail.

132. Le PNUD a expliqué que 49 des 55 fonctionnaires concernés ont été autorisés, en vertu de sa politique, à avoir accès au module libre-service pour les employés sous Atlas pour une période maximale de trois ans afin d'établir leur rapport d'évaluation du comportement professionnel. Selon les registres du PNUD, deux fonctionnaires ont continué d'accéder au module concernant la gestion du capital humain après avoir quitté l'organisation. Le Comité a été informé qu'un mécanisme avait été mis en place pour désactiver le profil utilisateur des fonctionnaires concernés dès qu'une décision de départ est enregistrée dans Atlas. Toutefois, ce mécanisme ne fonctionnait pas et les utilisateurs ont continué de se connecter. En outre, l'administration a informé le Comité qu'on mettait au point un système de

saisie en temps réel pour alerter les coordonnateurs du module de création de comptes utilisateurs sous Atlas afin qu'ils puissent désactiver les comptes utilisateurs des fonctionnaires en cessation de service.

133. Le Comité est préoccupé par le fait que tout arrangement qui permet aux fonctionnaires ayant quitté le PNUD d'accéder à ses systèmes accroît le risque d'intrusion et de passation d'écritures frauduleuses, ce qui pourrait porter atteinte à l'intégrité des documents financiers.

**134. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux pour s'assurer que les comptes utilisateurs des employés ayant quitté l'organisation soient rapidement désactivés; et b) d'étudier les possibilités de remédier aux situations créées par les départs antidatés pour garantir que les employés ayant quitté l'organisation n'aient pas un accès non autorisé au système Atlas.**

*Dispositifs de contrôle des avances de congé annuel au-delà des limites fixées en vertu des politiques et procédures régissant les programmes et opérations*

135. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, un fonctionnaire peut, dans des circonstances exceptionnelles, se voir accorder une avance de congé annuel d'une durée maximale de 10 jours ouvrables, à condition que l'on puisse compter que l'intéressé demeurera en fonctions plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour acquérir le droit au congé qui lui est avancé. Le fonctionnaire soumet par voie électronique sa demande de congé au chef de service pour approbation.

136. Le Comité a constaté que le système Atlas n'était pas doté d'un dispositif permettant de restreindre l'approbation des avances de congé d'une durée supérieure à 10 jours. Il a aussi constaté dans le système, à partir du tableau des congés de tout le personnel du PNUD pour le mois de septembre 2013, que quatre fonctionnaires avaient des soldes de congé négatifs au-delà de la limite approuvée de 10 jours. Par ailleurs, un fonctionnaire avait un solde de 77 jours, ce qui était considérablement plus élevé que le nombre de jours de congé maximum autorisé de 60 jours, en septembre 2013.

137. Le PNUD a indiqué que les fonctionnaires sont encouragés à planifier leur congé à l'avance et que, de ce fait, ils sont autorisés à demander des jours de congé qu'ils n'ont pas accumulés à la date de la demande et que la responsabilité de surveiller les avances de congé incombe au supérieur hiérarchique. Tout en prenant acte des observations de l'administration, le Comité demeure préoccupé par le fait que le dispositif de contrôle actuel sous Atlas n'alerte pas les personnes chargées d'approuver les demandes de congé lorsqu'il s'agit d'une avance de congé exceptionnelle d'une durée supérieure à la limite approuvée.

**138. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre un système de notification par courrier électronique aux fonctionnaires et à leurs supérieurs hiérarchiques pour les approbations d'avances de congé d'une durée supérieure à la limite approuvée de 10 jours.**

*Plan de reprise après sinistre et centres auxiliaires pour services d'appoint*

139. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, assurer la sécurité informatique consiste à protéger les moyens informatiques du

PNUD et ceux qui lui ont été confiés par les organismes partenaires et à établir et superviser les pratiques de gestion de la sécurité de l'information qui donnent confiance et offrent des outils de mesure, de façon à rassurer les donateurs et les autres parties prenantes que l'information est protégée contre toute intrusion ou altération.

140. Aux bureaux de pays de Namibie et de Trinité-et-Tobago, le Comité a noté que les plans de reprise après sinistre n'avaient pas encore été achevés et que les bureaux n'avaient pas encore confirmé les nouveaux sites d'accueil de leur centre auxiliaire pour les services d'appoint. L'administration a informé le Comité que le bureau à Trinité-et-Tobago progressait dans la recherche d'un site alors qu'en Namibie, le bureau de pays étudiait les possibilités de mettre en œuvre une solution d'appoint en ligne. Le Comité est d'avis qu'en l'absence d'un plan de reprise après sinistre, les bureaux de pays pourraient perdre des données en cas de catastrophe.

**141. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que les bureaux de pays établissent des plans de reprise après sinistre à jour et les utilisent.**

#### **14. Gestion des stocks**

##### *Certification des stocks*

142. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, tous les services sont tenus de procéder chaque année à un inventaire tous les trois mois pour chaque entrepôt, c'est-à-dire le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre. Le représentant résident ou le fonctionnaire désigné est tenu de certifier la quantité et la valeur des stocks comptabilisés par son bureau. Tous les services doivent établir et soumettre un rapport d'inventaire pour chaque projet au moyen du système de gestion des documents, de concert avec le représentant résident ou le fonctionnaire désigné pour la certification des stocks, à la Division de la comptabilité du siège le 15 avril, le 15 juillet, le 15 octobre et le 15 janvier de chaque année.

143. Après examen des rapports trimestriels concernant le Centre de services régional d'Addis-Abeba et le bureau de pays à Dakar, le Comité a constaté que les rapports de certification et de contrôle des stocks avaient été téléchargés avec retard contrairement aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Par exemple, les rapports de certification et de contrôle des stocks pour trois trimestres au bureau de Dakar ont été téléchargés avec un retard de 21 jours en moyenne, le retard le plus long étant de 24 jours. Le PNUD a attribué ce retard à l'absence d'un responsable chargé de signer le certificat, lequel avait dû être envoyé à Addis-Abeba pour signature. Le Comité estime qu'en l'absence d'un responsable, le PNUD peut déléguer le pouvoir de signer les certificats à d'autres fonctionnaires.

**144. Le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait de :**  
**a) surveiller le téléchargement des certificats d'inventaire pour s'assurer qu'il est fait en temps voulu; b) suivre et contrôler l'établissement des rapports des bureaux de pays et se pencher sur les questions qui y sont traitées; et c) s'occuper des cas exceptionnels de présentation tardive de rapports par les bureaux de pays.**

## **C. Information communiquée par l'administration**

145. Le PNUD a communiqué une longue liste de 38 cas de fraude et de présomption de fraude au sein de l'entité mettant en cause des membres du personnel, des partenaires d'exécution, des titulaires de contrats de louage de services et des vacataires. Le Comité a examiné la réponse du PNUD face aux précédents cas et a constaté que des mesures satisfaisantes étaient prises en matière d'enquête. Bien que le Comité n'ait pas évalué l'action de sensibilisation à la fraude menée au sein de l'entité ni la fréquence des cas, il est essentiel que les risques de fraude soient réévalués et que des mesures rigoureuses soient mises en place pour y faire face, notamment, par une sensibilisation accrue à la fraude dans ce domaine de façon à s'attaquer plus résolument à ce problème.

### **1. Comptabilisation en pertes d'espèces, de créances et de biens**

146. L'administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 126.77 du PNUD, aucun montant correspondant à des espèces, des créances ou des biens n'avait été comptabilisé en pertes en 2013.

### **2. Versements à titre gracieux**

147. Comme le veut la règle de gestion financière 123.01, l'administration a rendu compte des versements effectués à titre gracieux au cours de l'exercice considéré, qui ont atteint 215 495 dollars.

### **3. Cas de fraude ou de présomption de fraude**

148. Pendant l'exercice à l'examen, en application de l'alinéa c) du paragraphe 6 de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD a signalé au Comité 38 cas de fraude ou de présomption de fraude, pour un préjudice financier de 3 345 269 dollars. Il a déjà pris des mesures concernant 22 cas tandis que 16 cas sont pendants. Il n'y a pas eu de recouvrement de fonds en 2013. On trouvera le détail de ces affaires à l'annexe II du présent rapport.

## D. Remerciements

149. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

## Annexe I

## État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'année close le 31 décembre 2012

| N°  | <i>Condensé de la recommandation</i>  | <i>Paragraphe<br/>du rapport</i> | <i>Période au cours de laquelle<br/>la recommandation a été faite<br/>pour la première fois</i> | <i>Recommandation<br/>appliquée</i> | <i>Recommandation<br/>en cours<br/>d'application</i> |
|-----|---|----------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| 1.  | Élaborer un plan de valorisation des avantages découlant des normes IPSAS, achever d'apurer les soldes interinstitutions depuis longtemps en souffrance et vérifier les échéances pour l'établissement des soldes d'ouverture et des états financiers à blanc   | 23                               | 2010-2011   | X                                   |  |
| 2.  | Examiner en quoi les nouvelles informations obtenues par la mise en œuvre des normes IPSAS aideront l'organisme à prendre ses décisions   | 24                               | 2010-2011   | X                                   |  |
| 3.  | Demander aux partenaires de coopérer davantage pour gérer les remboursements et améliorer les procédures de vérification y relatives  | 33                               | 2006-2007   |                                     | X  |
| 4.  | Collaborer avec les bureaux de pays identifiés pour y assurer un suivi qui permette d'améliorer les opérations de rapprochement bancaire et envisager de faire, dans les bureaux de pays où des risques spécifiques sont identifiés, un examen détaillé, par risque, de leurs comptes bancaires   | 37                               | 2010-2011   | X                                   |  |
| 5.  | Travailler en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies pour garantir la présentation et le rapprochement complets et opportuns des soldes interinstitutions   | 45                               | 2008-2009   | X                                   |  |
| 6.  | Régler le différend concernant les écarts interfonds dans les comptes avec l'UNOPS  | 52                               | 2008-2009   | X                                   |  |
| 7.  | Obtenir confirmation des soldes de l'UNOPS avant la clôture des comptes et effectuer un rapprochement des soldes interfonds, obtenir des rapports et des certifications semestriels de l'UNOPS et établir une validation adéquate des montants communiqués par l'UNOPS avant de traiter les opérations effectuées au titre d'accords de services de gestion | 53                               | 2008-2009   |                                     | X  |
| 8.  | Prévoir un financement pour la totalité des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service dans le cadre de sa mise en œuvre des normes IPSAS   | 61                               | 2006-2007   | X                                   |  |
| 9.  | Élaborer des plans de financement des prestations dues à la cessation de service au titre des reliquats des congés payés et des prestations payables à la cessation de service ou liées au rapatriement   | 62                               | 2008-2009   |                                     | X  |
| 10. | Les bureaux régionaux du PNUD examinent les résultats du processus d'audit de la modalité de réalisation nationale et travaillent avec les partenaires d'exécution pour remédier aux lacunes identifiées, en particulier chez les partenaires de réalisation recevant, lors des audits, des observations critiques récurrentes                              | 70                               | 2010-2011   |                                     | X  |

| N°  | Condensé de la recommandation   | Paragraphe du rapport | Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application |
|-----|---|-----------------------|--|--------------------------|---------------------------------------|
| 11. | Envisager d'autres moyens d'obtenir l'assurance que les fonds ont été dépensés comme prévu au bureau d'Égypte   | 72                    | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 12. | Les bureaux régionaux procèdent en priorité à la clôture des comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel et examinent les causes des retards pris en ce qui concerne la clôture des projets   | 75                    | 2006-2007  |                          | X                                     |
| 13. | Améliorer la qualité de l'information concernant les projets, en procédant à un examen régulier des informations sur les projets figurant dans le système Atlas   | 77                    | 2008-2009  |                          | X                                     |
| 14. | Les bureaux de pays du PNUD vérifient qu'ils reçoivent les rapports consolidés sur l'exécution des projets  | 79                    | 2010-2011  |                          | X                                     |
| 15. | Les bureaux de pays effectuent des visites sur le terrain et des examens finals de l'exécution des projets afin d'évaluer les résultats et le taux de réussite ainsi que de faire fond sur les enseignements tirés  | 81                    | 2010-2011  |                          | X                                     |
| 16. | Examiner tous les projets prévoyant des activités de microfinancement et évaluer les politiques pour veiller à ce que lesdites activités soient comptabilisées d'une manière cohérente et appliquer des mesures appropriées de contrôle des activités de microcrédit, conformément aux accords de projet  | 86                    | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 17. | Envisager des moyens de renforcer la politique harmonisée   | 92                    | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 18. | Envisager de renforcer les fonctions de contrôle et de suivi de l'application de la politique harmonisée dans les bureaux de pays et envisager de créer des mécanismes visant à faire en sorte que tous les bureaux de pays interprètent et appliquent la politique harmonisée de la même façon dans le cadre d'un processus interinstitutions  | 94                    | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 19. | Envisager de renforcer encore le contrôle et le suivi des activités menées sur le terrain concernant les achats, les fonds d'affectation spéciale, les projets, la gestion des actifs, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les ressources humaines, pour garantir le respect du principe de responsabilité au sein d'une structure hautement décentralisée telle que celle du PNUD, ainsi que des politiques et procédures du Programme | 98                    | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 20. | Envisager d'établir, après analyse des besoins, des plans d'achats individuels et globaux pour les bureaux de pays et le siège  | 102                   | 2004-2005  | X                        |                                       |
| 21. | Améliorer la tenue et l'utilisation du tableau de bord de la gestion des achats et consolider l'appui qu'il apporte en matière de suivi aux bureaux régionaux s'agissant des achats dans les bureaux de pays  | 103                   | 2010-2011  | X                        |                                       |

| N°  | Condensé de la recommandation  | Paragraphe du rapport | Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application |
|-----|--|-----------------------|--|--------------------------|---------------------------------------|
| 22. | Revoir régulièrement le profil des acheteurs inscrits dans le système Atlas pour que seuls les fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise disposent de ce profil et que celui-ci soit retiré à tous les fonctionnaires qui ne remplissent pas les conditions voulues, et envisager de créer des mécanismes visant à faire progresser le nombre de fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise   | 104                   | 2006-2007  |                          | X                                     |
| 23. | Appliquer des mesures visant à renforcer le contrôle et le suivi des marchés par entente directe et d'autres méthodes d'achats sans mise en concurrence et planifier les activités d'achat en temps utile pour pouvoir procéder à des appels d'offres et respecter les règles applicables en matière d'achats, par exemple en informant tous les demandeurs de fourniture de biens ou services six mois à l'avance qu'il faut commencer à planifier un appel d'offres                                  | 107                   | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 24. | Répartir correctement les tâches composant la fonction achats de façon à éviter les conflits d'intérêts, évaluer régulièrement les prestations des fournisseurs et respecter les normes du PNUD régissant les appels d'offres et la passation de marchés   | 110                   | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 25. | Envisager d'exercer les fonctions de contrôle afin de veiller à ce que les bureaux de pays appliquent les mesures décidées par l'organisation en matière d'achats qui sont actuellement mises en œuvre par le Comité consultatif   | 111                   | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 26. | Régler les problèmes signalés dans le rapport d'audit de la fonction achats de l'organisation  | 115                   | 2010-2011  |                          | X                                     |
| 27. | Renforcer les contrôles concernant la gestion des actifs sur le terrain, en revoyant les directives adressées aux bureaux de pays ou en améliorant la formation à la gestion des actifs. Les initiatives devraient porter principalement sur les procédures de vérification, l'identification des biens et l'enregistrement à l'achat, la comptabilisation et l'enregistrement des actifs et les procédures de transfert de biens  | 119                   | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 28. | Vérifier rigoureusement l'exhaustivité et l'exactitude des registres des terrains et bâtiments   | 123                   | 2010-2011  | X                        |                                       |
| 29. | Améliorer l'ensemble des mécanismes de contrôle de l'administration des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé et remédier, à titre prioritaire, aux carences constatées dans l'administration des congés   | 127                   | 2010-2011  |                          | X                                     |
| 30. | Mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas compte tenu des méthodes de travail appliquées pendant le processus de changement, mettre en œuvre des procédures de façon à ce que tous les types de changements soient autorisés par les propriétaires fonctionnels, arrêter la stratégie de mise à l'essai et l'appliquer, compiler des documents justificatifs pour les essais d'acceptation par les utilisateurs ou les services concernés et examiner régulièrement les activités | 131                   | 2010-2011  | X                        |                                       |

| N°  | Condensé de la recommandation   | Paragraphe<br>du rapport | Période au cours de laquelle<br>la recommandation a été faite<br>pour la première fois | Recommandation<br>appliquée | Recommandation<br>en cours<br>d'application |
|-----|---|--------------------------|--|-----------------------------|---|
|     | entreprises par les administrateurs de base de données, et consulter la base de données de production et documenter ces examens   |                          |  |                             |   |
| 31. | Évaluer les critères gouvernant les corrections de données et mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas afin de définir précisément les types de changements et les contrôles à effectuer pour chaque type de changement   | 135                      | 2010-2011  | X                           |   |
| 32. | Le Comité a recommandé que le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) procède régulièrement à l'examen du grand livre et au rapprochement des pièces comptables pour détecter les erreurs, soumette ses comptes à examen pendant le processus d'établissement des états financiers pour s'assurer que les informations financières présentées sont exactes et rendent bien compte des activités menées, et réajuste la réserve opérationnelle afin que le maximum de ressources soient disponibles pour financer les activités de programme | 145                      | 2010-2011  |                             | X   |
| 33. | Le Comité a recommandé que le FENU assure le financement intégral de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des sommes dues à la cessation de service, définisse une politique de financement de ces engagements et mette en place des procédures visant à calculer correctement ce qu'il devait au titre des jours de congé accumulés et constater cette charge d'avance   | 149                      | 2010-2011  |                             | X   |
| 34. | Envisager de faire figurer l'ensemble de ses ressources budgétisées dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, afin que celui-ci soit plus pertinent; déterminer la valeur nette de réalisation et le coût de remplacement courant des stocks au cas par cas au lieu d'utiliser pour ce faire une formule standard   | 23                       | 2012   |                             | X   |
| 35. | Régler le différend concernant les soldes interfonds avec l'UNOPS d'ici au 31 décembre 2013 au plus tard, en engageant un dialogue sur le rapprochement des comptes; mettre en place un mécanisme de rapprochement efficace afin d'éviter que d'autres désaccords ne surviennent, et notamment de régler chaque mois le solde interfonds cumulé   | 25                       | 2012   | X                           |   |
| 36. | Examiner (de préférence annuellement) le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service afin de s'assurer qu'il reste adéquat  | 27                       | 2012   |                             | X   |
| 37. | Continuer de communiquer avec les donateurs afin que les accords soient signés et les fonds affectés en temps opportun  | 30                       | 2012   | X                           |   |

| N°  | Condensé de la recommandation   | Paragraphe du rapport | Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application |
|-----|---|-----------------------|--|--------------------------|---------------------------------------|
| 38. | Suivre et surveiller l'élaboration des rapports sur la progression des projets et s'assurer qu'ils sont établis à temps; veiller à ce que les bureaux de pays actualisent l'état d'avancement du projet dans le système Atlas et examinent activement les raisons des retards accusés dans l'exécution des projets  | 34                    | 2012   |                          | X                                     |
| 39. | Veiller à ce que tous les bureaux régionaux collaborent étroitement avec les bureaux de pays et s'assurer que les instructions du Bureau de l'audit et des investigations sont respectées et que tous les rapports d'audit (des projets de réalisation nationale) sont présentés dans les délais fixés  | 39                    | 2012   |                          | X                                     |
| 40. | Prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes qui donnent lieu à la formulation d'une opinion d'audit modifiée (pour les projets de réalisation nationale) en dialoguant avec les bureaux régionaux et les agents de réalisation concernés; examiner de plus près les modalités relatives au transfert de fonds permettrait d'obtenir un meilleur degré d'assurances quant aux montants dépensés par les agents de réalisation  | 44                    | 2012   |                          | X                                     |
| 41. | Faire en sorte, à l'avenir (en Afghanistan)], de mieux déterminer et de mieux évaluer les risques externes susceptibles de nuire à l'exécution de tel ou tel projet, et d'établir une stratégie d'atténuation de ces risques; envisager de procéder à un contrôle rétroactif du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan depuis son lancement jusqu'à sa clôture afin d'en tirer des enseignements qui serviront pour les projets à venir; revoir les charges engagées entre juillet et décembre 2009 et s'assurer que les mêmes charges n'ont pas été comptabilisées plusieurs fois, et dans le cadre du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme et dans celui du projet de renforcement du système de justice ou du projet d'accès à la justice au niveau des districts | 46                    | 2012   |                          | X                                     |
| 42. | Veiller à ce que le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses soit utilisé comme prévu par la politique harmonisée concernant les transferts de fonds   | 50                    | 2012   | X                        |                                       |
| 43. | Renforcer les fonctions de contrôle et de suivi exercées par les bureaux régionaux pour ce qui est de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux de pays; envisager de mettre en place des mécanismes de suivi fournissant le niveau d'assurance voulu en ce qui concerne le respect des procédures   | 54                    | 2012   | X                        |                                       |
| 44. | Rappeler aux bureaux de pays qu'ils doivent établir des plans d'achat et mettre en place des mécanismes d'examen régulier pour garantir le respect des règles minimales relatives aux conditions de divulgation d'informations prévues par les politiques et procédures régissant les   | 56                    | 2012   |                          | X                                     |

| N°  | Condensé de la recommandation  | Paragraphe du rapport | Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application |
|-----|--|-----------------------|--|--------------------------|---------------------------------------|
|     | programmes et opérations; veiller à la mise en place de plans d'achat globaux pour améliorer le rapport qualité-prix qui peut résulter d'économies d'échelle et de l'augmentation du pouvoir d'achat   |                       |  |                          |                                       |
| 45. | Améliorer les mécanismes de suivi en adressant régulièrement des rappels aux bureaux de pays pour qu'ils respectent les procédures d'appel d'offres; veiller à la bonne planification des achats pour pouvoir lancer les appels d'offres   | 58                    | 2012   | X                        |                                       |
| 46. | Trouver une solution pour empêcher tout enregistrement multiple d'un même numéro de série pour les catégories d'actifs concernées; actualiser le registre pour rajouter les informations manquantes et nettoyer les doublons   | 61                    | 2012   | X                        |                                       |
| 47. | Rappeler régulièrement aux bureaux de pays de procéder à un inventaire tous les trois mois conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations  | 64                    | 2012   | X                        |                                       |
| 48. | Surveiller le respect des procédures de gestion des ressources humaines approuvées conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations; améliorer l'utilisation du module informatique du système Atlas prévu pour surveiller le traitement en temps voulu des activités de gestion des ressources humaines   | 68                    | 2012   |                          | X                                     |
| 49. | Renforcer les procédures de communication entre le Bureau des ressources humaines et les gestionnaires du module ARGUS pour garantir la désactivation rapide des comptes utilisateurs des employés quittant l'organisme; mettre en place une procédure plus rigoureuse pour s'assurer que les coordonnateurs du module ARGUS passent régulièrement en revue les comptes et les profils des utilisateurs en se conformant aux critères prévus par le dispositif de contrôle interne | 74                    | 2012   |                          | X                                     |
| 50. | Veiller à ne pas attribuer plus d'un profil à un même utilisateur et, si nécessaire, mettre en place une procédure d'approbation rigoureuse pour garantir que des fonctions antagonistes ne sont pas octroyées à un même utilisateur, sauf en cas de besoin impérieux  | 79                    | 2012   | X                        |                                       |
| 51. | Mettre en place des contrôles appropriés pour pallier les carences, tels que des examens réguliers des opérations effectuées, lorsque des fonctions antagonistes sont attribuées parce que plusieurs comptes ou profils ont été octroyés à un même utilisateur   | 80                    | 2012   | X                        |                                       |
| 52. | Élaborer un plan d'action pour transférer la gestion des charges au Centre mondial de services partagés afin de l'utiliser de façon optimale   | 84                    | 2012   |                          | X                                     |

| <i>N°</i>                   | <i>Condensé de la recommandation</i>  | <i>Paragraphe du rapport</i> | <i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i> | <i>Recommandation appliquée</i> | <i>Recommandation en cours d'application</i> |
|-----------------------------|---|------------------------------|---|---------------------------------|--|
| 53.                         | Mettre au point un mécanisme pour recenser et comptabiliser les loyers à payer par les locataires des bâtiments autres que les organismes représentés au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement; fournir des orientations plus détaillées aux bureaux de pays sur la gestion des prêts aux gouvernements et des loyers dus afin de compenser les sommes restant à rembourser | 90                           | 2012  | X                               |  |
| <b>Total</b>                |   | <b>53</b>                    |   | <b>31</b>                       | <b>22</b>                                    |
| <b>Pourcentage du total</b> |   | <b>100</b>                   |   | <b>58</b>                       | <b>42</b>                                    |

## Annexe II

### Cas de fraude ou de présomption de fraude : éléments d'information communiqués par la direction du PNUD

| <i>S/N° Description</i>   | <i>Mesures prises</i>  |
|---|--|
| 1. En Afrique, un fonctionnaire a encaissé deux chèques du PNUD pour un montant total de 1 184 dollars.   | Le fonctionnaire a donné sa démission. On envisage d'insérer une lettre dans le dossier administratif du fonctionnaire conformément à l'article 72 b) du cadre juridique applicable aux violations des normes de conduite des Nations Unies. La somme a été intégralement recouvrée auprès de la banque. |
| 2. En Afrique, deux fonctionnaires du PNUD se sont associés à des agences de voyage locales et à des fonctionnaires d'un autre organisme des Nations Unies pour permettre à des personnes ne travaillant pas pour l'ONU de voyager à bord d'appareils appartenant à l'Organisation. | Un fonctionnaire du PNUD a été licencié, l'autre fait l'objet d'une procédure disciplinaire pour faute. Une demande de sanction contre les agences de voyage locales sera présentée au Comité d'examen des fournisseurs.   |
| 3. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le titulaire d'un contrat de louage de service a présenté des documents falsifiés pour justifier des dépenses frauduleuses d'un montant de 58 784 dollars.   | Le titulaire du contrat de louage de service a donné sa démission et n'a pas pu être localisé.   |
| 4. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, 28 000 dollars ont été volés à l'occasion du détournement de la voiture de deux titulaires de contrats de louage de service.   | En l'absence de témoins et compte tenu du délai qui s'est écoulé, il n'a pas été jugé possible d'ouvrir une enquête.   |
| 5. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, une ONG participant à un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial a présenté des documents falsifiés pour justifier des dépenses. Les pertes sont estimées à 25 000 dollars.   | Des sanctions provisoires ont été prises contre l'ONG.   |
| 6. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le titulaire d'un contrat de louage de service a présenté une demande de remboursement de frais d'hôtel gonflée de 900 dollars.  | Le contrat n'a pas été renouvelé. Les directives du bureau de pays concernant l'indemnité journalière de subsistance ont été actualisées et clarifiées.  |
| 7. En Europe et dans la Communauté d'États indépendants, deux ONG qui recevaient des fournitures médicales dans le cadre d'un projet mis en œuvre par le PNUD n'ont pas pu expliquer la disparition de stocks d'une valeur totale de 7 474 dollars.                                 | Les ONG ne participent plus au projet.   |

| <i>S/N° Description</i>  | <i>Mesures prises</i>   |
|--|---|
| 8. Dans un bureau de pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, des allégations d'irrégularités en matière d'achats concernant quatre projets de réalisation nationale exécutés par un partenaire national ont été portées à l'attention du Bureau de l'audit et des investigations. La valeur des achats effectués par le partenaire d'exécution nationale est estimée à 276 millions de dollars (dont 79 millions de dollars en 2013). Les quatre projets étaient financés à 99,5 % par le Gouvernement national. | Toutes les activités menées dans le cadre des quatre projets ont été interrompues, et les projets ont été suspendus en mai 2013 après la publication des résultats des audits des projets de réalisation nationale. En juillet 2013, le Bureau de l'audit et des investigations a entamé une vérification judiciaire des achats, qui n'a pas pu être menée à terme, les partenaires nationaux refusant de donner un accès illimité aux documents et aux personnes concernées. Il n'a donc pas été possible de déterminer le montant des pertes ni les parties responsables. Le PNUD a été informé, dans une lettre, que les autorités nationales l'avaient déchargé de toute responsabilité. Rien n'indique que le personnel du PNUD soit mêlé aux irrégularités alléguées. |
| 9. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fonctionnaire recruté par le PNUD qui exerçait des fonctions dans un autre organisme des Nations Unies s'est approprié un ordinateur portable.   | L'ordinateur portable a été retrouvé. Une procédure disciplinaire pour faute a été engagée.   |
| 10. En Afrique, des moustiquaires ont été détournées et vendues sans autorisation à un tiers, causant des pertes estimées à 794 188 dollars.   | Les autorités nationales ont reconnu leurs responsabilités et accepté de rembourser l'intégralité des pertes.   |
| 11. Dans les États arabes, une erreur dans le système Atlas a conduit au versement d'un trop-perçu de 18 482 dollars au titulaire d'un contrat de louage de service, que celui-ci a refusé de restituer.   | Le titulaire du contrat de louage de service a démissionné. Le Bureau de l'audit et des investigations a été informé que le renvoi de l'affaire devant les autorités nationales n'était pas justifié.   |
| 12. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, 103 ordinateurs portables inscrits sur le relevé des stocks du PNUD ont disparu.   | Compte tenu des risques pour la sécurité et du délai qui s'est écoulé entre le vol et la date à laquelle il a été signalé au Bureau de l'audit et des investigations, la conduite d'une enquête n'a pas été jugée possible.   |
| 13. Dans les États arabes, un partenaire de réalisation a soumis des relevés bancaires frauduleux pour justifier des dépenses de projet d'environ 215 266 dollars.   | Toutes les activités liées au projet ont été suspendues. Une lettre d'observations a été établie qui contient des recommandations pour un examen des projets connexes et une révision des modalités de mise en œuvre des futurs projets et programmes.  |
| 14. En Afrique, des personnes extérieures à l'Organisation ont falsifié et encaissé des chèques d'un montant de 2 266 dollars.   | La banque a remboursé toutes les sommes perdues dans les transactions frauduleuses. Les autorités nationales ont ouvert une enquête.  |
| 15. Dans les États arabes, un fournisseur a présenté des documents falsifiés pour justifier des dépenses d'un montant de 44 129 dollars.   | Une demande de sanction contre le fournisseur a été présentée au Comité d'examen des fournisseurs.  |
| 16. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le titulaire d'un contrat de louage de service qui travaillait pour un autre organisme des Nations Unies a détourné 4 795 dollars de la caisse.   | Le contrat n'a pas été renouvelé. La somme de 814 dollars a été récupérée.  |

| <i>S/N° Description</i>  | <i>Mesures prises</i>  |
|--|--|
| 17. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le bureau de pays a été piraté par un ou plusieurs inconnus et s'est retrouvé avec une facture de téléphone de 25 000 dollars.   | Le bureau de pays achète actuellement un système téléphonique renforcé et sécurisé afin d'empêcher que des incidents similaires ne se reproduisent. Les auteurs des faits, qui ne se trouvaient pas sur le territoire du bureau de pays, n'ont pas pu être identifiés. |
| 18. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fournisseur qui travaillait pour un projet du PNUD aurait volé 41 000 dollars au PNUD.  | Il n'a pas été possible de mener une enquête, l'auteur des faits ayant quitté le pays et disparu.  |
| 19. Dans les États arabes, une ONG a présenté de faux documents pour justifier des dépenses frauduleuses de 21 674 dollars.  | Toutes les activités liées au projet ont été suspendues. Une demande de sanction contre l'ONG a été présentée au Comité d'examen des fournisseurs.   |
| 20. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fonctionnaire qui venait de quitter ses fonctions a pris un véhicule du PNUD sans y avoir été autorisé. Le véhicule a ensuite été endommagé et abandonné sur le bord de la route. | Le fonctionnaire avait quitté le PNUD avant que l'allégation ne soit formulée. Il a remboursé les frais de réparation au PNUD.   |
| 21. Treize cas de fraude à l'assurance médicale ont été constatés au PNUD, entraînant des pertes d'un montant de 214 702 dollars.  | Dans la majorité des cas, les contrats de louage de services ont expiré avant ou pendant l'enquête.  |
| 22. En 2013, le PNUD a subi des pertes indéterminées du fait de sept cas de conflits d'intérêts dissimulés, de corruption et de fraude à l'achat.  | À l'issue des enquêtes, des sanctions provisoires ont été prises contre 22 fournisseurs, et des demandes de sanctions contre deux fournisseurs supplémentaires sont en suspens.  |
| <i>Cas en cours</i>  |  |
| 23. En Afrique, des fonctionnaires des finances auraient aidé à l'encaissement frauduleux d'un chèque de 1 316 dollars.  | L'enquête est en cours.  |
| 24. En Afrique, des partenaires nationaux auraient détourné des fonds, causant des pertes d'un montant de 1 173 765 dollars.   | L'enquête est en cours. Les autorités nationales ont accepté de rembourser toutes les dépenses non justifiées.   |
| 25. En Afrique, un fonctionnaire aurait falsifié des chèques du PNUD d'une valeur de 2 621 dollars et les aurait transmis à un collègue pour qu'il les encaisse.   | L'enquête est en cours. On examine la possibilité de lever l'immunité de juridiction du fonctionnaire devant les autorités locales.  |
| 26. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fonctionnaire aurait ignoré plusieurs ordres de désactiver la fonction itinérance et se serait retrouvé avec des frais d'itinérance de 15 000 dollars.                            | L'enquête est en cours. Le bureau de pays a, depuis, actualisé sa politique en matière de téléphonie, qui contient des instructions plus claires sur l'utilisation de la fonction d'itinérance par les fonctionnaires.   |
| 27. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fonctionnaire aurait transféré cinq véhicules pour une valeur totale de plus de 650 000 dollars à deux organismes gouvernementaux en violation des procédures applicables.        | L'enquête est en cours.  |

| <i>S/N° Description</i>  | <i>Mesures prises</i>  |
|--|--|
| 28. En Afrique, un fonctionnaire aurait laissé une personne de sa connaissance voler un véhicule dans les locaux du PNUD.  | L'enquête est en cours.  |
| 29. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, une obligation d'une valeur de 34 000 dollars destinée à un projet du FEM a été encaissée par un inconnu sans autorisation.  | L'enquête est en cours.  |
| 30. En Afrique, quatre responsables d'un projet ont été arrêtés pour détournement présumé des fonds du projet.   | L'enquête est en cours.  |
| 31. Dans les États arabes, le directeur d'un projet financé par le PNUD aurait retiré tous les fonds du projet, ce qui représente 27 930 dollars, et quitté le pays.   | L'enquête est en cours.  |
| 32. Dans les États arabes, un partenaire gouvernemental aurait présenté des factures de téléphone falsifiées pour se faire rembourser la somme de 2 700 dollars.   | L'enquête est en cours.  |
| 33. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fonctionnaire se serait rendu coupable de mauvaise gestion financière et indûment autorisé le paiement de 165 300 dollars à un fournisseur.   | L'enquête est en cours. Le fonctionnaire a démissionné depuis les faits. |
| 34. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des fonctionnaires d'un bureau de pays auraient utilisé les ressources officielles du PNUD à des fins personnelles.   | L'enquête est en cours.  |
| 35. En Afrique, un fonctionnaire recruté par le PNUD qui exerçait des fonctions pour un autre organisme des Nations Unies aurait détourné 910 litres de carburant d'une valeur approximative de 2 472 dollars avec les fonds du PNUD.              | L'enquête est en cours.  |
| 36. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un contrat a été conclu sans mise en concurrence, ce qui aurait entraîné une hausse des coûts de 12 800 dollars. En outre, certains des fonds utilisés n'auraient pas été transférés au fournisseur. | L'enquête est en cours.  |
| 37. Cinq cas de fraude à l'assurance médicale ont été signalés en 2013 pour un montant total de 69 500 dollars.  | Les enquêtes sont en cours.  |
| 38. Dix-huit cas de conflit d'intérêts, de corruption et de fraude à l'achat ont été signalés en 2013. En l'état actuel des choses, il n'est pas possible de vérifier ces allégations ni d'évaluer les pertes.                                     | Les enquêtes sont en cours.  |

## Chapitre III

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2013

#### A. Introduction

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Administrateur soumet les états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

2. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, son opinion sur les états financiers et les commentaires du PNUD sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du Règlement financier du PNUD.

3. Le PNUD est un programme créé par l'Assemblée générale en 1965 par sa résolution 2029 (XX). C'est un programme politiquement neutre qui collabore avec des entités et des personnes issues de tous les niveaux de la société pour contribuer à renforcer la résistance des nations aux crises et lancer et soutenir une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Il travaille principalement à partir de ses bureaux dans plus de 177 pays et territoires et offre une perspective internationale et une expertise locale au service des peuples et des nations. Le rôle du PNUD, conformément à son mandat défini par le biais du processus intergouvernemental, consiste notamment à : a) coordonner le système des Nations Unies au niveau local et renforcer son efficacité et son efficience; b) fournir, sur la base des bonnes pratiques et de la compétence particulière, les conseils en matière de politiques et l'appui technique dans les quatre domaines d'intervention que sont la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement, et l'environnement et le développement durable.

4. Le PNUD, principal organisme des Nations Unies présent dans 177 pays et territoires, offre des services à 70 entités des Nations Unies, y compris à des missions de maintien de la paix, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. En 2013, la valeur des opérations traitées pour le compte de ces entités atteignait 578 millions de dollars (contre 563 millions en 2012).

5. Le PNUD administre le programme des Volontaires des Nations Unies, l'organisation des Nations Unies qui fait la promotion du bénévolat en faveur d'un développement humain durable dans le monde entier, et les activités du programme apparaissent dans les états financiers du PNUD. Les principaux résultats pour les Volontaires des Nations Unies pour 2013 étaient : a) la mobilisation des Volontaires aux fins de la paix et du développement; b) une meilleure reconnaissance de l'utilité des bénévoles et du volontariat, comme véritables moteurs et composantes vitales du développement durable; et c) l'instauration ou le renforcement des partenariats traditionnels ou de ceux revêtant une nouvelle forme à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. En 2013, 6 351 Volontaires originaires de 152 pays ont appuyé les entités partenaires des Nations Unies dans leurs activités de paix et de développement sur le terrain dans plus de 6 459 affectations. Plus de 80 % d'entre eux provenant de pays du Sud et 67 % travaillant dans un pays autre que leur pays d'origine, la coopération Sud-Sud est un domaine d'intervention naturel de l'organisation. Le service Volontaires en ligne du programme a continué de croître en 2013 et compte maintenant 367 840 utilisateurs dans le monde entier,

mobilisant plus de 11 328 bénévoles en ligne, qui ont géré plus de 17 370 interventions sur Internet.

6. Le PNUD administre également le Programme des administrateurs auxiliaires pour 15 organismes des Nations Unies. En 2013, il a ainsi géré 245 administrateurs, à savoir 222 administrateurs auxiliaires et 23 assistants spéciaux aux coordonnateurs résidents. La même année, le PNUD a reçu 18,3 millions de dollars de contributions et ses charges se sont élevées à 19,8 millions de dollars.

7. L'Administrateur du PNUD est responsable de l'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), qui fournit le capital d'amorçage et l'assistance technique nécessaires pour promouvoir une croissance durable et profitable pour tous dans les pays les moins avancés. L'Administrateur continue d'administrer le FENU, mais depuis 2012, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le FENU établit des états financiers distincts de ceux du PNUD.

## **B. Résultats financiers**

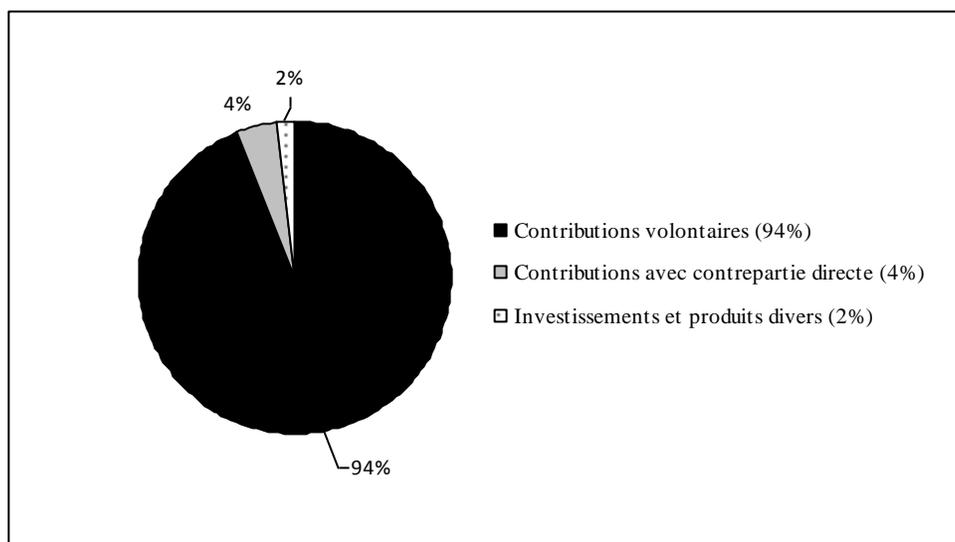
8. Pour 2013, les produits du PNUD s'élèvent au total à 5,146 milliards de dollars (contre 5,095 milliards en 2012), sous forme de contributions et autres, contre 5,244 milliards (contre 5,264 milliards en 2012) de charges totales, soit un déficit de 98,5 millions de dollars (contre 168,7 millions en 2012) qui entame les 4,376 milliards de dollars (contre 4,335 milliards en 2012) d'excédent cumulé au cours des années précédentes en raison des avances versées par les partenaires.

### **Analyse des produits**

#### *Répartition des produits, par nature*

9. Pour 2013, les produits du PNUD se montent à un total de 5,146 milliards de dollars, dont 4,83 milliards (soit 94 %) proviennent des contributions volontaires, 194,75 millions (soit 4 %) des contributions avec contrepartie directe et 121,3 millions (soit 2 %) des investissements et produits divers.

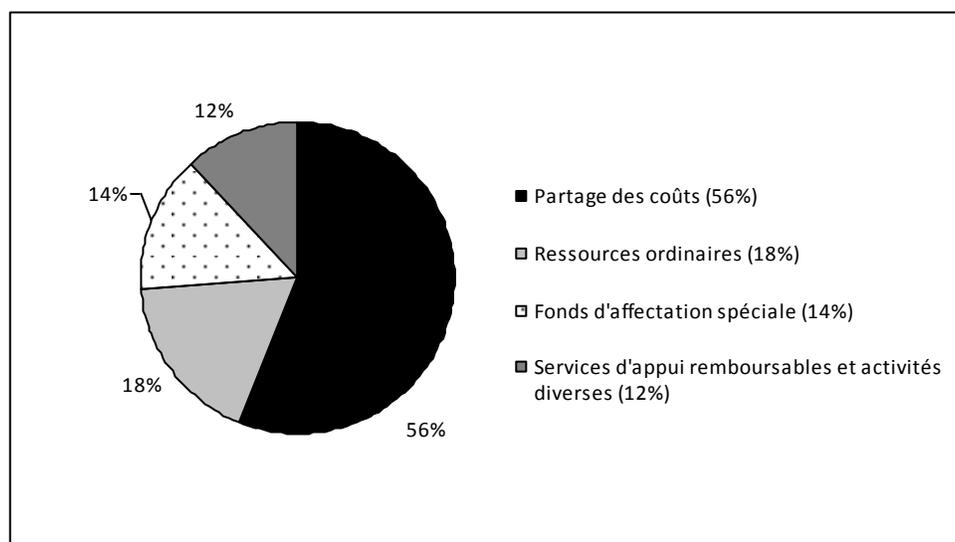
Figure I  
Répartition des produits de 2013, par nature



*Répartition des produits, par secteur*

10. L'analyse des produits par secteur<sup>1</sup> montre que le partage des coûts est la plus importante source de revenus, puisqu'il représente 56 % des produits du PNUD en 2013, devant les ressources ordinaires (18 %), les fonds d'affectation spéciale (14 %) et les services d'appui remboursables et activités diverses (12 %).

Figure II  
Répartition des produits de 2013, par secteur

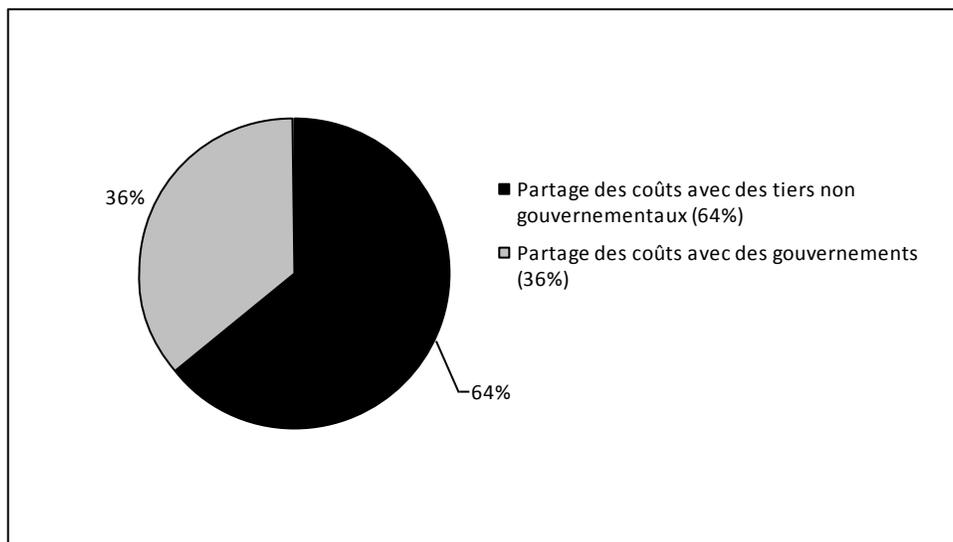


<sup>1</sup> À l'exclusion des éliminations interfonds.

11. Parmi les produits de 3,023 milliards de dollars tirés du partage des coûts, 64 % sont attribuables au partage des coûts avec des tiers non gouvernementaux et 36 % au partage des coûts avec des gouvernements.

Figure III

**Répartition des produits du partage des coûts du PNUD de 2013, par type**

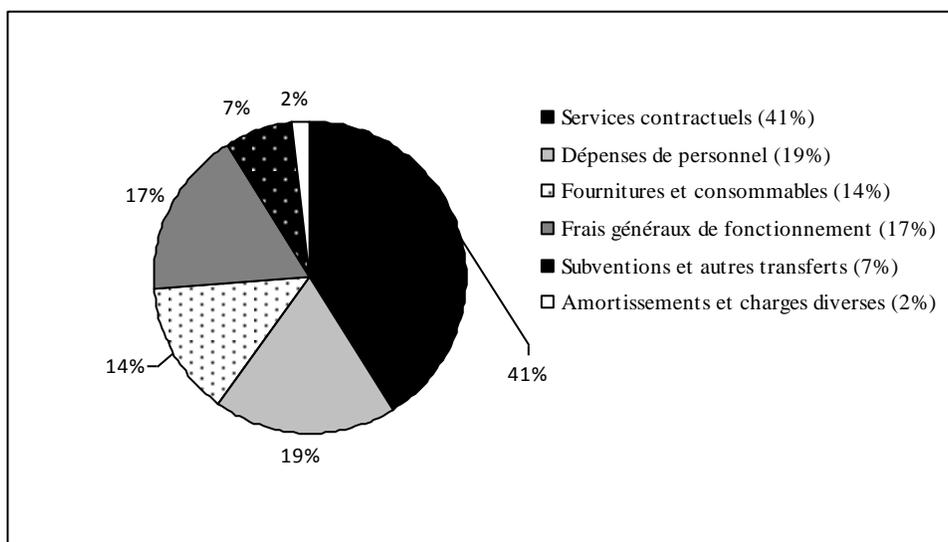


**Analyse des charges**

*Répartition des charges, par nature*

12. Puisque le mandat du PNUD consiste à fournir de l'expertise, des conseils en matière de politiques, de l'aide à la mobilisation et de l'appui technique aux gouvernements et autres partenaires de réalisation, la catégorie de charges la plus importante en 2013 a été les services contractuels fournis par des personnes et des entreprises pour un montant de 2,157 milliards de dollars (soit 41 % des charges). Les autres charges, réparties par nature, s'établissent comme suit : 985,1 millions de dollars (19 %) pour les dépenses de personnel, 870,6 millions de dollars (17 %) pour les frais généraux de fonctionnement, 747,6 millions de dollars (14 %) pour les fournitures et consommables, 352,3 millions de dollars (7 %) pour les subventions et autres transferts et 131,7 millions de dollars (2 %) pour les amortissements et charges diverses.

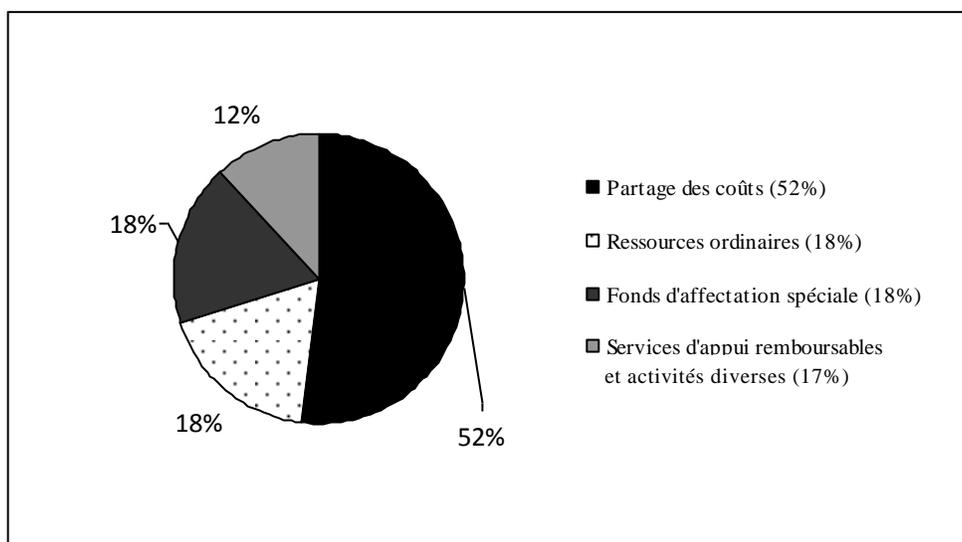
Figure IV  
Répartition des charges de 2013, par nature



*Répartition des charges, par secteur*

13. Sur le total des charges de 2013<sup>1</sup>, 52 % sont attribuables au partage des coûts, 18 % aux ressources ordinaires, 18 % aux fonds d'affectation spéciale et 12 % aux services d'appui remboursables et activités diverses.

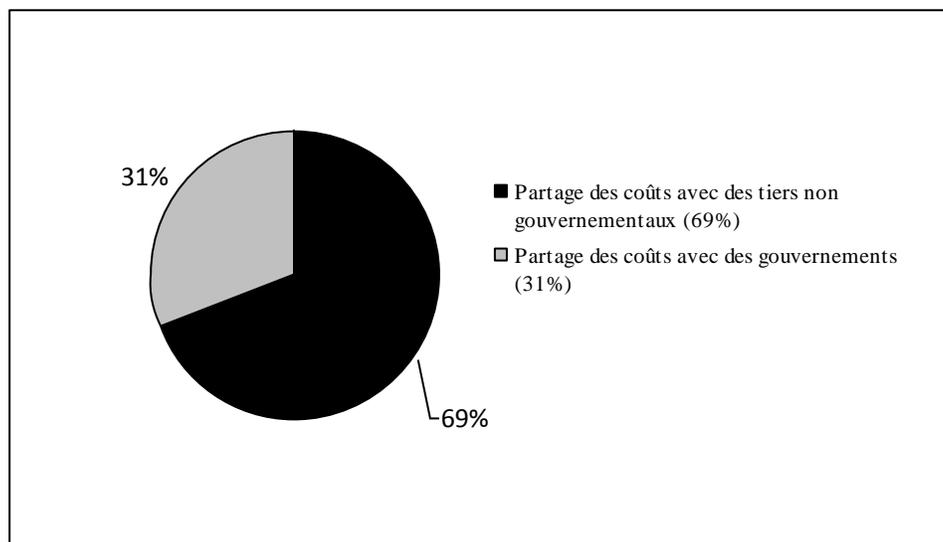
Figure V  
Répartition des charges de 2013, par secteur



14. Des charges du partage des coûts s'élevant au total à 2,831 milliards de dollars, 69 % sont attribuables au partage des coûts avec des tiers non gouvernementaux et 31 % au partage des coûts avec des gouvernements.

Figure VI

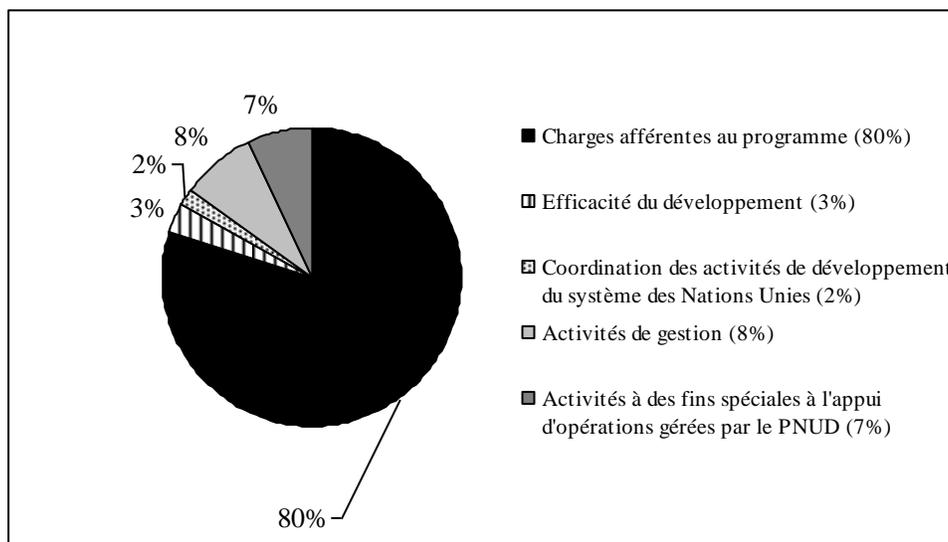
**Répartition des charges du partage des coûts de 2013, par type**



*Répartition des charges par catégories de partage de coûts*

15. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé quatre grandes catégories de partage de coûts : a) activités de développement, qui comprend la sous-catégorie du programme et celle de l'efficacité du développement; b) coordination des activités de développement du système des Nations Unies; c) activités de gestion; et d) activités entreprises à des fins spéciales. La répartition des charges du PNUD par catégories de partage de coûts<sup>1</sup> est la suivante : 80 % de ces charges sont attribuables au programme, 3 % à l'efficacité du développement, 2 % à la coordination des activités de développement du système des Nations Unies, 8 % aux activités de gestion et 7 % aux activités à des fins spéciales entreprises à l'appui d'opérations gérées par le PNUD.

Figure VII  
Répartition des charges de 2013, par catégories de partage de coûts

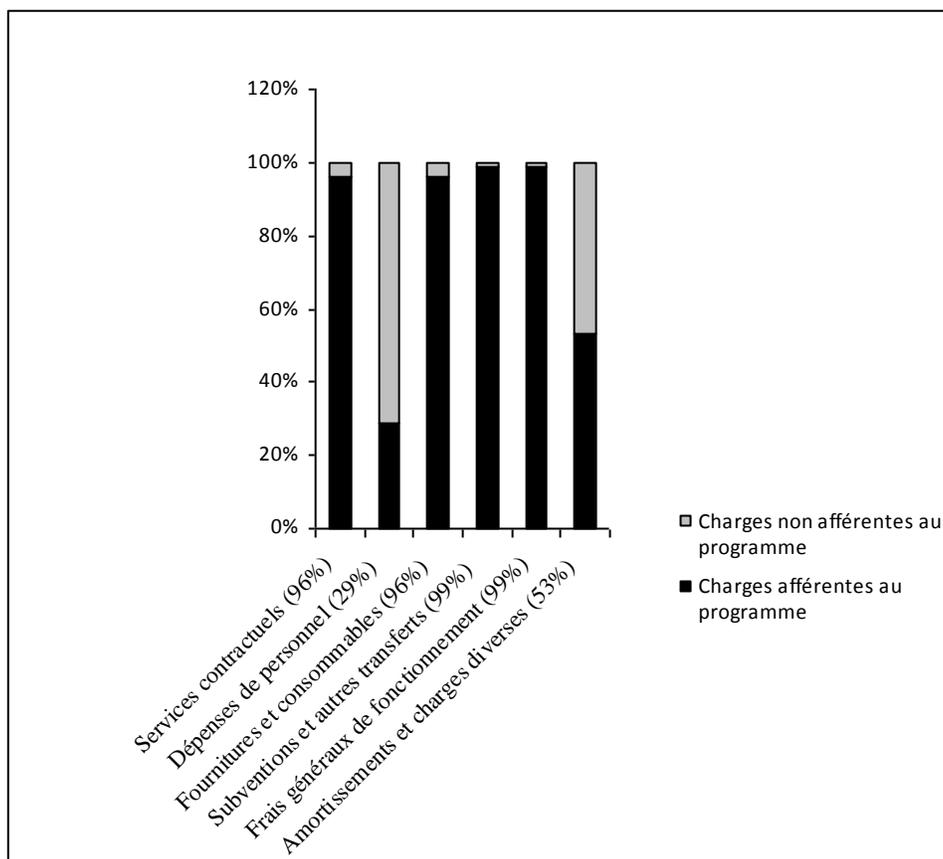


#### *Charges afférentes au programme*

16. Au total, 4,353 milliards de dollars (contre 4,393 milliards en 2012) de charges du PNUD étaient attribuables au programme, ce qui reflète bien la nature des opérations du PNUD qui sont axées sur le développement. En outre, 96 % des charges pour les services contractuels sont des charges afférentes au programme. De même, 29 % des dépenses de personnel<sup>2</sup>, 96 % des fournitures et consommables utilisés, 99 % des frais généraux de fonctionnement, 99 % des subventions et autres transferts et 53 % des amortissements et charges diverses sont attribuables au programme.

<sup>2</sup> Les dépenses de personnel non relatives au programme ont trait aux activités d'efficacité du développement, de coordination des activités de développement du système des Nations Unies, de gestion et aux activités entreprises à des fins spéciales. En outre, les fonctions nécessaires à la mise en œuvre du programme sont assurées par des engagements ne conférant pas la qualité de fonctionnaire.

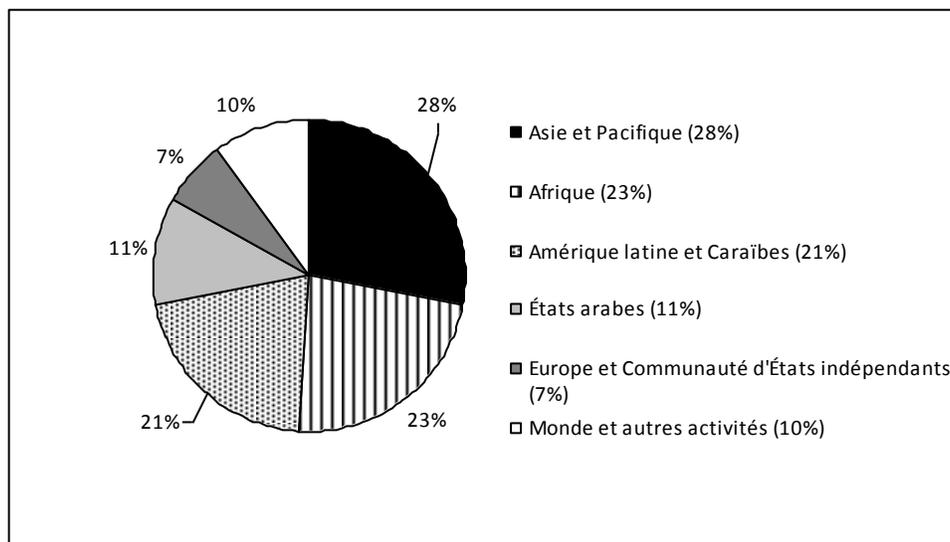
Figure VIII  
Répartition des charges afférentes au programme de 2013, par nature



*Répartition géographique des charges afférentes au programme*

17. De la totalité des 4,353 milliards de dollars de charges afférentes au programme, 28 % sont dépensées en Asie et dans le Pacifique (l'Afghanistan étant l'un des programmes les plus importants), 23 % en Afrique, 21 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 11 % dans les États arabes, 7 % en Europe et dans la Communauté d'États indépendants et 10 % dans la catégorie Monde et autres activités.

Figure IX  
Répartition géographique des charges de 2013 afférentes au programme



#### Résultats financiers, par secteur

18. En 2013, le total des charges attribuables aux différents secteurs que sont les ressources ordinaires, le partage des coûts, les fonds d'affectation spéciale et les services d'appui remboursables et activités diverses a dépassé de 98,5 millions de dollars le montant des produits annuels. Cependant, il convient de noter que l'excédent cumulé de 4,376 milliards de dollars constitué des avances versées par les partenaires a suffi à absorber le déficit de cette année. La note 6 afférente aux états financiers donne des détails sur les résultats financiers par secteur, qui sont récapitulés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1  
Récapitulation des résultats financiers de 2013, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

|  | Ressources ordinaires | Partage des coûts | Fonds d'affectation spéciale | Services d'appui remboursables et activités diverses | Élimination pour opérations entre fonds | Total          |
|--|-----------------------|-------------------|------------------------------|--|---|----------------|
| Total des produits                     | 969,9                 | 3 023,3           | 753,5                        | 612,2  | (212,9)                                 | 5 146,0        |
| Total des charges                      | 998,0                 | 2 831,4           | 975,9                        | 652,1  | (212,9)                                 | 5 244,5        |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b> | <b>(28,1)</b>         | <b>191,9</b>      | <b>(222,4)</b>               | <b>(39,9)</b>  | –                                       | <b>(98,5)</b>  |
| <b>Total de l'excédent accumulé</b>    | <b>156,9</b>          | <b>2 753,6</b>    | <b>889,7</b>                 | <b>575,6</b>   | –                                       | <b>4 375,8</b> |

## Récapitulation des résultats financiers de 2012, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

|                                     | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Partage des coûts</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> | <i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i> | <i>Élimination pour opérations entre fonds</i> | <i>Total</i>   |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---|--|----------------|
| Total des produits                  | 948,3                        | 2 901,3                  | 827,7                               | 631,3   | (213,4)  | 5 095,2        |
| Total des charges                   | 1 033,1                      | 2 931,4                  | 858,5                               | 654,3   | (213,4)  | 5 263,9        |
| <b>Déficit pour l'année</b>         | <b>(84,8)</b>                | <b>(30,1)</b>            | <b>(30,8)</b>                       | <b>(23,0)</b>   | <b>–</b>                                       | <b>(168,7)</b> |
| <b>Total de l'excédent accumulé</b> | <b>123,8</b>                 | <b>2 563,1</b>           | <b>1 113,5</b>                      | <b>534,5</b>  | <b>–</b>                                       | <b>4 334,9</b> |

19. Si les déficits pour l'année ont été financés par les excédents accumulés les années précédentes et si cette pratique est viable sur le court terme pour certains secteurs tels que le partage des coûts et les fonds d'affectation spéciale, elle ne saurait être utilisée régulièrement pour les activités du PNUD financées par les ressources ordinaires. En dépit d'obstacles considérables, le PNUD est parvenu à respecter l'objectif fixé par son conseil d'administration de maintenir sa trésorerie à un niveau correspondant à au moins trois mois de charges financées par les ressources ordinaires : en 2013, il a disposé en moyenne de liquidités équivalentes à 3,45 mois de charges.

20. Dans son plan stratégique pour 2014-2017 en cours d'élaboration et grâce au programme de changement organisationnel en cours d'application, le PNUD se donne les moyens de remédier à la baisse continue de ses produits par un changement en profondeur, une réorganisation structurelle, le renforcement de la prospection et la mobilisation des ressources.

### C. Exécution du budget

21. Le budget du PNUD continue d'être établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée et apparaît dans les états financiers en tant qu'état V (état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs) (ressources ordinaires) [états V a) et V b)] et note 7 (comparaison avec le budget). Pour faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, qui sont établis selon les normes IPSAS, on a fait un rapprochement avec le tableau des flux de trésorerie, qui figure dans la note 7.

22. Les budgets approuvés (dans le cas du PNUD, par son conseil d'administration) sont ceux qui permettent d'engager des dépenses. Pour les besoins de l'information financière conforme aux normes IPSAS, les budgets approuvés sont le budget institutionnel, financé par les ressources ordinaires, et la part du plan de ressources qui concerne les activités de développement devant être financées par les ressources ordinaires. En 2013, le PNUD a revu le plafond des dépenses annuelles, prenant note de la réduction du niveau des contributions volontaires pour garantir une meilleure répartition de la charge et une plus grande efficacité, ce qui s'est traduit par une réduction des dépenses par rapport au budget de 2012-2013

approuvé par le Conseil d'administration. La comparaison de l'exécution du budget en 2013 et durant l'exercice biennal 2012-2013 se présente comme suit :

Tableau 2  
**Taux d'exécution du budget pour 2013**

| <i>Composante du budget</i>  | <i>Budget final annuel approuvé<br/>(millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Taux d'exécution effectif<br/>(pourcentage)</i> |
|--|---|--|
| Activités de développement   | 702,3   | 80   |
| Coordination des activités de développement de l'ONU                                 | 86,8  | 86   |
| Activités de gestion   | 275,3   | 85   |
| Activités menées à des fins particulières à l'appui des activités gérées par le PNUD | 18,2  | 77   |
| <b>Total</b>   | <b>1 082,6</b>  | <b>82</b>  |

**Taux d'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012 - 2013**

| <i>Composante du budget</i>  | <i>Budget final annuel approuvé<br/>(millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Taux d'exécution effectif<br/>(pourcentage)</i> |
|--|---|--|
| Activités de développement   | 1 333,6   | 87   |
| Coordination des activités de développement de l'ONU                                 | 171,5   | 89   |
| Activités de gestion   | 539,9   | 87   |
| Activités menées à des fins particulières à l'appui des activités gérées par le PNUD | 35,6  | 79   |
| <b>Total</b>   | <b>2 080,6</b>  | <b>87</b>  |

23. Le plan des ressources intégré du PNUD comprend le budget intégré. Les prévisions formulées dans ce plan seront utilisées pour le cadre intégré des résultats et des ressources (couvrant les effets et les produits du développement, les réalisations, l'efficience et l'efficacité du PNUD) du plan stratégique.

## **D. Situation financière**

### **Actifs**

24. Les actifs du PNUD (6,728 milliards de dollars, contre 6,636 milliards en 2012) sont en grande partie constitués de placements (4,722 milliards de dollars, contre 4,409 milliards en 2012), de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1,308 milliard de dollars, contre 1,115 milliard en 2012) et de créances (224,1 millions de dollars, contre 600,9 millions en 2012), pour un total de 6,254 milliards de dollars, soit 93 %. La grande majorité des placements et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est préaffectée à la participation aux coûts et aux fonds d'affectation spéciale. Le solde est composé de ce qui suit : avances de

fonctionnement consenties aux agents de réalisation (324,7 millions de dollars, contre 373,0 millions en 2012); immobilisations corporelles (114,6 millions de dollars, contre 92,9 millions en 2012), dont 80 % d'actifs de gestion et 20 % d'actifs de projets; stocks (16,3 millions de dollars, contre 23,9 millions en 2012), essentiellement de fournitures médicales et de matériel destinés à des programmes mis en œuvre pour le compte du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; prêts consentis à des pays (10,8 millions de dollars, contre 13,5 millions en 2012); immobilisations incorporelles (7,0 millions de dollars, contre 5,8 millions en 2012), concernant essentiellement des logiciels développés en interne; et autres éléments d'actifs (1,3 million de dollars, contre 1,2 million en 2012), concernant principalement des créances liées à des dispensaires et à d'autres installations médicales et débiteurs divers.

#### *Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements*

25. Au 31 décembre 2013, le PNUD disposait d'un montant de 6,029 milliards de dollars (contre 5,524 milliards en 2012) au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, dont 496,6 millions de dollars (contre 512,7 millions en 2012) consistant en des fonds fournis par les donateurs, « détenus en fiducie » au nom du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2013, le PNUD est resté vigilant quant aux risques de crédit compte tenu de l'incertitude qui continuait de régner sur la situation financière mondiale, en particulier dans la zone euro. Outre ses fonds propres, le PNUD gère des investissements au nom d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Au 31 décembre 2013, le PNUD gérait un montant s'élevant à 7,8 milliards de dollars au titre de placements, au nom de son propre programme et d'autres organismes des Nations Unies (ONU-Femmes, le FNUAP, le FENU et l'UNOPS), dans le cadre d'accords de services. En 2013, le produit des placements du PNUD s'est élevé à 54,6 millions de dollars (contre 65,5 millions en 2012).

26. Le Comité des placements du PNUD est constitué de hauts responsables qui se réunissent tous les trimestres pour étudier les résultats du portefeuille d'investissements du PNUD et faire en sorte que les décisions d'investissement soient conformes aux directives relatives à la gestion des placements.

#### *Créances*

27. Au 31 décembre 2013, le PNUD détenait 224,1 millions de dollars (contre 600,9 millions en 2012), dont 53,4 millions à recevoir d'organismes des Nations Unies (contre 457,7 millions en 2012); 131,9 millions à recevoir de donateurs (contre 100,3 millions en 2012); et un solde de 38,8 millions de dollars (contre 42,9 millions en 2012), dont la majeure partie, 28,1 millions (contre 30,3 millions en 2012) rattachée à des investissements.

#### *Avances versées*

28. Au 31 décembre 2012, le PNUD avait 324,7 millions de dollars d'avances non remboursées (contre 373,0 millions en 2012), dont 113,9 millions (contre 192,0 millions en 2012) au titre de projets exécutés au niveau national; 37,0 millions (contre 41,1 millions en 2012) avancés à des organismes des Nations Unies pour l'exécution des projets et le reste, soit 173,8 millions (contre

139,9 millions en 2012) étant principalement constitué de sommes payées d'avance à l'UNICEF au titre de fournitures médicales (158 millions contre 125,5 millions en 2012).

29. Les fonds versés par le PNUD aux agents de réalisation sont comptabilisés comme avances. Ces avances sont inscrites à l'actif, puis converties en charges lorsque le PNUD reçoit et approuve les relevés de dépenses certifiées.

30. Le PNUD contrôle ces dépenses pour vérifier qu'elles ont été effectuées conformément aux descriptifs de projet et aux plans de travail. Les activités de contrôle comprennent des tournées d'inspection, le rapprochement des rapports sur les dépenses et des descriptifs et des plans de travail, le suivi des progrès accomplis par rapport aux produits et résultats visés et des audits prescrits. Le Bureau de l'audit et des investigations examine les rapports sur l'audit des projets qui sont exécutés par des institutions nationales ou des ONG. Le PNUD contrôle également le solde des avances versées aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales pour s'assurer que les rapports financiers sont reçus à temps et qu'une suite est donnée aux recommandations formulées dans les rapports.

#### *Immobilisations corporelles et actifs incorporels*

31. Au 31 décembre 2013, le PNUD détenait des immobilisations corporelles et des actifs incorporels d'une valeur de 121,5 millions de dollars (contre 98,7 millions en 2012), dont 114,6 millions (contre 92,9 millions en 2012) au titre d'immeubles et de matériel. Sur cette somme, 36,4 millions (contre 37,7 millions en 2012) représentaient des terrains et des bâtiments, le reste concernant essentiellement du matériel informatique et des véhicules. Le PNUD a inscrit à l'actif tous les actifs de gestion dont le coût atteint les seuils d'immobilisation, de même que les actifs de projet acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après cette date et qu'il contrôle. Les coûts afférents aux actifs de projet non contrôlés par le PNUD sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le PNUD s'est prévalu de la disposition transitoire prévue par les normes IPSAS et, d'ici à 2015, inscrira à l'actif les actifs de projet sous son contrôle acquis avant 2012. Sur l'ensemble des éléments d'immobilisations corporelles détenus au 31 décembre 2013, 20 % représentaient des actifs de projet et 80 % des actifs de gestion.

32. Au 31 décembre 2013, les actifs incorporels s'élevaient à 7,0 millions de dollars (contre 5,8 millions en 2012), dont 6,4 millions de dollars (contre 4,3 millions en 2012), soit 91 %, représentaient des logiciels développés en interne.

#### **Passifs**

33. Le passif du PNUD, qui s'élève à 1,992 milliard de dollars (contre 1,940 milliard de dollars en 2012) est essentiellement constitué des prestations dues au personnel (1,114 milliard de dollars, contre 1,185 milliard en 2012), y compris l'assurance maladie après la cessation de service, l'indemnisation en cas de rapatriement ou de décès (évaluées par des actuaires indépendants) et le congé annuel. Le principal passif est l'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 858,2 millions de dollars (contre 941,4 millions en 2012) (compris dans le montant total représentant les prestations du personnel), dont 496,7 millions (58 %) ont été financés. Une stratégie de financement sur 15 ans a été définie pour combler l'écart entre le passif et le montant accumulé. Cette stratégie sera ajustée, au besoin, en fonction de la prochaine évaluation actuarielle.

34. Outre les prestations dues au personnel, le reste du passif du PNUD comprend également les éléments suivants : sommes à verser détenues en fiducie (552,8 millions de dollars, contre 574,1 millions en 2012), concernant principalement les fonds d'affectation spéciale multidonateurs dont le PNUD est l'agent d'administration; comptes créditeurs et charges à payer (126,9 millions de dollars, contre 111,4 millions en 2012); fonds reçus d'avance et produits comptabilisés d'avance (153,9 millions de dollars, contre 10,2 millions en 2012); fonds confiés par des donateurs (19,4 millions de dollars, contre 28,8 millions en 2012); autres éléments de passif consistant essentiellement en dépôts non affectés (8,5 millions de dollars, contre 12,0 millions en 2012); et avances dues (16,7 millions de dollars, contre 18,2 millions en 2012).

#### Actif net/situation nette

35. Le montant de l'actif net/situation nette (4,736 milliards de dollars) représente les fonds avancés les années précédentes par les partenaires du PNUD, au titre d'activités financées dans le cadre du plan de ressources intégré. Cet actif net se répartit comme suit : excédents accumulés (4,376 milliards de dollars); et réserves [360,6 millions de dollars, dont 357 millions au titre de la réserve opérationnelle (99 % du total des réserves)]. En 2013, les deux facteurs ci-après ont eu la plus forte incidence sur l'actif net/la situation nette : a) un déficit de 98,5 millions de dollars; et b) une diminution du montant estimatif des prestations dues par l'ONU au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (« gain actuariel ») de 149,3 millions de dollars due aux conditions économiques extérieures et aux changements intervenus dans les hypothèses actuarielles.

#### Situation financière, par secteur

36. La situation financière du PNUD, exposée en détail et globalement dans la note 6 afférente aux états financiers (information sectorielle), est récapitulée comme suit :

Tableau 3

#### Récapitulatif de la situation financière, par secteur, au 31 décembre 2013

(En millions de dollars des États-Unis)

|  | Ressources ordinaires | Partage des coûts | Fonds d'affectation spéciale | Services d'appui remboursables et activités diverses | Total pour le PNUD |
|--|-----------------------|-------------------|------------------------------|--|--------------------|
| Total de l'actif                           | 1 747,9               | 2 941,7           | 919,4                        | 1 119,2  | 6 728,2            |
| Pourcentage de l'actif total du PNUD       | <b>26</b>             | <b>44</b>         | <b>14</b>                    | <b>16</b>  | <b>100</b>         |
| Total du passif                            | 1 378,3               | 188,1             | 26,7                         | 398,6  | 1 991,7            |
| Pourcentage du passif total du PNUD        | <b>69</b>             | <b>10</b>         | <b>1</b>                     | <b>20</b>  | <b>100</b>         |
| Actif net/situation nette                  | 369,6                 | 2 753,6           | 892,7                        | 720,6  | 4 736,5            |
| Pourcentage de l'actif net/situation nette | <b>8</b>              | <b>58</b>         | <b>19</b>                    | <b>15</b>  | <b>100</b>         |

## Récapitulatif de la situation financière, par secteur, au 31 décembre 2012

(En millions de dollars des États-Unis)

|  | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Partage des coûts</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> | <i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i> | <i>Total pour le PNUD</i> |
|--|------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---|---------------------------|
| Total de l'actif                           | 1 742,5                      | 2 599,0                  | 1 149,7                             | 1 144,5   | 6 635,7                   |
| Pourcentage de l'actif total du PNUD       | <b>27</b>                    | <b>39</b>                | <b>17</b>                           | <b>17</b>   | <b>100</b>                |
| Total du passif                            | 1 405,0                      | 35,9                     | 33,3                                | 466,0   | 1 940,2                   |
| Pourcentage du passif total du PNUD        | <b>72</b>                    | <b>2</b>                 | <b>2</b>                            | <b>24</b>   | <b>100</b>                |
| Actif net/situation nette                  | 337,5                        | 2 563,1                  | 1 116,4                             | 678,5   | 4 695,5                   |
| Pourcentage de l'actif net/situation nette | <b>7</b>                     | <b>55</b>                | <b>24</b>                           | <b>14</b>   | <b>100</b>                |

### E. Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques

37. Le système du PNUD en matière de responsabilité et de gouvernance comprend quatre composantes : 1) les organes directeurs et les comités de la gouvernance du PNUD, c'est-à-dire l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, le Conseil d'administration du PNUD et la Cinquième Commission; 2) la responsabilité du PNUD à l'égard de partenaires et des bénéficiaires des programmes, c'est-à-dire les donateurs, les gouvernements de pays de programme, les partenaires de l'ONU, les agents de réalisation et les bénéficiaires des projets; 3) les mécanismes de contrôle institutionnel du PNUD : a) contrôle externe indépendant (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, Corps commun d'inspection, Comité consultatif pour les questions d'audit); b) contrôle interne indépendant (Bureau de l'audit et des investigations, Bureau de la déontologie et Bureau de l'évaluation); et 4) le système de responsabilisation interne du PNUD, à savoir l'Administrateur et l'Administrateur associé, le Bureau exécutif, le Groupe exécutif, le Groupe des opérations, les bureaux au siège et les bureaux régionaux, les centres régionaux et les bureaux de pays.

38. Dans le cadre de sa gestion, le PNUD garantit que toutes les ressources qui lui sont confiées, y compris les ressources financières, sont gérées de manière efficace et efficiente pour atteindre les résultats escomptés en matière de développement.

39. Le PNUD a mis en place un solide système de contrôle interne, pour faire en sorte qu'une bonne gestion des risques soit intégrée dans les modalités de fonctionnement et tienne compte des objectifs stratégiques de l'organisation. S'agissant de la gestion des risques en matière de trésorerie et de placements, les mesures prises par le PNUD concernant les opérations de trésorerie ont pour but de minimiser les effets négatifs potentiels sur les ressources dont dispose le PNUD pour financer ses activités de développement. Les principaux objectifs de la politique de gestion des risques du PNUD sont les suivants : a) sécurité : protection du capital au moyen d'investissements dans des titres à revenu fixe de premier ordre, en mettant l'accent sur la solvabilité des émetteurs; b) liquidités : souplesse

pour couvrir les besoins de liquidités en investissant dans des titres à revenu fixe hautement prisés et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidités; et c) recettes : maximisation des recettes des placements dans le respect des critères de sécurité et de liquidités. Pour réaliser ses activités de développement, le PNUD utilise les fonds conformément à son règlement financier et ses règles de gestion financière, et ses politiques et procédures, qui prévoient de solides mécanismes de réduction des risques, de contrôle et d'assurance.

## **F. Perspectives pour 2014 et au-delà**

40. La situation financière globale du PNUD à la fin de 2013 a été positive. La mise en œuvre du Programme du PNUD pour le changement organisationnel et du plan stratégique proposé pour 2014-2017 se poursuivra, dans le cadre du programme de transformation qui permettra au PNUD d'accomplir sa mission efficacement, avec souplesse et de façon plus économique. Par ailleurs, le PNUD continuera de préconiser : a) des programmes de meilleure qualité grâce à la gestion axée sur les résultats; b) une plus grande ouverture, souplesse et faculté d'adaptation de l'organisation pour tirer parti des connaissances, compétences et solutions; et c) une meilleure gestion des ressources financières et humaines, déjà mise en place grâce à l'information financière selon les normes IPSAS, pour atteindre des résultats durables.

## Chapitre IV

### États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013

#### Programme des Nations Unies pour le développement

#### I. État de la situation financière au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Note</i> | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012<br/>(montants retraités)</i> |
|---|-------------|-------------------------|--|
| <b>Actif</b>  |             |                         |  |
| <b>Actifs courants</b>  |             |                         |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                               | 8           | 1 077 935               | 848 426  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie<br>– fonds détenus en fiducie | 8           | 229 750                 | 266 613  |
| Placements  | 9           | 2 432 889               | 1 771 719  |
| Placements – fonds détenus en fiducie                                 | 9           | 240 331                 | 215 386  |
| Créances – opérations sans contrepartie directe                       | 10          | 131 915                 | 100 331  |
| Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net         | 11          | 92 172                  | 500 569  |
| Avances – montant net   | 12          | 324 712                 | 373 018  |
| Prêts à des gouvernements   | 15          | 772                     | –  |
| Stocks  | 13          | 16 356                  | 23 941   |
| Autres actifs courants – montant net                                  | 14          | 1 270                   | 1 230  |
| <b>Total des actifs courants</b>                                      |             | <b>4 548 102</b>        | <b>4 101 233</b>                                 |
| <b>Actifs non courants</b>  |             |                         |  |
| Placements  | 9           | 2 022 042               | 2 391 596  |
| Placements – fonds détenus en fiducie                                 | 9           | 26 480                  | 30 676   |
| Prêts à des gouvernements   | 15          | 10 039                  | 13 458   |
| Immobilisations corporelles   | 16          | 114 565                 | 92 910   |
| Immobilisations incorporelles   | 17          | 6 970                   | 5 834  |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                  |             | <b>2 180 096</b>        | <b>2 534 474</b>                                 |
| <b>Total de l'actif</b>   |             | <b>6 728 198</b>        | <b>6 635 707</b>                                 |
| <b>Passif</b>   |             |                         |  |
| <b>Passifs courants</b>   |             |                         |  |
| Dettes et engagements   | 18          | 126 863                 | 111 415  |
| Avances exigibles   | 19          | 16 667                  | 18 215   |
| Fonds reçus d'avance et produits constatés d'avance                   | 20          | 147 071                 | 5 762  |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                     | 20          | 19 355                  | 28 776   |
| Dettes – fonds détenus en fiducie                                     | 21          | 526 325                 | 543 421  |
| Avantages du personnel  | 22          | 185 649                 | 174 282  |

|  | <i>Note</i> | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012<br/>(montants retraités)</i> |
|--|-------------|-------------------------|--|
| Autres passifs courants  | 23          | 8 510                   | 12 009   |
| <b>Total des passifs courants</b>                              |             | <b>1 030 440</b>        | <b>893 880</b>                                   |
| <b>Passifs non courants</b>                                    |             |                         |  |
| Dettes – fonds détenus en fiducie                              | 21          | 26 480                  | 30 676   |
| Fonds reçus d’avance et produits constatés d’avance            | 20          | 6 827                   | 4 464  |
| Avantages du personnel   | 22          | 928 037                 | 1 011 167  |
| Autres passifs non courants                                    | 23          | 2                       | 6  |
| <b>Total des passifs non courants</b>                          |             | <b>961 346</b>          | <b>1 046 313</b>                                 |
| <b>Total du passif</b>   |             | <b>1 991 786</b>        | <b>1 940 193</b>                                 |
| <b>Actif net/situation nette</b>                               |             |                         |  |
| Réserves   | 24          | 360 638                 | 360 638  |
| Excédent cumulé  | 25          | 4 375 774               | 4 334 876  |
| <b>Total de l’actif net/de la situation nette</b>              |             | <b>4 736 412</b>        | <b>4 695 514</b>                                 |
| <b>Total du passif et de l’actif net/de la situation nette</b> |             | <b>6 728 198</b>        | <b>6 635 707</b>                                 |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Programme des Nations Unies pour le développement

### II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | Note | 2013             | 2012<br>(montants retraités) |
|--|------|------------------|------------------------------|
| <b>Produits</b>                                      |      |                  |                              |
| Contributions volontaires – montant net <sup>a</sup> | 26   | 4 829 911        | 4 748 588                    |
| Produits – opérations avec contrepartie directe      | 27   | 194 748          | 197 700                      |
| Produits des placements                              | 28   | 54 569           | 65 536                       |
| Produits divers                                      | 29   | 66 729           | 83 377                       |
| <b>Total des produits</b>                            |      | <b>5 145 957</b> | <b>5 095 201</b>             |
| <b>Charges</b>                                       |      |                  |                              |
| Services contractuels                                | 30   | 2 157 186        | 2 196 980                    |
| Charges de personnel                                 | 30   | 985 120          | 977 046                      |
| Fournitures et consommables                          | 30   | 747 622          | 707 718                      |
| Frais généraux de fonctionnement                     | 30   | 870 578          | 872 427                      |
| Subventions et autres transferts                     | 30   | 352 291          | 366 783                      |
| Charges diverses                                     | 30   | 115 447          | 117 869                      |
| Amortissements                                       | 30   | 9 647            | 18 177                       |
| Charges financières                                  | 30   | 6 560            | 6 901                        |
| <b>Total des charges</b>                             |      | <b>5 244 451</b> | <b>5 263 901</b>             |
| <b>Déficit pour l'année</b>                          |      | <b>(98 494)</b>  | <b>(168 700)</b>             |

<sup>a</sup> Le montant des contributions volontaires correspond au montant net après restitution des contributions inutilisées aux donateurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Programme des Nations Unies pour le développement

### III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Réserves</i> | <i>Excédent cumulé</i> | <i>Total de l'actif net/<br/>de la situation nette</i> |
|---|-----------------|------------------------|--|
| <b>Solde au 31 décembre 2012 (montants retraités)<sup>a</sup></b>   | <b>360 638</b>  | <b>4 334 876</b>       | <b>4 695 514</b>                                       |
| Ajustements sur périodes antérieures (note 5)   | –               | 25                     | 25   |
| <b>Solde au 31 décembre 2012 (montants ajustés)</b>   | <b>360 638</b>  | <b>4 334 901</b>       | <b>4 695 539</b>                                       |
| <b>Variations de l'actif net/de la situation nette</b>  |                 |                        |  |
| Fonds à des fins déterminées (note 25)  | –               | (2 831)                | (2 831)  |
| Variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente                                       | –               | (7 082)                | (7 082)  |
| Montant net des gains actuariels  | –               | 149 280                | 149 280  |
| Déficit pour l'année  | –               | (98 494)               | (98 494)   |
| <b>Total des produits et des charges comptabilisés directement dans l'actif net ou la situation nette</b> | <b>–</b>        | <b>40 873</b>          | <b>40 873</b>  |
| <b>Solde au 31 décembre 2013</b>  | <b>360 638</b>  | <b>4 375 774</b>       | <b>4 736 412</b>                                       |

<sup>a</sup> Le montant de l'excédent cumulé au 31 décembre 2012 a été retraité conformément à la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs). Il en est tenu compte dans l'état de la situation financière.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Programme des Nations Unies pour le développement

### IV. État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | Note | 2013           | 2012<br>(montants retraités) |
|--|------|----------------|------------------------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>  |      |                |                              |
| Déficit pour l'année   |      | (98 494)       | (168 700)                    |
| <i>Ajustements visant à rapprocher le déficit pour l'année et les flux nets de trésorerie :</i>          |      |                |                              |
| Amortissements   |      | 9 647          | 18 177                       |
| Dépréciation – montant net   |      | (157)          | (3 019)                      |
| Contributions en nature  |      | (175)          | (251)                        |
| Amortissement de la prime d'acquisition de placements – montant net                                      |      | 46 911         | 42 757                       |
| (Gains)/pertes de change   |      | 11 260         | 6 159                        |
| (Plus-values)/moins-values de cession d'obligations  |      | 11             | (8)                          |
| Pertes sur cession d'immobilisations corporelles   |      | 3 741          | 1 570                        |
| <i>Variations de l'actif</i>   |      |                |                              |
| (Augmentation)/diminution des créances – opérations sans contrepartie directe                            |      | (31 330)       | 103 803                      |
| (Augmentation)/diminution des créances – opérations avec contrepartie directe – montant net <sup>a</sup> |      | 312 567        | (352 027)                    |
| (Augmentation)/diminution des avances versées – montant net  |      | 43 041         | (188 099)                    |
| (Augmentation)/diminution des stocks   |      | 7 585          | (3 718)                      |
| (Augmentation)/diminution des autres actifs courants – montant net                                       |      | (42)           | 1 095                        |
| <i>Variations du passif, de l'actif net ou de la situation nette</i>                                     |      |                |                              |
| (Diminution)/augmentation des dettes et des engagements  |      | 15 575         | (39 838)                     |
| (Diminution)/augmentation des avances à payer  |      | (1 548)        | 4 676                        |
| (Diminution)/augmentation des fonds reçus d'avance et des produits constatés d'avance                    |      | 143 672        | 10 226                       |
| (Diminution)/augmentation des fonds détenus pour le compte de donateurs                                  |      | (9 421)        | (10 015)                     |
| (Diminution)/augmentation des dettes – fonds détenus en fiducie  |      | (21 292)       | (117 397)                    |
| (Diminution)/augmentation des engagements au titre des avantages du personnel                            |      | 77 651         | 66 756                       |
| (Diminution)/augmentation des autres passifs courants  |      | (3 500)        | (40 484)                     |
| (Diminution)/augmentation des fonds réservés à des fins déterminées                                      |      | (2 831)        | 13 549                       |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant du (utilisés pour le) fonctionnement</b>                            |      | <b>502 871</b> | <b>(654 788)</b>             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>   |      |                |                              |
| Achats de placements   |      | (2 451 046)    | (2 417 763)                  |
| Achats de placements – fonds détenus en fiducie  |      | (273 167)      | (382 720)                    |

|  | <i>Note</i> | 2013             | 2012<br>(montants retraités) |
|--|-------------|------------------|------------------------------|
| Placements arrivés à échéance  |             | 2 110 482        | 2 917 576                    |
| Placements arrivés à échéance – fonds détenus en fiducie   |             | 247 362          | 406 929                      |
| Intérêts perçus  |             | 95 883           | 122 904                      |
| Diminution des prêts aux gouvernements   |             | 2 647            | 562                          |
| Achats d'immobilisations corporelles   |             | (42 470)         | (38 671)                     |
| Cessions d'immobilisations corporelles   |             | 8 907            | 3 171                        |
| Achats d'immobilisations incorporelles   |             | (2 441)          | (6 698)                      |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de placement</b>                  |             | <b>(303 843)</b> | <b>605 290</b>               |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>   |             |                  |                              |
| Remboursement – location-financement   |             | (4)              | –                            |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement</b>                |             | <b>(4)</b>       | <b>–</b>                     |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                 |             | <b>199 024</b>   | <b>(49 498)</b>              |
| <b>Effet du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>                        |             | <b>(6 378)</b>   | <b>(1 412)</b>               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds détenus en fiducie, en début d'année</b> |             | <b>1 115 039</b> | <b>1 165 949</b>             |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds détenus en fiducie, en fin d'année</b>   | <b>8</b>    | <b>1 307 685</b> | <b>1 115 039</b>             |

<sup>a</sup> Ce montant comprend un ajustement de (95,883 millions) de dollars au titre des intérêts perçus et un ajustement de 0,053 million de dollars au titre des opérations de change.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Programme des Nations Unies pour le développement**

**V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Budget approuvé</i> |                          | <i>Dépenses effectives calculées sur une base comparable (note 7)</i> | <i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les dépenses effectives</i> |
|---|------------------------|--------------------------|---|---|
|   | <i>Montant initial</i> | <i>Montant définitif</i> |   |   |
| <b>Activités de développement</b>   |                        |                          |   |   |
| Activités de programme  | 606 829                | 606 829                  | 477 397   | 129 432   |
| Activités visant l'efficacité du développement                                      | 95 440                 | 95 440                   | 87 923  | 7 517   |
| <b>Total partiel</b>  | <b>702 269</b>         | <b>702 269</b>           | <b>565 320</b>  | <b>136 949</b>  |
| <b>Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies</b> |                        |                          |   |   |
|   | <b>86 830</b>          | <b>86 830</b>            | <b>74 422</b>   | <b>12 408</b>   |
| <b>Activités de gestion</b>   |                        |                          |   |   |
| Activités suivies   | 270 249                | 270 249                  | 233 556   | 36 693  |
| Activités ponctuelles   | 5 100                  | 5 100                    | 1 682   | 3 418   |
| <b>Total partiel</b>  | <b>275 349</b>         | <b>275 349</b>           | <b>235 238</b>  | <b>40 111</b>   |
| <b>Activités entreprises à des fins spéciales</b>                                   |                        |                          |   |   |
| Activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités                  | 18 156                 | 18 156                   | 14 009  | 4 147   |
| <b>Total partiel</b>  | <b>18 156</b>          | <b>18 156</b>            | <b>14 009</b>   | <b>4 147</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>1 082 604</b>       | <b>1 082 604</b>         | <b>888 989</b>  | <b>193 615</b>  |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Programme des Nations Unies pour le développement

### V. b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'exercice biennal 2012-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | Budget définitif approuvé |                |                     | Dépenses effectives calculées<br>sur une base comparable (note 7) |                |                     | Différence entre les<br>montants inscrits<br>au budget définitif<br>approuvé pour l'<br>exercice biennal<br>et les dépenses<br>effectives<br>de l'exercice |
|---|---------------------------|----------------|---------------------|---|----------------|---------------------|--|
|   | 2013                      | 2012           | Exercice<br>biennal | 2013  | 2012           | Exercice<br>biennal |  |
| <b>Activités de développement</b>   |                           |                |                     |   |                |                     |  |
| Activités de programme  | 606 829                   | 534 571        | 1 141 400           | 477 397   | 498 547        | 975 944             | 165 456  |
| Activités visant l'efficacité du développement  | 95 440                    | 96 760         | 192 200             | 87 923  | 96 674         | 184 597             | 7 603  |
| <b>Total partiel</b>  | <b>702 269</b>            | <b>631 331</b> | <b>1 333 600</b>    | <b>565 320</b>  | <b>595 221</b> | <b>1 160 541</b>    | <b>173 059</b>   |
| <b>Activités de coordination des initiatives de<br/>développement des Nations Unies</b> | <b>86 830</b>             | <b>84 670</b>  | <b>171 500</b>      | <b>74 422</b>   | <b>79 052</b>  | <b>153 474</b>      | <b>18 026</b>  |
| <b>Activités de gestion</b>   |                           |                |                     |   |                |                     |  |
| Activités suivies   | 270 249                   | 259 651        | 529 900             | 233 556   | 232 196        | 465 752             | 64 148   |
| Activités ponctuelles   | 5 100                     | 4 900          | 10 000              | 1 682   | 4 322          | 6 004               | 3 996  |
| <b>Total partiel</b>  | <b>275 349</b>            | <b>264 551</b> | <b>539 900</b>      | <b>235 238</b>  | <b>236 518</b> | <b>471 756</b>      | <b>68 144</b>  |
| <b>Activités entreprises à des fins spéciales</b>                                       |                           |                |                     |   |                |                     |  |
| Activités administrées<br>par le PNUD pour le compte d'autres entités                   | 18 156                    | 17 444         | 35 600              | 14 009  | 14 255         | 28 264              | 7 336  |
| <b>Total partiel</b>  | <b>18 156</b>             | <b>17 444</b>  | <b>35 600</b>       | <b>14 009</b>   | <b>14 255</b>  | <b>28 264</b>       | <b>7 336</b>   |
| <b>Total</b>  | <b>1 082 604</b>          | <b>997 996</b> | <b>2 080 600</b>    | <b>888 989</b>  | <b>925 046</b> | <b>1 814 035</b>    | <b>266 565</b>   |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Programme des Nations Unies pour le développement**  
**Notes relatives aux états financiers de 2013**

**Note 1**

**Entité présentant l'information financière**

1. Créé en 1965 par la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collabore avec des entités et des personnes issues de toutes les couches de la société pour contribuer à édifier des nations qui puissent résister aux crises et favoriser et soutenir une croissance propre à améliorer la qualité de vie de chacun.

2. Le PNUD a son siège à New York mais œuvre principalement par l'entremise de ses bureaux situés dans 177 pays et territoires. Il contribue à renforcer l'autonomie des individus et la résilience des nations en offrant à la fois une perspective mondiale et un éclairage local.

3. Le PNUD s'attache à aider les pays à élaborer et faire connaître des solutions aux problèmes concernant :

- La lutte contre la pauvreté et la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- La gouvernance démocratique;
- La prévention des crises et le relèvement;
- L'environnement et l'énergie au service du développement durable.

4. Le PNUD aide les pays en développement à obtenir l'assistance dont ils ont besoin et à en faire le meilleur usage, et promeut dans toutes ses activités la protection des droits de l'homme, le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes.

5. Neutre sur le plan politique, le PNUD exerce ses activités de coopération en toute impartialité. Il s'efforce d'œuvrer dans la transparence et doit rendre des comptes à toutes les parties intéressées. Son conseil d'administration, créé par la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, est chargé de lui fournir un appui intergouvernemental et de superviser son action. Le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD – dont les dispositions révisées sont approuvées dans la décision 2011/33 du Conseil d'administration – régissent la gestion financière du Programme.

6. Les états financiers ne portent que sur les activités du PNUD, qui n'a ni filiale ni participation dans des entités associées ou contrôlées conjointement.

**Note 2****Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public**

1. Les états financiers annuels du PNUD ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et certaines dispositions transitoires qui sont décrites dans la note 3 (Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers).

**Note 3****Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers***Base d'évaluation*

1. Les présents états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD.

2. Le PNUD applique le principe du coût historique, hormis dans les cas indiqués dans la note 4. Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément pendant toute la période comptable. Celle-ci court de janvier à décembre.

*Opérations en devises*

3. La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière du PNUD est le dollar des États-Unis. Sauf indication contraire, les présents états financiers sont établis en milliers de dollars.

4. Les montants des opérations effectuées en monnaie étrangère sont convertis en dollars au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les taux opérationnels sont très proches des cours de change au comptant.

5. La valeur des actifs et passifs libellés dans d'autres monnaies est convertie en dollars au taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière et constatée dans l'état de l'actif net/situation nette.

6. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique, la valeur des actifs et passifs non monétaires exprimée en monnaie étrangère est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant.

7. Les gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en devises et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises selon le taux de change en vigueur au 31 décembre sont constatés dans l'état des résultats financiers.

*Principaux éléments de l'information financière reposant sur des estimations comptables*

8. Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, le PNUD doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses quant au choix et à l'application des méthodes comptables et aux actifs, passifs, produits et charges comptabilisés. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont périodiquement revues, et les éventuelles révisions sont constatées au

cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, et les actifs et passifs éventuels.

*Dispositions transitoires*

9. Appliquées par le PNUD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les normes IPSAS comprennent des dispositions transitoires qui ont été mises en œuvre comme indiqué ci-dessous :

- Conformément à la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), tous les actifs de gestion et de projet acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont été portés en immobilisations. Les actifs de gestion acquis avant cette date l'ont également été, mais pas les actifs de projets contrôlés par le PNUD. Les terrains et immeubles contrôlés par le PNUD ont été comptabilisés à leur juste valeur (lorsqu'elle dépassait le seuil d'immobilisation) au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Toutes les autres immobilisations corporelles ont été initialement évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2012;
- La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) a été appliquée de façon prospective. Les actifs incorporels acquis ou mis au point en interne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'ont pas été portés au bilan.

*Positions officielles attendues en matière comptable*

10. Les positions officielles attendues du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public qui devraient avoir une incidence sur le PNUD concernent les éléments suivants :

- Projet de cadre conceptuel de l'information financière à usage général destiné aux entités du secteur public, qui vise à élaborer un cadre conceptuel du secteur public applicable à la mise au point et à la présentation de l'information financière à usage général des entités publiques;
- Projet relatif à la communication de l'information sur la performance des services, qui vise à élaborer des directives d'information financière sur l'examen et l'analyse des états financiers;
- Projet relatif aux avantages sociaux, qui vise à définir des critères et modalités de comptabilisation des charges et passifs afférents à certains avantages sociaux dans les états financiers.

11. L'état d'avancement de ces projets de positions officielles en matière comptable et leur éventuelle incidence sur les états financiers du PNUD continuent à faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi.

*Autorisation de la publication des états financiers*

12. Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administrateur, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion, et le Directeur financier et Contrôleur du PNUD. Leur publication a été autorisée

conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, le 30 avril 2014.

#### Note 4

##### Principales conventions comptables

###### *Classement des actifs financiers*

1. Le PNUD classe ses actifs financiers selon les catégories ci-après dans l'état des résultats financiers : actifs détenus jusqu'à leur échéance; actifs disponibles à la vente; prêts et créances; et actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ce classement tient compte de l'objectif dans lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Le PNUD constate initialement les prêts et créances à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le PNUD devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

2. Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. Les actifs libellés en devises sont convertis en dollars des États-Unis en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, les gains et pertes étant portés en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

| <i>Classement selon les normes IPSAS</i>                       | <i>Types d'actif financier détenus par le PNUD</i>   |
|--|--|
| Actifs détenus jusqu'à leur échéance                           | Titres de placements, hormis ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service  |
| Actifs disponibles à la vente                                  | Titres de placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service   |
| Prêts et créances  | Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe, avances et prêts à des gouvernements |
| Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Actifs en produits financiers dérivés  |

###### *Actifs détenus jusqu'à leur échéance*

3. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable et à échéance fixe que le PNUD a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le PNUD classe comme actifs détenus jusqu'à l'échéance une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

*Actifs disponibles à la vente*

4. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments qui ont été désignés comme tels ou qui n'entrent dans aucune des autres catégories. Initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, ils sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, les plus-values ou moins-values éventuelles étant constatées directement dans l'actif net ou la situation nette. Les intérêts créditeurs des titres disponibles à la vente sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un actif financier susceptible de vente est décomptabilisé, le gain ou déficit constaté dans l'actif net/situation nette est reclassé en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours du marché obtenus auprès de tierces parties informées. Les actifs de cette catégorie sont cotés sur des marchés actifs ou aisément convertibles en espèces.

*Prêts et créances*

5. Les prêts et créances sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à l'actif financier considéré.

6. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les titres de placement à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur, déduction faite des pertes de valeur pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie comprennent les titres de placement dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

7. Les créances au titre d'opérations sans contrepartie directe comprennent les contributions à recevoir et représentent les produits non perçus correspondant à des montants que les donateurs se sont fermement engagés à verser au PNUD. Elles sont constatées à la valeur comptable, minorée des dépréciations pour les montants jugés irrécouvrables.

8. Les créances au titre d'opérations avec contrepartie directe représentent des montants dus au PNUD au titre de services que celui-ci a fournis à d'autres entités dont il doit recevoir directement une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

9. Les avances versées représentent de la trésorerie transférée aux agents d'exécution/partenaires de réalisation à titre d'avance (voir la note 35.2 pour la définition de ces termes). Elles sont initialement comptabilisées comme actifs, puis reclassées en charges lorsque les biens sont livrés ou les services rendus par les agents d'exécution ou partenaires de réalisation et que cela est confirmé avec la réception par le PNUD des relevés de dépenses certifiés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Le PNUD comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers dès l'instant où il reçoit ces relevés. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états

financiers vérifiés des entités concernées ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles au moment de la clôture des comptes, à partir des états que les entités ont présentés à leurs auditeurs ou des états non vérifiés.

10. Des paiements anticipés sont effectués lorsque l'accord conclu entre le PNUD et l'agent d'exécution, le partenaire de réalisation ou le fournisseur prévoit un versement initial. Ils sont constatés comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou services visés; une charge est alors comptabilisée et le paiement anticipé est minoré d'un montant correspondant.

11. Le PNUD accorde des avances à ses fonctionnaires pour une période n'excédant pas 12 mois aux fins précises prévues dans le Règlement et au Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

12. Les prêts à des gouvernements désignent les prêts octroyés à des pays pour la construction de locaux à usage de bureaux ou de logements destinés au PNUD et à d'autres organismes des Nations Unies. Ils sont constatés au coût initial de la construction, minoré des remboursements effectués, les montants des loyers étant appliqués à cette fin. Les prêts sont ensuite constatés au coût amorti minoré de toute dépréciation.

*Actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat*

13. Les actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme appartenant à cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale ou détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, avec passation en charges de tous coûts de transaction. Leur juste valeur est mesurée à la fin de chaque période comptable, et toute variation (gain ou perte) est portée en résultat. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables conformément aux directives du PNUD régissant les placements. Le PNUD les classe parmi les instruments comptabilisés à la juste valeur avec variation de la valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Leur juste valeur est obtenue auprès de contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Ils sont constatés dans les actifs courants lorsque leur cession doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2013, le PNUD n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe d'actifs, ni aucun dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Il ne pratique pas la comptabilité de couverture pour les dérivés.

14. Tous les actifs financiers quelle qu'en soit la catégorie sont évalués à la fin de chaque période comptable pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un titre de placement ou d'un groupe de placements, comme par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les moins-values sont portées en excédent ou déficit (directement ou par le biais d'un compte de dépréciation) dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle elles se produisent

### *Stocks*

15. Les stocks détenus pour être distribués gratuitement ou pour un coût symbolique sont constatés au plus faible du coût historique ou du coût de remplacement courant. Les stocks détenus pour être vendus sont constatés au plus faible du coût historique ou de la valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix estimatif de vente dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de mise en vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres frais engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (don), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

### *Immobilisations corporelles*

16. Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et dépréciations. Ce coût tient compte des dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif considéré et de l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil de capitalisation des immobilisations corporelles est fixé 500 dollars par unité, et à 50 000 dollars pour les améliorations locatives. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le PNUD appliquera un nouveau seuil de capitalisation des actifs incorporels, égal à 1 500 dollars; cette modification n'aura pas d'incidence sur les états financiers de 2013; pour 2014, la nouvelle convention comptable devrait se traduire par une réduction estimée à 10 millions de dollars de la valeur des immobilisations corporelles, et par une diminution correspondante de l'actif net/situation nette.

17. Le PNUD a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que le modèle de la réévaluation pour évaluer les actifs après leur comptabilisation initiale. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que le PNUD sera le bénéficiaire des avantages économiques associé à cet actif et si le coût de celui-ci peut être mesuré de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont portés en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils sont engagés.

18. Les coûts afférents aux actifs de projet ne relevant pas du contrôle du PNUD sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. On estime que le PNUD a le contrôle d'un actif corporel lorsqu'il peut l'utiliser ou le mettre de toute autre manière à profit pour atteindre ses objectifs et qu'il peut en exclure ou réguler l'accès par des tiers. Tel est le cas lorsque le PNUD exécute directement un projet.

19. Les immobilisations corporelles comprennent les accords de droit d'usage concernant des biens qui remplissent les critères de comptabilisation (voir, plus bas, la section consacrée aux contrats de location).

20. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité, sauf dans le cas des terrains, dont la valeur n'est pas amortissable. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

| <i>Classe</i>                        | <i>Durée d'utilité (estimée en années)</i>                             |
|--------------------------------------|--|
| Immeubles                            | 10 à 40  |
| Véhicules                            | 12   |
| Matériel informatique et télématique | 8 à 20   |
| Mobilier et agencement               | 15   |
| Équipement lourd et autre matériel   | 20   |
| Améliorations locatives              | La plus courte de la durée du bail<br>ou de la durée de vie de l'actif |

21. Étant donné la consommation attendue des immobilisations, celles-ci ne conservent aucune valeur résiduelle dès lors qu'elles sont complètement amorties. Des plus-values ou moins-values sur cession d'immobilisations corporelles surviennent lorsque le produit de la cession diffère de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Elles sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

22. Lorsqu'il sous-loue des locaux pris à bail, le PNUD choisit d'appliquer le modèle du coût pour les évaluations ultérieures.

#### *Immobilisations incorporelles*

23. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et dépréciations.

24. Le coût des licences d'utilisation des logiciels achetés dans le commerce est porté à l'actif sur la base des frais engagés pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement des logiciels destinés au PNUD sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Ces coûts directs comprennent les dépenses de personnel qui se rapportent aux fonctionnaires ayant pris part à l'élaboration des logiciels ainsi que la part des frais généraux pertinents. Les autres dépenses afférentes au développement des logiciels qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation sont portées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les frais de développement déjà passés en charge (comme les frais de recherche, par exemple) ne sont pas portés en immobilisations au cours d'une année ultérieure. Le seuil d'immobilisation est fixé à 50 000 dollars pour les logiciels développés en interne et à 5 000 dollars pour les logiciels du marché.

25. Pour toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée, l'amortissement est opéré selon la méthode linéaire, à des taux qui ramèneront le coût ou la valeur de l'actif à sa valeur résiduelle estimée, et porté en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisations incorporelles est indiquée ci-dessous :

| <i>Classe</i>                      | <i>Durée d'utilité (estimée en années)</i> |
|------------------------------------|--|
| Logiciels achetés dans le commerce | 3 à 6                                      |
| Logiciels développés en interne    | 3 à 6                                      |
| Marques                            | 2 à 6                                      |
| Droits d'auteur                    | 3 à 10                                     |
| Brevets                            | 2 à 6                                      |
| Licences et autres                 | 2 à 6                                      |

26. Lorsque l'accord ferme négocié pour l'utilisation d'un actif porte sur une période plus courte que la durée d'utilité estimative de l'actif, celui-ci est amorti sur la durée d'utilisation prévue dans l'accord.

#### *Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie*

27. Les immobilisations corporelles et incorporelles et d'autres actifs non générateurs de trésorerie font l'objet de tests de dépréciation à la fin de chaque période comptable. S'agissant des immobilisations corporelles, le PNUD procède à ces tests lors de ses exercices semestriels d'inventaire physique. Une dépréciation est comptabilisée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la plus élevée de la juste valeur, minorée des frais de mise en vente, ou de la valeur d'usage.

28. Les dépréciations constatées lors de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une quelconque indication que la perte de valeur a diminué ou qu'elle a disparu. Une reprise de perte de valeur n'est constatée qu'à la condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de dépréciation.

#### *Classement des passifs financiers*

| <i>Classement selon les normes IPSAS</i>                           | <i>Types de passif financier détenus par le PNUD</i>  |
|--|---|
| Autres passifs financiers  | Dettes et charges à payer, fonds détenus pour le compte de donateurs, avances exigibles, fonds reçus d'avance, passifs divers, et dettes – fonds détenus en fiducie |
| Passifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Passifs dérivés   |

29. Les autres passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur minorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur comptable.

30. Les dettes et charges à payer se rapportant à l'achat de biens et de services sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis évaluées au coût amorti dès lors que les biens ont été livrés ou les services rendus et que le PNUD les a

acceptés. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. La valeur du passif fait l'objet d'une estimation lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture.

31. Les avances exigibles correspondent aux sommes dues par le PNUD aux agents d'exécution et partenaires de réalisation. Cet élément du passif est évalué sur la base du montant dû compte tenu des engagements de dépenses indiqués dans les rapports financiers approuvés, les formulaires d'autorisation et d'ordonnement des dépenses ou les rapports sur l'exécution des projets de l'année.

32. Les fonds reçus d'avance représentent des contributions perçues pour une période à venir qui est précisée dans l'accord de contribution correspondant. Ils sont constatés comme produits et préaffectés au financement de certaines activités au début de la période considérée. Les produits constatés d'avance représentent des fonds reçus de donateurs qui seront comptabilisés au cours d'années à venir lorsque les conditions fixées auront été remplies ou les produits réalisés.

33. Les montants inscrits à la rubrique Dettes – fonds détenus en fiducie, correspondent aux sommes que le PNUD perçoit lorsqu'il fournit des services d'administration de fonds, et qui seront versées aux organisations participantes. Le PNUD assure des services d'administration pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et programmes communs d'organismes des Nations Unies et de gouvernements lorsqu'il en est nommé administrateur. À ce titre, il est chargé d'encaisser les contributions des donateurs et de verser des fonds aux organisations participantes, et de synthétiser les rapports destinés aux donateurs et autres parties prenantes. En vertu de cet arrangement, les fonds qu'il reçoit des donateurs sont comptabilisés à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie ou à la rubrique Placements – fonds détenus en fiducie, avec inscription d'un passif correspondant à la rubrique Dettes – fonds détenus en fiducie, jusqu'à leur versement aux organisations participantes.

34. Les passifs divers comprennent les dépôts non affectés et d'autres dettes, dont les dettes de location financement. Les dépôts non affectés représentent les contributions reçues de donateurs qui n'ont pas été portées en diminution de contributions préaffectées à recevoir.

*Passifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat*

35. Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme appartenant à cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale ou détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, avec passation en charges de tous coûts de transaction. Les passifs sont mesurés à la juste valeur à la fin de chaque période comptable, et toute variation (gain ou perte) est portée en résultat. Le PNUD classe les dérivés parmi les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec variation de la valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables conformément aux directives du PNUD régissant les placements. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la fin de la période. Au 31 décembre 2013, le PNUD n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe de passifs, ni aucun dérivé incorporé devant être

comptabilisé séparément à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Il ne pratique pas la comptabilité de couverture pour les dérivés.

#### *Avantages du personnel*

##### *Avantages à court terme*

36. Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (coûts salariaux), les absences rémunérées (congrés payés tels que le congé annuel, par exemple), d'autres avantages à court terme non pécuniaires et la part des prestations à long terme payables aux employés actuels qui se rapportent à l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire fournit des services qui ouvrent droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et représente le montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages payables à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps mais constaté comme passif courant.

##### *Avantages postérieurs à l'emploi*

37. Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, mais ne comprennent pas les indemnités de fin de contrat de travail.

38. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de pension, les régimes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations de rapatriement et autres sommes payables en une fois après la cessation de l'emploi. Ils sont considérés soit comme des régimes de prévoyance à cotisations définies soit comme des régimes de prévoyance à prestations définies.

39. Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont calculés en fonction des montants à cotiser pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages relevant de régimes à cotisations définies sont évalués à la valeur actuelle des engagements ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services antérieurs non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (s'il en existe) à la date de clôture. Le PNUD ne détient aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

40. Le PNUD fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

41. Le régime des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle

organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme c'est le cas pour les autres organisations affiliées, le PNUD n'est pas plus en mesure que la Caisse de déterminer sa part des engagements au titre des prestations définies, des actifs du régime des pensions et des coûts y associés d'une manière qui soit suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies comme le prévoit la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le PNUD au régime durant la période comptable sont portées en charges dans l'état des résultats financiers.

42. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse des pensions et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

#### Régimes de prévoyance à prestations définies

43. Les régimes de prévoyance à prestations définies offerts par le PNUD comprennent le programme d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations de cessation de service. Les obligations correspondantes sont calculées séparément pour chacun de ces régimes, en estimant le montant des prestations futures auxquelles les employés peuvent prétendre du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes. Ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuarielle et constatés en fin d'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan et des ajustements au titre du coût non comptabilisé des services antérieurs. Un actuaire indépendant qualifié procède chaque année à ces calculs selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

44. Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des obligations de paiement. Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont directement comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette de l'année durant laquelle ils se produisent. Toutes les autres variations du passif concernant ces obligations sont portées en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

#### Autres avantages à long terme

45. Les autres avantages à long terme sont constitués de prestations, ou fractions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés fournissent les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnités payables en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables

au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette.

#### Indemnités de fin de contrat de travail

46. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque le PNUD est manifestement tenu en vertu d'un plan explicite détaillé, et sans aucune possibilité de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les prestations dues dans les 12 mois sont constatées au montant qui est censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque les prestations sont dues plus de 12 mois après la date de clôture.

#### *Contrats de location*

##### Contrats de location simple

47. Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple dès lors que, le PNUD étant le preneur, le bailleur conserve la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état des résultats financiers, sur la durée du contrat.

##### Contrats de location-financement

48. Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au PNUD la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location ou de leur durée de vie économique selon les conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est porté en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

##### Conventions de droit d'usage

49. Lorsque le PNUD signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs sur lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est accordé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels doivent être remplis pour comptabiliser ce type d'actif. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la plus courte de sa durée d'utilité ou de celle de la convention de droit d'usage. Un produit du même montant est comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

*Constataion des produits*

## Contributions

50. Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie constatées comme produits lorsque les accords les régissant prennent effet ou, dans certains cas, lorsque des espèces sont perçues conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Les accords de contributions peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte ou lorsque leurs conditions qui sont éventuellement énoncées pour le versement des contributions sont remplies, ou bien lorsque des fonds qu'il est prévu d'utiliser doivent être virés au PNUD. Les produits sont constatés nets des remboursements aux donateurs des fonds inutilisés et des provisions pour dépréciation de créances.

51. Le PNUD reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive parfois que les fonds promis ne lui soient pas versés. Dans la mesure où il n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

52. Les contributions en nature sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le PNUD et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif considéré. Le PNUD ne porte pas les contributions de services en nature à l'actif et en produits et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

## Produits des opérations avec contrepartie directe

53. Les opérations avec contrepartie directe désignent les opérations dans le cadre desquelles le PNUD vend des biens ou fournit des services. Le produit correspond à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé déduction faite des remboursements et des moins-values. Il est constaté dès lors qu'il peut être mesuré de façon fiable, que l'entrée de ressources représentatives d'avantages économiques est probable et que les critères fixés ont été remplis. Ainsi :

- Les produits du recouvrement des coûts de travaux effectués (telles les activités d'achat et de paiement que le PNUD assure pour le compte d'entités du système des Nations Unies), sont constatés au moment où les services sont fournis;
- Le produit de la vente des rapports sur le développement humain est constaté au moment de la vente;
- Le produit des commissions et des honoraires liés aux services d'achat, de formation, de gestion administrative ou de garde de biens rendus aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et à d'autres partenaires est comptabilisé au moment où le service est fourni ou la formation se déroule.

*Constataion des charges*

54. Les charges sont constatées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le PNUD, soit selon les modalités décrites ci-après.

55. En cas d'exécution directe des projets par le PNUD ou en cas d'exécution par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont constatées à la réception des biens (hors biens d'équipement) ou services par le PNUD.

56. En cas de réalisation nationale ou de réalisation par des organisations non gouvernementales, les charges sont constatées lorsque le décaissement de fonds par un agent d'exécution ou de réalisation est signalé au PNUD.

57. Les avances virées aux agents d'exécution ou de réalisation sont portées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces agents et que cela est confirmé avec la réception par le PNUD des relevés de dépenses certifiés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Le PNUD comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers au moment où il reçoit ces relevés. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états financiers vérifiés des entités concernées ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles au moment de la clôture des comptes, à partir des états que les entités ont présentés à leurs auditeurs ou des états non vérifiés.

#### *Engagements, provisions et éventualités*

##### *Engagements*

58. Les engagements sont des charges et obligations futures qui devront être supportées au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquelles le PNUD n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ces engagements comprennent :

- Les engagements en capital : montant global des dépenses en immobilisations contractées mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de l'année considérée;
- Les contrats de fourniture de biens et services que le PNUD compte voir exécuter dans le cours normal de son activité;
- Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- D'autres engagements non résiliables.

##### *Provisions*

59. Une provision est comptabilisée lorsque, par suite d'un événement passé, il existe pour le PNUD une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur peut être estimée de façon fiable et il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la juste valeur des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

##### *Éventualités*

##### *Actifs éventuels*

60. Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel économique est probable. Lorsqu'il est

devenu quasiment certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, l'actif éventuel est comptabilisé avec le produit correspondant dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

#### Passifs éventuels

61. Un passif financier est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'un passif éventuel se réalise, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

### Note 5

#### Ajustements sur exercices antérieurs

1. Un montant net total de 32,295 millions de dollars a été comptabilisé en 2013 au titre des ajustements sur exercices antérieurs. Pour les ajustements significatifs suivants sur exercices antérieurs, lorsque l'incidence à comptabiliser renvoyait à 2012, ce sont les chiffres correspondants de 2012 qui ont été retraités au niveau de chaque rubrique. Lorsque l'incidence renvoyait à un exercice antérieur à 2012, c'est l'actif net ou la situation nette qui a été retraité :

a) Le PNUD a coordonné avec les organismes partenaires dans le système Atlas la bonne répartition entre ces organismes de la responsabilité des dossiers d'affiliation à l'assurance maladie après la cessation de service tenus par la Section de l'assurance maladie et de l'assurance-vie du Secrétariat. À l'issue de cet examen, les dossiers de 108 retraités ont été mis à jour de façon à en transférer la responsabilité du PNUD au FNUAP et 49 dossiers de retraités ont été mis à jour pour en transférer la responsabilité du PNUD à l'UNOPS. Un montant de 37,674 millions de dollars a été comptabilisé comme ajustement sur exercices antérieurs afin de réduire d'autant les engagements du PNUD au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les effets de ces ajustements se répartissent comme suit : une diminution du passif à court terme de 1,293 million de dollars dans l'état de la situation financière; une diminution du passif à long terme de 36,381 millions de dollars dans l'état de la situation financière; une baisse des charges de 1,545 million de dollars dans l'état des résultats financiers; une diminution une perte actuarielle de 1,178 million de dollars dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette et *une* augmentation des excédents cumulés de 34,951 millions de dollars dans l'état de la situation financière;

b) Un montant de 2,661 millions de dollars correspond à la part du PNUD dans les dépenses afférentes à l'administration de la justice et aux activités du Médiateur pour 2012, qui était auparavant administrées par le Secrétariat puis facturées au PNUD en février 2014. Les effets de cet ajustement se répartissent comme suit : une augmentation de 2,661 millions de dollars des comptes créditeurs et des charges à payer dans l'état de la situation financière et une augmentation de 2,661 millions de dollars des charges dans l'état des résultats financiers;

c) Un ajustement de 17,684 millions de dollars résultant du rapprochement de compte subsidiaire dans le grand livre général. Les effets de cet ajustement se répartissent comme suit : une diminution de 17,684 millions de dollars des actifs courants dans l'état de la situation financière; une diminution de 1,759 million de dollars de produits divers dans l'état des résultats financiers; et une diminution de

15,925 millions de dollars des excédents cumulés dans l'état de la situation financière;

d) Un ajustement de 7,408 millions de dollars résultant de la soumission tardive d'accords relatifs aux contributions pour 2012. Les effets de cet ajustement sont les suivants : une augmentation de 7,408 millions de dollars des contributions reçues dans l'état des résultats financiers; une augmentation de 5,908 millions de dollars des comptes débiteurs au titre d'opérations sans contrepartie directe dans l'état de la situation financière; et une diminution de 1,5 million de dollars au titre des autres passifs dans l'état de la situation financière;

e) Un montant de 7,533 millions de dollars reclassé en produit d'un correspondant à des intérêts de fonds d'affectation spéciale qui avaient été mis de côté pour remboursement au cours d'exercices antérieurs et n'avaient pas été comptabilisés en tant que produits. Les effets de cet ajustement sont les suivants : une diminution de 7,533 millions de dollars de fonds détenus pour le compte de donateurs dans l'état de la situation financière; une augmentation de 0,198 million de dollars de produits des placements dans l'état des résultats financiers; et une augmentation de 7,335 millions de dollars des excédents cumulés dans l'état de la situation financière.

2. Le montant net des ajustements sur exercices antérieurs non significatifs comptabilisés en 2013 mais non retraités est de 0,025 million de dollars, soit : a) 0,241 million de dollars correspondant à des ajustements au titre d'immobilisations corporelles; b) 0,197 million de dollars correspondant à des ajustements au titre de produits; et c) 0,413 million de dollars correspondant à des ajustements au titre des charges, n'a pas été retraité considérant le caractère négligeable des montants en question; en outre, le PNUD est encore en phase de transition en ce qui concerne l'application de la norme IPSAS 17, « Immobilisations corporelles ».

### **Reclassement de comparateurs**

3. Afin d'améliorer la présentation de l'information financière et/ou de prendre en compte de nouveaux types d'opérations, les reclassements et ajustements de présentation suivants ont été effectués :

a) Une nouvelle rubrique, destinée aux fonds reçus en avance et produits différés a été introduite dans l'état de la situation financière pour comptabiliser un montant important de fonds reçus en avance du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En outre, les produits différés, qui figuraient auparavant à la rubrique « Autres passifs » ont été reclassés dans la nouvelle rubrique consacrée aux fonds reçus en avance et produits différés. Ce reclassement a eu les effets suivants : un montant de 5,761 millions de dollars a été reclassé de « Autres passifs courants » à la même nouvelle rubrique de l'état de la situation financière; et un montant de 4,464 millions de dollars a été reclassé de « Autres passifs non courants » à la nouvelle rubrique de l'état de la situation financière;

b) Un montant de 3,323 millions de dollars a été reclassé de la rubrique « Avantages du personnel » du passif courant à la rubrique compte « Crédeurs et charges à payer du passif courant » dans l'état de la situation financière, afin de mieux rendre compte de la nature des prestations à payer;

c) Un montant de 2,731 millions de dollars a été reclassé de la rubrique de charges « Dépenses de personnel – nomination et affectation » à la rubrique de charges « Dépense de personnel – congés » de l'état des résultats financiers, afin de mieux rendre compte de la nature de ces charges;

d) Un montant de 0,495 million de dollars a été reclassé de la rubrique de charges « Dépense de personnel » à la rubrique de charges « Services contractuel » dans l'état des résultats financiers, afin de mieux rendre compte de la nature de ces charges;

e) Un montant de 0,026 million de dollars a été reclassé de la rubrique « Avantages du personnel – autres avantages » du passif courant à la rubrique « Avantages du personnel-montant cumulé de la contribution à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies » de l'état de la situation financière, afin de mieux rendre compte de la nature des avantages à payer;

f) Une nouvelle rubrique, « Avantages du personnel – passif courant – régime d'assurance maladie », a été introduite dans l'état de situation financière pour mieux présenter la nature de l'engagement de 65,558 millions de dollars qui a été reclassé des « Autres avantages » à cette nouvelle rubrique;

g) Un montant de 7,944 millions de dollars a été reclassé de la rubrique de charges « Charges diverses » à la rubrique de charges « Frais généraux de fonctionnement » de l'état des résultats financiers, afin de mieux rendre compte de la nature desdites charges.

## **Note 6**

### **Information sectorielle**

1. Pour évaluer les résultats obtenus antérieurement dans la concrétisation de ses objectifs et décider de l'attribution future de ses ressources, le PNUD classe ses activités selon quatre secteurs : ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale, et services d'appui remboursables et activités diverses.

### **Ressources ordinaires**

2. On appelle ressources ordinaires toutes les ressources du PNUD qui sont mélangées et ne sont ni liées ni préaffectées. Elles comprennent des contributions volontaires et des contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs relatifs à ces contributions et des produits divers.

### **Autres ressources**

#### *Partage des coûts*

3. Le partage des coûts est une modalité de cofinancement en vertu de laquelle des contributions peuvent être reçues pour telles ou telles activités de programme du PNUD conformément aux politiques, buts et activités de celui-ci. Il est utilisé pour financer directement un projet, groupe de projets ou volet de programme de pays particulier. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que sur la durée d'un projet particulier. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

*Fonds d'affectation spéciale*

4. Un fonds d'affectation spéciale désigne une modalité de cofinancement mise en place en tant qu'entité comptable distincte afin que le PNUD reçoive des contributions pour financer des activités de programme expressément désignées par le donateur. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Il est rendu compte de chacun séparément au Conseil d'administration du PNUD. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au siège par l'administrateur associé. Chaque fonds d'affectation spéciale a son propre statut et son propre gestionnaire.

*Services d'appui remboursables et activités diverses*

5. On attribue à la catégorie des services d'appui remboursables et activités diverses les ressources du PNUD autres que celles des trois secteurs susmentionnés (ressources ordinaires, partage des coûts et fonds d'affectation spéciale) qui sont reçues pour la fourniture à des tiers de services de gestion et d'autres services d'appui. Les activités correspondantes relèvent d'accords de services de gestion, du programme des administrateurs auxiliaires, des services d'appui remboursables, du Programme des Volontaires des Nations Unies, de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, de l'appui aux coordonnateurs résidents, du programme d'atténuation des effets des catastrophes et de l'appui extrabudgétaire à des activités spéciales.

6. Pour attribuer des éléments d'actif au secteur approprié, le PNUD a réparti les éléments de trésorerie et placements en tenant compte des soldes interfonds des quatre secteurs.

## Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Ressources ordinaires</i> |  | <i>Partage des coûts</i> |  | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> |  | <i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i> |  | <i>Total PNUD</i>       |  |
|--|------------------------------|--|--------------------------|--|-------------------------------------|--|---|--|-------------------------|--|
|  | <i>31 décembre 2013</i>      | <i>31 décembre 2012 (après retraitement)</i> | <i>31 décembre 2013</i>  | <i>31 décembre 2012 (après retraitement)</i> | <i>31 décembre 2013</i>             | <i>31 décembre 2012 (après retraitement)</i> | <i>31 décembre 2013</i>                                     | <i>31 décembre 2012 (après retraitement)</i> | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012 (après retraitement)</i> |
| <b>Actif</b>   |                              |  |                          |  |                                     |  |   |  |                         |  |
| <b>Actifs courants</b>   |                              |  |                          |  |                                     |  |   |  |                         |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                            | 234 384                      | 100 253                                      | 481 443                  | 393 412                                      | 165 188                             | 170 281                                      | 196 920   | 184 480                                      | <b>1 077 935</b>        | <b>848 426</b>                               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie | 229 750                      | 266 613                                      | –                        | –  | –                                   | –  | –   | –  | <b>229 750</b>          | <b>266 613</b>                               |
| Placements   | 481 853                      | 240 901                                      | 1 114 058                | 804 213                                      | 383 920                             | 349 482                                      | 453 058   | 377 123                                      | <b>2 432 889</b>        | <b>1 771 719</b>                             |
| Placements – fonds détenus en fiducie                              | 240 331                      | 215 386                                      | –                        | –  | –                                   | –  | –   | –  | <b>240 331</b>          | <b>215 386</b>                               |
| Débiteurs – opérations sans contrepartie directe                   | –                            | 2  | 108 335                  | 61 516                                       | 16 145                              | 33 335                                       | 7 435   | 5 478  | <b>131 915</b>          | <b>100 331</b>                               |
| Débiteurs – opérations avec contrepartie directe – montant net     | 80 555                       | 493 618                                      | 717                      | 504  | 201                                 | 259  | 10 699  | 6 188  | <b>92 172</b>           | <b>500 569</b>                               |
| Avances – montant net  | 26 915                       | 30 755                                       | 272 965                  | 223 560                                      | 23 998                              | 117 306                                      | 834   | 1 397  | <b>324 712</b>          | <b>373 018</b>                               |
| Prêts à des gouvernements  | –                            | –  | –                        | –  | –                                   | –  | 772   | –  | <b>772</b>              | –  |
| Stocks   | 1 731                        | 2 022  | 12 625                   | 20 312                                       | 682                                 | 475  | 1 318   | 1 132  | <b>16 356</b>           | <b>23 941</b>                                |
| Autres actifs courants – montant net                               | 810                          | 806  | 368                      | 345  | 86                                  | 76   | 6   | 3  | <b>1 270</b>            | <b>1 230</b>                                 |
| <b>Total des actifs courants</b>                                   | <b>1 296 329</b>             | <b>1 350 356</b>                             | <b>1 990 511</b>         | <b>1 503 862</b>                             | <b>590 220</b>                      | <b>671 214</b>                               | <b>671 042</b>  | <b>575 801</b>                               | <b>4 548 102</b>        | <b>4 101 233</b>                             |
| <b>Actifs non courants</b>   |                              |  |                          |  |                                     |  |   |  |                         |  |
| Placements   | 378 605                      | 320 930                                      | 936 821                  | 1 085 597                                    | 325 636                             | 476 001                                      | 380 980   | 509 068                                      | <b>2 022 042</b>        | <b>2 391 596</b>                             |
| Placements – fonds détenus en fiducie                              | 26 480                       | 30 676                                       | –                        | –  | –                                   | –  | –   | –  | <b>26 480</b>           | <b>30 676</b>                                |
| Prêts à des gouvernements  | –                            | –  | –                        | –  | –                                   | –  | 10 039  | 13 458                                       | <b>10 039</b>           | <b>13 458</b>                                |
| Immobilisations corporelles  | 43 023                       | 37 637                                       | 14 291                   | 9 508  | 3 259                               | 2 342  | 53 992  | 43 423                                       | <b>114 565</b>          | <b>92 910</b>                                |
| Immobilisations incorporelles                                      | 3 440                        | 2 911  | 119                      | –  | 257                                 | 134  | 3 154   | 2 789  | <b>6 970</b>            | <b>5 834</b>                                 |
| <b>Total des actifs non courants</b>                               | <b>451 548</b>               | <b>392 154</b>                               | <b>951 231</b>           | <b>1 095 105</b>                             | <b>329 152</b>                      | <b>478 477</b>                               | <b>448 165</b>  | <b>568 738</b>                               | <b>2 180 096</b>        | <b>2 534 474</b>                             |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>1 747 877</b>             | <b>1 742 510</b>                             | <b>2 941 742</b>         | <b>2 598 967</b>                             | <b>919 372</b>                      | <b>1 149 691</b>                             | <b>1 119 207</b>  | <b>1 144 539</b>                             | <b>6 728 198</b>        | <b>6 635 707</b>                             |

## Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | Ressources ordinaires |                                       | Partage des coûts |                                       | Fonds d'affectation spéciale |                                       | Services d'appui remboursables et activités diverses |                                       | Total PNUD       |                                       |
|---|-----------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|
|   | 31 décembre 2013      | 31 décembre 2012 (après retraitement) | 31 décembre 2013  | 31 décembre 2012 (après retraitement) | 31 décembre 2013             | 31 décembre 2012 (après retraitement) | 31 décembre 2013                                     | 31 décembre 2012 (après retraitement) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 (après retraitement) |
| <b>Passif</b>   |                       |                                       |                   |                                       |                              |                                       |  |                                       |                  |                                       |
| <b>Passifs courants</b>   |                       |                                       |                   |                                       |                              |                                       |  |                                       |                  |                                       |
| Créditeurs et charges à payer                                     | 39 007                | 46 614                                | 44 112            | 26 860                                | 5 413                        | 11 394                                | 38 331   | 26 547                                | <b>126 863</b>   | <b>111 415</b>                        |
| Avances exigibles   | 1 174                 | 1 972                                 | 6 481             | 8 194                                 | 8 419                        | 7 658                                 | 593  | 391                                   | <b>16 667</b>    | <b>18 215</b>                         |
| Fonds reçus en avances et produits différés                       | 99                    | 935                                   | 137 124           | –                                     | 60                           | 154                                   | 9 788  | 4 673                                 | <b>147 071</b>   | <b>5 762</b>                          |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                 | 6 254                 | 14 506                                | 366               | 775                                   | 12 715                       | 13 495                                | 20   | –                                     | <b>19 355</b>    | <b>28 776</b>                         |
| Créditeurs : fonds détenus en fiducie                             | 526 325               | 543 421                               | –                 | –                                     | –                            | –                                     | –  | –                                     | <b>526 325</b>   | <b>543 421</b>                        |
| Avantages du personnel  | 169 351               | 131 356                               | 13                | 32                                    | –                            | 83                                    | 16 285   | 42 811                                | <b>185 649</b>   | <b>174 282</b>                        |
| Autres passifs courants   | 7 720                 | 11 146                                | 20                | 29                                    | 110                          | 458                                   | 660  | 376                                   | <b>8 510</b>     | <b>12 009</b>                         |
| <b>Total des passifs courants</b>                                 | <b>749 930</b>        | <b>749 950</b>                        | <b>188 116</b>    | <b>35 890</b>                         | <b>26 717</b>                | <b>33 242</b>                         | <b>65 677</b>  | <b>74 798</b>                         | <b>1 030 440</b> | <b>893 880</b>                        |
| <b>Passifs non courants</b>                                       |                       |                                       |                   |                                       |                              |                                       |  |                                       |                  |                                       |
| Créditeurs : fonds détenus en fiducie                             | 26 480                | 30 676                                | –                 | –                                     | –                            | –                                     | –  | –                                     | 26 480           | 30 676                                |
| Fonds reçus en avances et produits différés                       | –                     | –                                     | –                 | –                                     | –                            | –                                     | 6 827  | 4 464                                 | <b>6 827</b>     | <b>4 464</b>                          |
| Avantages du personnel  | 601 912               | 624 361                               | –                 | –                                     | –                            | –                                     | 326 125  | 386 806                               | <b>928 037</b>   | <b>1 011 167</b>                      |
| Autres passifs non courants                                       | 2                     | 6                                     | –                 | –                                     | –                            | –                                     | –  | –                                     | <b>2</b>         | <b>6</b>                              |
| <b>Total des passifs non courants</b>                             | <b>628 394</b>        | <b>655 043</b>                        | <b>–</b>          | <b>–</b>                              | <b>–</b>                     | <b>–</b>                              | <b>332 952</b>                                       | <b>391 270</b>                        | <b>961 346</b>   | <b>1 046 313</b>                      |
| <b>Total du passif</b>  | <b>1 378 324</b>      | <b>1 404 993</b>                      | <b>188 116</b>    | <b>35 890</b>                         | <b>26 717</b>                | <b>33 242</b>                         | <b>398 629</b>                                       | <b>466 068</b>                        | <b>1 991 786</b> | <b>1 940 193</b>                      |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                  |                       |                                       |                   |                                       |                              |                                       |  |                                       |                  |                                       |
| Réserves  | 212 669               | 213 669                               | –                 | –                                     | 3 000                        | 3 000                                 | 144 969  | 143 969                               | <b>360 638</b>   | <b>360 638</b>                        |
| Excédent cumulé   | 156 884               | 123 848                               | 2 753 626         | 2 563 077                             | 889 655                      | 1 113 449                             | 575 609  | 534 502                               | 4 375 774        | 4 334 876                             |
| <b>Total de l'actif net ou de la situation nette</b>              | <b>369 553</b>        | <b>337 517</b>                        | <b>2 753 626</b>  | <b>2 563 077</b>                      | <b>892 655</b>               | <b>1 116 449</b>                      | <b>720 578</b>                                       | <b>678 471</b>                        | <b>4 736 412</b> | <b>4 695 514</b>                      |
| <b>Total du passif et de l'actif net ou de la situation nette</b> | <b>1 747 877</b>      | <b>1 742 510</b>                      | <b>2 941 742</b>  | <b>2 598 967</b>                      | <b>919 372</b>               | <b>1 149 691</b>                      | <b>1 119 207</b>                                     | <b>1 144 539</b>                      | <b>6 728 198</b> | <b>6 635 707</b>                      |

## Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | Ressources ordinaires          |                  | Partage des coûts              |                  | Fonds d'affectation spéciale   |                 | Services d'appui remboursables et activités diverses |                 | Élimination <sup>b</sup>       |                  | Total PNUD                     |                  |
|--|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------|--|-----------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
|  | 2012 (après 2013 retraitement) |                  | 2012 (après 2013 retraitement) |                  | 2012 (après 2013 retraitement) |                 | 2012 (après 2013 retraitement)                       |                 | 2012 (après 2013 retraitement) |                  | 2012 (après 2013 retraitement) |                  |
| <b>Produits</b>                                    |                                |                  |                                |                  |                                |                 |  |                 |                                |                  |                                |                  |
| Contributions volontaire, montant net <sup>a</sup> | 932 901                        | 884 357          | 2 992 249                      | 2 866 456        | 741 782                        | 812 293         | 162 979  | 185 482         | –                              | –                | <b>4 829 911</b>               | <b>4 748 588</b> |
| Produits des opérations avec contrepartie directe  | 336                            | 58               | 111                            | 320              | 1                              | 5               | 194 300  | 197 317         | –                              | –                | <b>194 748</b>                 | <b>197 700</b>   |
| Produit des placements                             | 12 739                         | 13 188           | 25 117                         | 29 187           | 8 922                          | 13 550          | 7 791  | 9 611           | –                              | –                | <b>54 569</b>                  | <b>65 536</b>    |
| Autres produits                                    | 23 946                         | 50 686           | 5 853                          | 5 362            | 2 777                          | 1 814           | 247 101  | 238 879         | (212 948)                      | (213 364)        | <b>66 729</b>                  | <b>83 377</b>    |
| <b>Total des produits</b>                          | <b>969 922</b>                 | <b>948 289</b>   | <b>3 023 330</b>               | <b>2 901 325</b> | <b>753 482</b>                 | <b>827 662</b>  | <b>612 171</b>                                       | <b>631 289</b>  | <b>(212 948)</b>               | <b>(213 364)</b> | <b>5 145 95</b>                | <b>5 095 201</b> |
| <b>Charges</b>                                     |                                |                  |                                |                  |                                |                 |  |                 |                                |                  |                                |                  |
| Services contractuels                              | 212 196                        | 227 636          | 1 257 997                      | 1 400 456        | 602 674                        | 467 764         | 84 319   | 101 124         | –                              | –                | <b>2 157 186</b>               | <b>2 196 980</b> |
| Dépenses de personnel                              | 426 903                        | 430 839          | 125 099                        | 123 056          | 79 630                         | 81 742          | 353 488  | 341 409         | –                              | –                | <b>985 120</b>                 | <b>977 046</b>   |
| Fournitures et consommables                        | 54 212                         | 53 522           | 569 847                        | 517 161          | 44 718                         | 55 409          | 78 845   | 81 626          | –                              | –                | <b>747 622</b>                 | <b>707 718</b>   |
| Frais généraux de fonctionnement                   | 224 990                        | 231 210          | 592 002                        | 586 205          | 147 494                        | 152 010         | 119 040  | 116 366         | (212 948)                      | (213 364)        | <b>870 578</b>                 | <b>872 427</b>   |
| Subventions et autres transferts                   | 20 969                         | 20 716           | 236 009                        | 253 355          | 92 980                         | 91 014          | 2 333  | 1 698           | –                              | –                | <b>352 291</b>                 | <b>366 783</b>   |
| Charges diverses                                   | 51 197                         | 56 371           | 46 825                         | 47 597           | 7 923                          | 9 870           | 9 502  | 4 031           | –                              | –                | <b>115 447</b>                 | <b>117 869</b>   |
| Amortissements                                     | 4 044                          | 8 742            | 1 228                          | 1 201            | 343                            | 447             | 4 032  | 7 787           | –                              | –                | <b>9 647</b>                   | <b>18 177</b>    |
| Charges financières                                | 3 472                          | 4 038            | 2 389                          | 2 379            | 194                            | 238             | 505  | 246             | –                              | –                | <b>6 560</b>                   | <b>6 901</b>     |
| <b>Total charges</b>                               | <b>997 983</b>                 | <b>1 033 074</b> | <b>2 831 396</b>               | <b>2 931 410</b> | <b>975 956</b>                 | <b>858 494</b>  | <b>652 064</b>                                       | <b>654 287</b>  | <b>(212 948)</b>               | <b>(213 364)</b> | <b>5 244 451</b>               | <b>5 263 90</b>  |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>             | <b>(28 061)</b>                | <b>(84 785)</b>  | <b>191 934</b>                 | <b>(30 085)</b>  | <b>(222 474)</b>               | <b>(30 832)</b> | <b>(39 893)</b>                                      | <b>(22 998)</b> | –                              | –                | <b>(98 494)</b>                | <b>(168 700)</b> |

<sup>a</sup> Les contributions volontaires s'entendent nettes des soldes non utilisés restitués aux donateurs.

<sup>b</sup> Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet du recouvrement des opérations internes de recouvrement des coûts.

## Note 7

### Comparaison avec le budget

1. La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V a) et b) [comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget (ressources ordinaires)] a été établi selon la convention budgétaire, c'est-à-dire selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, tandis que l'état II (état des résultats financiers) est établi selon une convention comptable, à savoir la méthode de la comptabilité d'exercice.

2. La présentation dans l'état V des activités et des dépenses budgétaires associées repose sur les catégories de coûts approuvées par le Conseil d'administration du PNUD : a) activités de développement, dont : i) programme; et ii) efficacité du développement; b) coordination des activités de développement du système des Nations Unies; c) activités de gestion, dont : i) activités suivies; et ii) activités ponctuelles; d) activités entreprises à des fins spéciales (activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités). Il convient de noter que l'état II présente les charges par nature.

3. C'est pour cette raison que le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires diffère du montant total des charges.

4. Les budgets approuvés (dans le cas du PNUD, par son conseil d'administration) sont ceux qui permettent d'engager des dépenses. Pour les besoins de l'information financière conforme aux normes IPSAS, les budgets approuvés sont le budget institutionnel, financé par les ressources ordinaires, et la part du plan de ressources qui concerne les activités de développement devant être financées par les ressources ordinaires. Parce qu'elles reposent sur des estimations et projections établies à partir d'hypothèses d'événements à venir et qu'elles n'ont pas été officiellement approuvées par le Conseil d'administration, les autres ressources du PNUD ne sont pas présentées dans l'état V. Ces budgets ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013. Ses budgets couvrent un exercice biennal, mais le PNUD en divise le total en deux montants annuels afin de pouvoir effectuer la comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget pour les besoins de l'établissement des états financiers annuels. Outre l'état V annuel [État V a)], comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget (ressources ordinaires), à la fin de la deuxième année de l'exercice biennal, le PNUD présentera également un état V biennal [État V b)], comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget (ressources ordinaires).

5. L'état V permet de rapprocher le budget définitivement approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. On trouve ci-après des explications des écarts de caractère significatif entre le budget approuvé initial et le budget approuvé final, d'une part, et entre ce dernier et les montants effectifs, d'autre part.

6. Il n'existe pas d'écart significatif entre le budget initialement approuvé et le budget définitif. En 2013 et en 2012-2013, les taux d'exécution du budget ont été déterminés par les facteurs suivants : a) le montant des crédits approuvés; b) les besoins globaux du PNUD en matière de flux de trésorerie et de liquidités; c) les exigences et l'exécution du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

En conséquence, en 2013, par rapport aux crédits ouverts :

- Activités de développement – les crédits effectivement utilisés (565,3 millions de dollars) représentent 80,5 % du budget approuvé annualisé de 702,3 millions de dollars;
- Coordination des activités de développement du système des Nations Unies – les crédits effectivement utilisés (74,4 millions de dollars) représentent 85,7 % du budget approuvé annualisé de 86,8 millions de dollars;
- Activités de gestion – les crédits effectivement utilisés (235,2 millions de dollars) représentent 85,4 % du budget approuvé annualisé de 275,3 millions de dollars;
- Activités entreprises à des fins spéciales (activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités) – les crédits effectivement utilisés (14,0 millions de dollars) représentent 77,2 % du budget approuvé annualisé de 18,2 millions de dollars.

En conséquence, en 2012-2013, par rapport aux crédits ouverts :

- Activités de développement – les crédits effectivement utilisés (1,161 milliard de dollars) représentent 87,0 % du budget biennal approuvé de 1,334 milliard de dollars;
- Coordination des activités de développement du système des Nations Unies – les crédits effectivement utilisés (153,5 millions de dollars) représentent 89,5 % du budget biennal approuvé de 171,5 millions de dollars;
- Activités de gestion – les crédits effectivement utilisés (471,8 millions de dollars) représentent 87,4 % du budget biennal approuvé de 539,9 millions de dollars;
- Activités entreprises à des fins spéciales (activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités) – les crédits effectivement utilisés (28,3 millions de dollars) représentent 79,4 % du budget biennal approuvé de 35,6 millions de dollars.

7. En 2012-2013 et 2013, compte tenu du niveau plus faible que prévu des contributions volontaires, le PNUD a révisé ses limites de dépenses annuelles, ce qui a fait que les dépenses ont été inférieures aux montants prévus dans le budget annualisé pour 2013 et le budget biennal pour 2012-2013 approuvé par le Conseil d'administration.

8. On trouve ci-après un rapprochement entre les montants effectifs des flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement et des activités de placement et de financement présentés sur une base comparable à celle du budget dans l'état V et les montants figurant dans l'état IV (flux de trésorerie):

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | Fonctionnement | Activités<br>de placement | Activités<br>de financement | Total            |
|---|----------------|---------------------------|-----------------------------|------------------|
| <b>Montant effectif total (calculé selon une base comparable) présenté dans l'état V</b>                          | (878 338)      | (10 651)                  | –                           | <b>(888 989)</b> |
| Différences liées à la base de calcul   | 9 137          | 1 706                     | –                           | <b>10 843</b>    |
| Différences relatives aux entités prises en compte  | 1 372 072      | (294 898)                 | (4)                         | <b>1 077 170</b> |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV</b> | <b>502 871</b> | <b>(303 843)</b>          | <b>(4)</b>                  | <b>199 024</b>   |

9. Il n'a pas été établi de rapprochement entre l'état V et l'état IV pour l'exercice biennal 2012-2013, le PNUD n'établissant pas d'états biennaux des flux de trésorerie.

10. Les différences liées à la base de calcul s'expliquent notamment par la différence de traitement des commandes passées mais non exécutées entre la convention budgétaire (comptabilité d'exercice modifiée), suivant laquelle ces commandes sont comptabilisées, et la convention comptable (comptabilité d'exercice), suivant laquelle elles ne le sont pas, faute de livraison des biens ou de fourniture des services correspondants.

11. Les différences relatives aux entités couvertes entre l'état IV et l'état V portent sur les autres ressources du PNUD, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui figurent dans le premier état mais pas dans le deuxième.

12. Il n'y a pas de différences temporelles car l'exercice budgétaire annualisé porte sur la même période que l'année pour laquelle les états financiers sont présentés.

### Note 8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                       | 31 décembre 2012<br>31 décembre 2013 (après retraitement) | 31 décembre 2012<br>31 décembre 2013 (après retraitement) |
|---------------------------------------|---|---|
| <b>PNUD</b>                           |   |   |
| Fonds en banque                       | 305 762   | 157 281   |
| Petite caisse et encaisse de projet   | 437   | 327   |
| Fonds du marché monétaire             | 235 192   | 280 730   |
| Dépôts à terme                        | 100 000   | 150 000   |
| Instruments du marché monétaire       | 344 955   | 249 976   |
| Comptes de dépôt à nivelage quotidien | 51 784  | 35 807  |

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012<br>(après retraitement) |
|---|------------------|--|
| Obligations   | 65 477           | –  |
| Dépréciation  | (25 672)         | (25 695)                                 |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie appartenant au PNUD – montant net</b>                    | <b>1 077 935</b> | <b>848 426</b>                           |
| <b>Montants détenus en fiducie pour le compte de fonds d'affectation spéciale multidonateurs</b>    |                  |  |
| Fonds en banque   | 1 278            | 2 334                                    |
| Fonds du marché monétaire   | 57 655           | 148 972                                  |
| Dépôts à terme  | 32 500           | 95 600                                   |
| Instruments du marché monétaire   | 109 991          | –  |
| Obligations   | –                | 4 607                                    |
| <b>Total partiel</b>  | <b>201 424</b>   | <b>251 513</b>                           |
| <b>Montants détenus en fiducie pour le compte du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD</b> |                  |  |
| Fonds en banque   | 8                | 17                                       |
| Fonds du marché monétaire   | 318              | 83                                       |
| Dépôts à terme  | 28 000           | 15 000                                   |
| <b>Total partiel</b>  | <b>28 326</b>    | <b>15 100</b>                            |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie</b>                           | <b>229 750</b>   | <b>266 613</b>                           |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – montant total (PNUD et fonds détenus en fiducie)</b>   | <b>1 307 685</b> | <b>1 115 039</b>                         |

1. Les fonds en banque comprennent les fonds détenus par le PNUD au siège et dans les bureaux de pays, dans diverses monnaies. Les monnaies nationales qui ne sont que d'une utilité limitée pour couvrir les dépenses de programmes du PNUD sont régulièrement réexaminées pour dépréciation.

2. Les comptes de dépôt à nivelage quotidien correspondent aux soldes des comptes bancaires à solde nul qui sont automatiquement et quotidiennement transférés sur un compte principal et investis.

3. La diminution de 0,023 million de dollars au titre de la dépréciation comprend un montant de 0,077 million de dollars comptabilisé dans l'état des résultats financiers (voir note 30, « Charges ») pour des avances de petite caisse de projet non recouvrables et un montant de (0,100) million de dollars comptabilisé dans l'état des résultats financiers (voir note 29, « Produits divers ») pour annulation de dépréciation relative à l'évaluation de certaines monnaies non convertibles détenues par le PNUD.

4. Les risques de crédit, de marché et de change du PNUD et ses activités de gestion des risques liés aux actifs financiers sont décrits dans la note 31.

**Note 9**  
**Placements**

**9.1**

**Portefeuille de placements appartenant au PNUD : actifs financiers qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>1<sup>er</sup> janvier<br/>2013</i> | <i>Achats</i>    | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Plus-values<br/>(moins-<br/>values)<br/>réalisées</i> | <i>Hausses/<br/>(baisse)<br/>de la juste<br/>valeur</i> | <i>Actifs<br/>non courants<br/>reclassés en<br/>actifs courants</i> | <i>31 décembre<br/>2013</i> |
|---|--|------------------|--------------------------------|-----------------------|--|---|---|-----------------------------|
| <b>Placements</b>                                   |  |                  |                                |                       |  |   |   |                             |
| <b>Placements à court terme</b>                     |  |                  |                                |                       |  |   |   |                             |
| Instruments du marché<br>monétaire                  | 24 971                                 | 886 139          | (230 000)                      | 536                   | –  | (12)  | 74 901  | 756 535                     |
| Obligations   | 1 744 688                              | 390 398          | (1 731 771)                    | (12 148)              | –  | –   | 1 284 535   | 1 675 702                   |
| Obligations – ajustements<br>de la juste valeur     | 2 060                                  | –                | –                              | –                     | –  | (2 060)   | 652   | 652                         |
| <b>Total, placements<br/>à court terme</b>          | <b>1 771 719</b>                       | <b>1 276 537</b> | <b>(1 961 771)</b>             | <b>(11 612)</b>       | <b>–</b>   | <b>(2 072)</b>  | <b>1 360 088</b>  | <b>2 432 889</b>            |
| <b>Placements à long terme</b>                      |  |                  |                                |                       |  |   |   |                             |
| Instruments du marché<br>monétaire                  | –                                      | 74 518           | –                              | 383                   | –  | –   | (74 901)  | –                           |
| Obligations   | 2 386 376                              | 1 099 991        | (148 711)                      | (30 626)              | (11)   | –   | (1 284 535)   | 2 022 484                   |
| Obligations – ajustements<br>de la juste valeur     | 5 220                                  | –                | –                              | –                     | –  | (5 010)   | (652)   | (442)                       |
| <b>Total, placements<br/>à long terme</b>           | <b>2 391 596</b>                       | <b>1 174 509</b> | <b>(148 711)</b>               | <b>(30 243)</b>       | <b>(11)</b>  | <b>(5 010)</b>  | <b>(1 360 088)</b>  | <b>2 022 042</b>            |
| <b>Total des placements<br/>appartenant au PNUD</b> | <b>4 163 315</b>                       | <b>2 451 046</b> | <b>(2 110 482)</b>             | <b>(41 855)</b>       | <b>(11)</b>  | <b>(7 082)</b>  | <b>–</b>  | <b>4 454 931</b>            |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2013.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

## 9.1 a)

**Actifs financiers appartenant au PNUD qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>1<sup>er</sup> janvier 2013</i> | <i>Achats</i>    | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Plus-values<br/>(moins-values)<br/>réalisées</i> | <i>Actifs non<br/>courants<br/>reclassés en<br/>actifs courants</i> | <i>31 décembre 2013</i> |
|---|------------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------|---|---|-------------------------|
| <b>Placements qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance</b>           |                                    |                  |                                |                       |   |   |                         |
| <b>Placements à court terme</b>   |                                    |                  |                                |                       |   |   |                         |
| Instruments du marché monétaire   | 24 971                             | 836 168          | (210 000)                      | 512                   | –   | 74 901  | 726 552                 |
| Obligations   | 1 546 784                          | 390 398          | (1 536 953)                    | (11 122)              | –   | 1 171 403   | 1 560 510               |
| <b>Total, placements à court terme</b>                                    | <b>1 571 755</b>                   | <b>1 226 566</b> | <b>(1 746 953)</b>             | <b>(10 610)</b>       | <b>–</b>  | <b>1 246 304</b>  | <b>2 287 062</b>        |
| <b>Placements à long terme</b>  |                                    |                  |                                |                       |   |   |                         |
| Instruments du marché monétaire   | –                                  | 74 518           | –                              | 383                   | –   | (74 901)  | –                       |
| Obligations   | 2 104 816                          | 1 043 228        | (148 711)                      | (29 402)              | (11)  | (1 171 403)   | 1 798 517               |
| <b>Total, placements à long terme</b>                                     | <b>2 104 816</b>                   | <b>1 117 746</b> | <b>(148 711)</b>               | <b>(29 019)</b>       | <b>(11)</b>   | <b>(1 246 304)</b>  | <b>1 798 517</b>        |
| <b>Total des placements qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance</b> | <b>3 676 571</b>                   | <b>2 344 312</b> | <b>(1 895 664)</b>             | <b>(39 629)</b>       | <b>(11)</b>   | <b>–</b>  | <b>4 085 579</b>        |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2013.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

## 9.1 b)

**Actifs financiers appartenant au PNUD qui sont disponibles à la vente**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>1<sup>er</sup> janvier 2013</i> | <i>Achats</i> | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Hausse/baisse/<br/>(baisses)<br/>de la juste valeur</i> | <i>Actifs<br/>non courants<br/>reclassés<br/>en actifs<br/>courants</i> | <i>31 décembre 2013</i> |
|---|------------------------------------|---------------|--------------------------------|-----------------------|--|---|-------------------------|
| <b>Placements qui sont disponibles à la vente</b> |                                    |               |                                |                       |  |   |                         |
| <b>Placements à court terme</b>                   |                                    |               |                                |                       |  |   |                         |
| Instruments du marché monétaire                   | –                                  | 49 971        | (20 000)                       | 24                    | (12)   | –   | 29 983                  |
| Obligations                                       | 197 904                            | –             | (194 818)                      | (1 026)               | –  | 113 132   | 115 192                 |

|   | <i>1<sup>er</sup> janvier 2013</i> | <i>Achats</i>  | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Hausses/<br/>(baisses)<br/>de la juste valeur</i> | <i>Actifs<br/>non courants<br/>reclassés<br/>en actifs<br/>courants</i> | <i>31 décembre 2013</i> |
|---|------------------------------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|--|---|-------------------------|
| Obligations – ajustements de la juste valeur                | 2 060                              | –              | –                              | –                     | (2 060)  | 652   | 652                     |
| <b>Total, placements à court terme</b>                      | <b>199 964</b>                     | <b>49 971</b>  | <b>(214 818)</b>               | <b>(1 002)</b>        | <b>(2 072)</b>                                       | <b>113 784</b>  | <b>145 827</b>          |
| <b>Placements à long terme</b>                              |                                    |                |                                |                       |  |   |                         |
| Obligations   | 281 560                            | 56 763         | –                              | (1 224)               | –  | (113 132)   | 223 967                 |
| Obligations – ajustements de la juste valeur                | 5 220                              | –              | –                              | –                     | (5 010)  | (652)   | (442)                   |
| <b>Total, placements à long terme</b>                       | <b>286 780</b>                     | <b>56 763</b>  | <b>–</b>                       | <b>(1 224)</b>        | <b>(5 010)</b>                                       | <b>(113 784)</b>  | <b>223 525</b>          |
| <b>Total des placements qui sont disponibles à la vente</b> | <b>486 744</b>                     | <b>106 734</b> | <b>(214 818)</b>               | <b>(2 226)</b>        | <b>(7 082)</b>                                       | <b>–</b>  | <b>369 352</b>          |

L'intégralité du portefeuille de placements disponibles à la vente concerne des actifs à court terme et à long terme destinés à l'assurance maladie après la cessation de service. Outre ces placements, un montant de 127,31 millions de dollars (2012 : 8,13 millions) également réservé à l'assurance maladie après la cessation de service a été classé à la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, ce qui porte le total réservé à cette fin, trésorerie et équivalents compris, à 496,7 millions de dollars (2012 : 494,9 millions).

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2013.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

## 9.2

### Portefeuille global de placements détenus en fiducie

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>1<sup>er</sup> janvier 2013</i> | <i>Achats</i>  | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Actifs<br/>non courants<br/>reclassés en<br/>actifs courants</i> | <i>31 décembre<br/>2013</i> |
|--|------------------------------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|---|-----------------------------|
| <b>Placements détenus en fiducie</b>   |                                    |                |                                |                       |   |                             |
| <b>Placements à court terme</b>        |                                    |                |                                |                       |   |                             |
| Instruments du marché monétaire        | 49 959                             | 74 960         | (75 000)                       | 66                    | –   | 49 985                      |
| Obligations                            | 165 427                            | 95 490         | (163 357)                      | (2 189)               | 94 975  | 190 346                     |
| <b>Total, placements à court terme</b> | <b>215 386</b>                     | <b>170 450</b> | <b>(238 357)</b>               | <b>(2 123)</b>        | <b>94 975</b>   | <b>240 331</b>              |

|  | <i>1<sup>er</sup> janvier 2013</i> | <i>Achats</i>  | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Actifs<br/>non courants<br/>reclassés en<br/>actifs courants</i> | <i>31 décembre<br/>2013</i> |
|--|------------------------------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|---|-----------------------------|
| <b>Placements à long terme</b>                 |                                    |                |                                |                       |   |                             |
| Obligations                                    | 30 676                             | 102 717        | (9 005)                        | (2 933)               | (94 975)  | 26 480                      |
| <b>Total, placements à long terme</b>          | <b>30 676</b>                      | <b>102 717</b> | <b>(9 005)</b>                 | <b>(2 933)</b>        | <b>(94 975)</b>   | <b>26 480</b>               |
| <b>Total des placements détenus en fiducie</b> | <b>246 062</b>                     | <b>273 167</b> | <b>(247 362)</b>               | <b>(5 056)</b>        | <b>–</b>  | <b>266 811</b>              |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements détenus en fiducie au 31 décembre 2013.

### 9.2 a)

#### Placements détenus en fiducie pour le compte de fonds d'affectation spéciale multidonateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>1<sup>er</sup> janvier<br/>2013</i> | <i>Achats</i>  | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Actifs<br/>non courants<br/>reclassés en<br/>actifs courants</i> | <i>31 décembre<br/>2013</i> |
|--|--|----------------|--------------------------------|-----------------------|---|-----------------------------|
| <b>Placements détenus en fiducie pour le compte<br/>de fonds d'affectation spéciale multidonateurs</b>               |  |                |                                |                       |   |                             |
| <b>Placements à court terme</b>  |  |                |                                |                       |   |                             |
| Instruments du marché monétaire  | 49 959                                 | 74 960         | (75 000)                       | 66                    | –   | 49 985                      |
| Obligations  | 151 179                                | 95 490         | (149 357)                      | (1 941)               | 94 975  | 190 346                     |
| <b>Total, placements<br/>à court terme</b>   | <b>201 138</b>                         | <b>170 450</b> | <b>(224 357)</b>               | <b>(1 875)</b>        | <b>94 975</b>   | <b>240 331</b>              |
| <b>Placements à long terme</b>   |  |                |                                |                       |   |                             |
| Obligations  | 30 676                                 | 102 717        | (9 005)                        | (2 933)               | (94 975)  | 26 480                      |
| <b>Total, placements à long terme</b>  | <b>30 676</b>                          | <b>102 717</b> | <b>(9 005)</b>                 | <b>(2 933)</b>        | <b>(94 975)</b>   | <b>26 480</b>               |
| <b>Total des placements détenus en fiducie<br/>pour le compte de fonds d'affectation spéciale<br/>multidonateurs</b> | <b>231 814</b>                         | <b>273 167</b> | <b>(233 362)</b>               | <b>(4 808)</b>        | <b>–</b>  | <b>266 811</b>              |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements détenus en fiducie au 31 décembre 2013.

**9.2 b)**

**Placements détenus en fiducie pour le compte du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>1<sup>er</sup> janvier<br/>2013</i> | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>31 décembre<br/>2013</i> |
|---|--|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <b>Placements détenus en fiducie pour le compte du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD</b>           |  |                                |                       |                             |
| <b>Placements à court terme</b>   |  |                                |                       |                             |
| Obligations   | 14 248                                 | (14 000)                       | (248)                 | –                           |
| <b>Total, placements à court terme</b>  | <b>14 248</b>                          | <b>(14 000)</b>                | <b>(248)</b>          | <b>–</b>                    |
| <b>Total, placements à long terme</b>   | <b>–</b>                               | <b>–</b>                       | <b>–</b>              | <b>–</b>                    |
| <b>Total des placements détenus en fiducie pour le compte du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD</b> | <b>14 248</b>                          | <b>(14 000)</b>                | <b>(248)</b>          | <b>–</b>                    |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements détenus en fiducie au 31 décembre 2013.

Pour plus de détails sur le transfert du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD du PNUD au Bureau du Fonds d'affectation spéciale de multiples partenaires, voir la note 21, « Crédeurs : fonds détenus en fiducie ».

**Note 10**

**Débiteurs – opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012<br/>(après retraitement)</i> |
|---|-------------------------|--|
| Contributions à recevoir  | 131 915                 | 100 331  |
| <b>Débiteurs (opérations sans contrepartie directe) – montant total</b> | <b>131 915</b>          | <b>100 331</b>                                   |

**Balance chronologique des débiteurs relatifs à des opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 (après retraitement) |
|---|------------------|---------------------------------------|
| Moins de 6 mois   | 119 866          | 88 388                                |
| Plus de 6 mois  | 12 049           | 11 943                                |
| <b>Débiteurs (opérations sans contrepartie directe) – montant total</b> | <b>131 915</b>   | <b>100 331</b>                        |

Les risques de crédit et de change auxquels le PNUD est exposé en ce qui concerne les débiteurs sont décrits dans la note 31.

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses débiteurs relatifs à des opérations sans contrepartie directe au 31 décembre 2013.

1. Le PNUD procède à une évaluation de la dépréciation des comptes douteux à chaque date d'établissement de ses rapports financiers. Il y a dépréciation lorsqu'il y a des preuves objectives que le PNUD ne recouvrera pas l'intégralité du montant qui lui est dû.

**Note 11****Débiteurs – opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| Créances sur des entités des Nations Unies  | 53 402           | 457 671          |
| Créances relatives à des placements   | 28 114           | 30 331           |
| Créances sur des tiers  | 10 053           | 10 900           |
| Créances sur le personnel   | 1 028            | 1 303            |
| Instruments financiers dérivés  | –                | 789              |
| <b>Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe – montant brut</b> | <b>92 597</b>    | <b>500 994</b>   |
| Dépréciation <sup>a</sup>   | (425)            | (425)            |
| <b>Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe – montant net</b>  | <b>92 172</b>    | <b>500 569</b>   |

**Balance chronologique des débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| Moins de 6 mois   | 89 823           | 498 359          |
| Plus de 6 mois  | 2 774            | 2 635            |
| <b>Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe – montant brut</b> | <b>92 597</b>    | <b>500 994</b>   |

**Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe effectuées avec des entités des Nations Unies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets  | 3 851            | 269 042          |
| Fonds des Nations Unies pour la population  | 23 395           | 127 609          |
| Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes                      | 17 101           | 48 920           |
| Fonds d'équipement des Nations Unies  | –                | 7 774            |
| Créances sur d'autres entités au titre des services communs   | 8 586            | 2 878            |
| Université des Nations Unies  | 469              | 1 448            |
| <b>Débiteurs – opérations avec contrepartie directe effectuées avec des entités des Nations Unies</b> | <b>53 402</b>    | <b>457 671</b>   |

Les risques de crédit et de change auxquels le PNUD est exposé en ce qui concerne les débiteurs sont décrits dans la note 31.

<sup>a</sup> La dotation à la provision pour dépréciation d'un montant de 425 000 dollars qui avait déjà été imputée sur l'excédent ou déficit au cours d'années antérieures reste inchangée.

**Note 12**

**Avances versées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| Fonds de fonctionnement versés à des gouvernements et à des organisations non gouvernementales pour des activités qui n'ont pas encore été exécutées | 113 930          | 192 045          |
| Fonds de fonctionnement versés à des entités des Nations Unies pour des activités qui n'ont pas encore été exécutées                                 | 36 987           | 41 050           |
| <b>Avances versées : opérations sans contrepartie directe</b>  | <b>150 917</b>   | <b>233 095</b>   |
| Charges comptabilisées d'avance  | 158 328          | 125 458          |

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| Avances versées au personnel                                  | 16 994           | 16 149           |
| <b>Avances versées : opérations avec contrepartie directe</b> | <b>175 322</b>   | <b>141 607</b>   |
| <b>Avances versées : montant total brut</b>                   | <b>326 239</b>   | <b>374 702</b>   |
| Dépréciation <sup>a</sup>                                     | (1 527)          | (1 684)          |
| <b>Avances versées : montant total net</b>                    | <b>324 712</b>   | <b>373 018</b>   |

### Balance chronologique des avances versées : opérations avec et sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| Moins de six mois  | 280 975          | 358 584          |
| Plus de six mois   | 45 264           | 16 118           |
| <b>Avances versées : opérations avec et sans contrepartie directe – montant brut</b> | <b>326 239</b>   | <b>374 702</b>   |

<sup>a</sup> La diminution de 0,157 million de dollars constatée à la rubrique « Dépréciation » correspond à la reprise de dépréciations liée aux avances versées au personnel (voir note 29, « Produits divers ») comptabilisée dans l'état des résultats financiers.

### Note 13 Stocks

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| Fournitures et matériel médicaux                 | 11 037           | 17 403           |
| Fournitures et consommables informatiques        | 793              | 2 777            |
| Fournitures de bureau                            | 1 567            | 700              |
| Carburant  | 199              | 461              |
| Publications                                     | 364              | 389              |
| Rapports sur le développement humain             | 42               | 149              |
| Fournitures et matériel électoraux               | 1                | 173              |
| Fournitures et matériel d'intervention d'urgence | 90               | 77               |
| Autres stocks liés à des projets                 | 2 263            | 1 812            |
| <b>Montant total des stocks</b>                  | <b>16 356</b>    | <b>23 941</b>    |

**Note 14**  
**Autres éléments d'actif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| <b>Actifs courants</b>   |                  |                  |
| Créances liées à des dispensaires et à d'autres installations médicales, et débiteurs divers | 1 681            | 1 641            |
| Dépréciation <sup>a</sup>  | (411)            | (411)            |
| <b>Total des autres actifs courants – montant net</b>  | <b>1 270</b>     | <b>1 230</b>     |

<sup>a</sup> Aucun changement n'a été apporté à la provision pour dépréciation d'un montant de 0,411 million de dollars qui avait déjà été imputée sur l'excédent ou déficit au cours des années antérieures.

**Note 15**  
**Prêts à des gouvernements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| <b>Actifs courants</b>   |                  |                  |
| Prêts à des gouvernements  | 772              | –                |
| <b>Total des prêts à des gouvernements (actifs courants)</b>     | <b>772</b>       | <b>–</b>         |
| <b>Actifs non courants</b>                                       |                  |                  |
| Prêts à des gouvernements  | 10 039           | 13 458           |
| <b>Total des prêts à des gouvernements (actifs non courants)</b> | <b>10 039</b>    | <b>13 458</b>    |
| <b>Total des prêts à des gouvernements</b>                       | <b>10 811</b>    | <b>13 458</b>    |

1. Les prêts à des gouvernements sont octroyés à des pays pour la construction de locaux à usage de bureaux ou de logements destinés au PNUD et à d'autres entités du système des Nations Unies.

2. Les prêts à des gouvernements concernent les Gouvernements du Burundi, du Cap-Vert, des Comores, de la Guinée-Bissau, de Sao Tomé-et-Principe et de la Zambie.

**Note 16**  
**Immobilisations corporelles**

1. Le PNUD dispose de deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet (utilisés pour l'exécution de programmes et de projets), représentant 20 % du total, et les actifs de gestion (utilisés pour les opérations non liées aux projets dans les bureaux de pays et au siège), qui en représentent 80 %. Au 31 décembre 2013, le PNUD détenait des immobilisations corporelles pleinement

amorties qui étaient encore utilisées représentant un coût historique de 12,4 millions de dollars.

2. En 2013, le PNUD a examiné la durée d'utilité de ses catégories d'immobilisations. Comme les attentes différaient des estimations précédentes, le PNUD a révisé la durée d'utilité de plusieurs catégories d'immobilisations (voir note 4 pour les durées d'utilité révisées). Cette révision a été prise en compte de façon prospective. Pour l'exercice 2013, ce changement d'estimation a entraîné une diminution de 8,97 millions de dollars de la dotation aux amortissements et une baisse de 8,97 millions de dollars des amortissements cumulés. Pour les exercices futurs, à supposer que la base d'actifs, les durées d'utilité et le seuil d'immobilisation des actifs ne changent pas, cette modification devrait entraîner une diminution d'environ 8,97 millions de dollars par an de la dotation aux amortissements et du montant des amortissements cumulés.

**Immobilisations corporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Terrain</i> | <i>Immeuble</i> | <i>Mobilier et<br/>agencements</i> | <i>Matériel de<br/>télécommunications<br/>et matériel<br/>informatique</i> | <i>Véhicules</i> | <i>Machines-outils<br/>et matériel<br/>lourds</i> | <i>Améliorations<br/>locatives</i> | <i>Total</i>   |
|--|----------------|-----------------|------------------------------------|--|------------------|---|------------------------------------|----------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (montants<br/>retraités)<sup>a</sup></b> |                |                 |                                    |  |                  |   |                                    |                |
| Charges  | 6 950          | 30 728          | 6 750                              | 53 660   | 36 616           | 12 094  | 2 879                              | 149 677        |
| Amortissements cumulés   | –              | (664)           | (3 330)                            | (31 260)   | (17 784)         | (3 684)   | (45)                               | (56 767)       |
| <b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>                           | <b>6 950</b>   | <b>30 064</b>   | <b>3 420</b>                       | <b>22 400</b>  | <b>18 832</b>    | <b>8 410</b>                                      | <b>2 834</b>                       | <b>92 910</b>  |
| <b>Année close le 31 décembre 2013</b>   |                |                 |                                    |  |                  |   |                                    |                |
| Ajouts   | –              | 12              | 3 813                              | 14 443   | 10 230           | 3 736   | 6 937                              | 39 171         |
| Cessions   | (325)          | (28)            | (521)                              | (7 284)  | (3 625)          | (2 375)   | (2 414)                            | (16 572)       |
| Ajustements  | –              | 459             | 54                                 | 630  | 236              | 43  | 2 052                              | 3 474          |
| Amortissements   | –              | (763)           | (1 498)                            | (2 694)  | (2 418)          | (448)   | (521)                              | (8 342)        |
| Ajustements sur amortissements cumulés<br>(cessions et autres ajustements)       | –              | 3               | 214                                | 3 329  | 333              | 91  | (46)                               | 3 924          |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>                                      | <b>6 625</b>   | <b>29 747</b>   | <b>5 482</b>                       | <b>30 824</b>  | <b>23 588</b>    | <b>9 457</b>                                      | <b>8 842</b>                       | <b>114 565</b> |
| <b>Solde au 31 décembre 2013</b>   |                |                 |                                    |  |                  |   |                                    |                |
| Charges  | 6 625          | 31 171          | 10 096                             | 61 449   | 43 457           | 13 498  | 9 454                              | 175 750        |
| Amortissements cumulés   | –              | (1 424)         | (4 614)                            | (30 625)   | (19 869)         | (4 041)   | (612)                              | (61 185)       |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>                                      | <b>6 625</b>   | <b>29 747</b>   | <b>5 482</b>                       | <b>30 824</b>  | <b>23 588</b>    | <b>9 457</b>                                      | <b>8 842</b>                       | <b>114 565</b> |

Au 31 décembre 2013, le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2013, les immobilisations en cours de construction (2 353 millions de dollars) sont comprises dans les rubriques « Immeubles » et « Améliorations locatives ».

<sup>a</sup> Les immobilisations en cours de construction au 31 décembre 2012 ont été reclassées dans les rubriques « Immeubles » et « Améliorations locatives ».

**Note 17**  
**Immobilisations incorporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Logiciels<br/>achetés dans<br/>le commerce</i> | <i>Logiciels<br/>développés<br/>en interne</i> | <i>Marques,<br/>droits<br/>d'auteur<br/>et licences</i> | <i>Immobilisations<br/>incorporelles<br/>en<br/>développement</i> | <i>Total</i> |
|--|---|--|---|---|--------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>                                |   |  |   |   |              |
| Coût   | 10  | 4 925  | 858   | 905   | 6 698        |
| Amortissements cumulés   | (2)   | (673)  | (189)   | –   | (864)        |
| <b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>                     | <b>8</b>  | <b>4 252</b>                                   | <b>669</b>  | <b>905</b>  | <b>5 834</b> |
| Ajouts et ajustements  | 231   | 1 697  | 6   | 502   | 2 436        |
| Amortissement  | (65)  | (952)  | (288)   | –   | (1 305)      |
| Ajustements sur amortissements cumulés<br>(cessions et autres ajustements) | –   | 214  | –   | (209)   | 5            |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>                                | <b>174</b>  | <b>5 211</b>                                   | <b>387</b>  | <b>1 198</b>  | <b>6 970</b> |
| <b>Solde au 31 décembre 2013</b>   |   |  |   |   |              |
| Coût   | 241   | 6 831  | 864   | 1 198   | 9 134        |
| Amortissements cumulés   | (67)  | (1 620)  | (477)   | –   | (2 164)      |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>                                | <b>174</b>  | <b>5 211</b>                                   | <b>387</b>  | <b>1 198</b>  | <b>6 970</b> |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses immobilisations incorporelles au 31 décembre 2013.

**Note 18**  
**Créditeurs et charges à payer**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012<br/>(montants retraités)</i> |
|--|-------------------------|--|
| Charges à payer  | 43 540                  | 41 475   |
| Sommes dues à des entités des Nations Unies <sup>a</sup> | 43 816                  | 35 376   |
| Sommes dues à des tiers                                  | 38 960                  | 33 094   |
| Instruments financiers dérivés constituant des passifs   | –                       | 1 053  |
| Sommes dues au personnel                                 | 547                     | 417  |
| <b>Total des créditeurs et charges à payer</b>           | <b>126 863</b>          | <b>111 415</b>                                   |

<sup>a</sup> Sommes dues à des entités des Nations Unies.

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012<br>(montants retraités) |
|--|------------------|--|
| Sommes dues au compte courant de l'ONU   | 9 706            | 20 541                                   |
| Organisation mondiale de la Santé  | 4 818            | 4 597                                    |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 2 411            | 2 538                                    |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida   | 2 680            | 2 246                                    |
| Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  | 2 130            | –  |
| Fonds d'équipement des Nations Unies   | 8 369            | –  |
| Sommes dues à d'autres entités au titre des services communs   | 13 702           | 5 454                                    |
| <b>Total des sommes dues à des entités des Nations Unies</b>   | <b>43 816</b>    | <b>35 376</b>                            |

### Note 19

#### Avances exigibles

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| Fonds de fonctionnement à verser aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales | 220              | –                |
| Fonds de fonctionnement à verser aux agents d'exécution ou de réalisation                    | 16 447           | 18 215           |
| <b>Total des avances exigibles</b>   | <b>16 667</b>    | <b>18 215</b>    |

### Note 20

#### a) Fonds reçus d'avance et produits comptabilisés d'avance

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012<br>(montants retraités) |
|---|------------------|--|
| <b>Fonds courants</b>   |                  |  |
| Fonds reçus d'avance  | 141 368          | 3 123                                    |
| Produits comptabilisés d'avance : Département de la sûreté et de la sécurité (Secrétariat de l'ONU)   | 1 997            | 772                                      |
| Produits comptabilisés d'avance : commissions d'agent administratif perçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires | 3 697            | 1 867                                    |
| Produits comptabilisés d'avance : divers  | 9                | –  |
| <b>Total partiel</b>  | <b>147 071</b>   | <b>5 762</b>                             |

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012<br>(montants retraités) |
|---|------------------|--|
| <b>Fonds non courants</b>   |                  |  |
| Produits comptabilisés d'avance : commissions d'agent administratif perçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires | 6 827            | 4 464                                    |
| <b>Total partiel</b>  | <b>6 827</b>     | <b>4 464</b>                             |
| <b>Total des fonds reçus d'avance et produits comptabilisés d'avance</b>  | <b>153 898</b>   | <b>10 226</b>                            |

**b) Fonds détenus au nom de donateurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012<br>(montants retraités) |
|----------------------------------|------------------|--|
| Sommes remboursées aux donateurs | 19 355           | 28 776                                   |
| <b>Total</b>                     | <b>19 355</b>    | <b>28 776</b>                            |

1. Les sommes en attente de restitution aux donateurs comprennent des fonds non dépensés dans le cadre de projets qui ont été achevés ou auxquels il a été mis fin, ainsi que les intérêts créditeurs qui ont été mis de côté pour remboursement aux donateurs lorsque les accords de contribution le prévoient, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Ces fonds seront remboursés ou affectés à de nouveaux programmes une fois que les donateurs auront communiqué leurs instructions en la matière.

**Note 21****Créditeurs : fonds détenus en fiducie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| <b>Créditeurs courants</b>   |                  |                  |
| Fonds d'affectation spéciale multidonateurs  | 462 508          | 452 608          |
| Comptes de compensation avec des entités des Nations Unies                               | 63 816           | 63 139           |
| Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement | 1                | 27 674           |
| <b>Créditeurs courants : fonds détenus en fiducie</b>                                    | <b>526 325</b>   | <b>543 421</b>   |
| <b>Créditeurs non courants</b>   |                  |                  |
| Fonds d'affectation spéciale multidonateurs  | 26 480           | 30 676           |
| <b>Créditeurs non courants : fonds détenus en fiducie</b>                                | <b>26 480</b>    | <b>30 676</b>    |
| <b>Total, créditeurs : fonds détenus en fiducie</b>                                      | <b>552 805</b>   | <b>574 097</b>   |

1. La rubrique « Créiteurs : fonds détenus en fiducie » regroupe des fonds confiés au PNUD par des donateurs pour qu'il les détienne pour leur compte en vue de leur futur versement aux organisations du système des Nations Unies et aux gouvernements. Le PNUD gère des placements dans des portefeuilles distincts pour le compte de plusieurs organismes.

2. En 2013, le PNUD et le Gouvernement espagnol ont convenu de transférer le solde du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies.

## Note 22

### Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012<br>(montants retraités) |
|---|------------------|--|
| <b>Passifs courants</b>   |                  |  |
| Congés annuels  | 74 077           | 69 967                                   |
| Régime d'assurance maladie du personnel recruté localement                  | 70 285           | 65 558                                   |
| Assurance maladie après la cessation de service                             | 19 913           | 16 333                                   |
| Prestations liées au rapatriement   | 9 410            | 7 395                                    |
| Congé dans les foyers   | 6 552            | 6 777                                    |
| Indemnités de fin de contrat de travail                                     | 2 915            | 3 114                                    |
| Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | 769              | 580                                      |
| Capital-décès   | 236              | 222                                      |
| Autres avantages du personnel   | 1 492            | 4 336                                    |
| <b>Total partiel</b>  | <b>185 649</b>   | <b>174 282</b>                           |
| <b>Passifs non courants</b>   |                  |  |
| Assurance maladie après la cessation de service                             | 838 242          | 925 115                                  |
| Prestations liées au rapatriement   | 84 609           | 81 563                                   |
| Congé dans les foyers   | 2 974            | 2 153                                    |
| Capital-décès   | 2 212            | 2 336                                    |
| <b>Total partiel</b>  | <b>928 037</b>   | <b>1 011 167</b>                         |
| <b>Total</b>  | <b>1 113 686</b> | <b>1 185 449</b>                         |

1. Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'ONU, et les montants des engagements correspondants sont calculés par des actuaires indépendants.

2. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès au 31 décembre 2013 sont calculés compte tenu de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013.

*Régimes de prévoyance à prestations définies*

3. Le PNUD offre à ses fonctionnaires, actuels et anciens, les régimes de prévoyance à prestations définies suivants, qui font l'objet d'évaluations actuarielles : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées à la cessation de service (dont celles liées au rapatriement), et autres prestations (dont le capital-décès).

4. La valeur actuelle des obligations au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Assurance<br/>maladie après<br/>la cessation<br/>de service</i> | <i>Prestations<br/>liées au<br/>rapatriement</i> | <i>Capital-décès</i> | <i>Total</i>   |
|--|--|--|----------------------|----------------|
| <b>Montant net au 31 décembre 2012 (chiffres retraités)</b>    | 941 448  | 88 958   | 2 558                | 1 032 964      |
| <i>Facteurs d'augmentation des charges futures</i>             |  |  |                      |                |
| Coût des services rendus au cours de la période                | 43 685   | 7 135  | 314                  | 51 134         |
| Coût financier   | 37 325   | 3 407  | 97                   | 40 829         |
| Pertes actuarielles dues aux modifications d'hypothèse         | –  | 2 062  | –                    | 2 062          |
| Pertes actuarielles sur les décaissements                      | –  | 2 445  | –                    | 2 445          |
| <i>Facteurs de diminution de la valeur des charges futures</i> |  |  |                      |                |
| Prestations effectivement versées                              | (10 832)   | (9 988)  | (205)                | (21 025)       |
| (Gains) actuariels dus aux modifications d'hypothèse           | (147 645)  | –  | (295)                | (147 940)      |
| (Gains) actuariels sur les décaissements                       | (5 826)  | –  | (21)                 | (5 847)        |
| <b>Passif net constaté au 31 décembre 2013</b>                 | <b>858 155</b>   | <b>94 019</b>                                    | <b>2 448</b>         | <b>954 622</b> |

5. La valeur de l'obligation au titre des prestations définies est égale au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

6. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | Assurance<br>maladie après la<br>cessation de<br>service | Prestations<br>liées au<br>rapatriement | Capital-<br>décès | Total         |
|--|--|---|-------------------|---------------|
| Coût des services rendus au cours de la période                              | 43 685   | 7 135                                   | 314               | 51 134        |
| Coût financier   | 37 325   | 3 407                                   | 97                | 40 829        |
| <b>Total, charges comptabilisées au titre<br/>des avantages du personnel</b> | <b>81 010</b>  | <b>10 542</b>                           | <b>411</b>        | <b>91 963</b> |

7. Les gains/(pertes) actuariels comptabilisés directement dans l'état des variations de l'actif net se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | Assurance<br>maladie après<br>la cessation de<br>service | Prestations<br>liées au<br>rapatriement | Capital-<br>décès | Total          |
|--|--|---|-------------------|----------------|
| Gains/(pertes) actuariels dus aux modifications<br>d'hypothèse | 147 645  | (2 062)                                 | 295               | 145 878        |
| Gains/(pertes) actuariels sur les décaissements                | 5 826  | (2 445)                                 | 21                | 3 402          |
| <b>Total, gains/(pertes) actuariels comptabilisés</b>          | <b>153 471</b>   | <b>(4 507)</b>                          | <b>316</b>        | <b>149 280</b> |

8. En 2013, sur le gain actuariel net d'un montant de 149,28 millions de dollars, le gain actuariel lié à l'assurance maladie après la cessation de service imputable au changement des hypothèses actuarielles s'est élevé à 147,64 millions de dollars.

9. Le PNUD a financé les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à hauteur de 496,7 millions de dollars et une stratégie de financement sur 15 ans a été élaborée pour combler l'écart entre le montant des engagements historiques et le montant financé.

10. La prochaine évaluation actuarielle complète sera menée au 31 décembre 2014.

#### Hypothèses actuarielles

11. La dernière évaluation actuarielle relative à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et au capital-décès a été achevée au 31 décembre 2013. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies sont les suivantes :

| 2013   |               |
|--|---------------|
| Taux équivalent unique d'actualisation :           |               |
| a) Assurance maladie après la cessation de service | 4,87 pourcent |
| b) Prestations liées au rapatriement               | 4,24 pourcent |

|   | 2013                                   |
|---|--|
| c) Capital-décès  | 4,09 pourcent                          |
| Taux prévu d'évolution du coût des soins de santé<br>(en fonction du plan d'assurance maladie)      | de 5 à 7,3 pourcent                    |
| Mouvement du barème des traitements (en fonction<br>de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires) | de 5,5 à 10,8 pourcent                 |
| Taux d'inflation  | 2,5 pourcent                           |
| Coût des prestations par personne (en fonction de l'âge)  | de 897 à 12 646 dollars                |
| Méthode actuarielle utilisée  | méthode des unités de crédit projetées |

12. Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables statistiques publiées. Les taux retenus pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations de rapatriement sont actuellement les suivants :

| Taux de décès – Fonctionnaires en activité | À l'âge de 20 ans | À l'âge de 69 ans |
|--|-------------------|-------------------|
| Hommes                                     | 0,00065           | 0,00906           |
| Femmes                                     | 0,00034           | 0,00645           |

| Taux de décès – Fonctionnaires à la retraite | À l'âge de 20 ans | À l'âge de 62 ans |
|--|-------------------|-------------------|
| Hommes                                       | 0,00072           | 0,01176           |
| Femmes                                       | 0,00037           | 0,00860           |

13. Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés le 1<sup>er</sup> janvier 1990 ou après cette date et comptant au moins 30 années d'activité s'établissent comme suit :

| Taux de départ à la retraite : administrateurs<br>comptant au moins 30 années d'activité | À l'âge de 55 ans | À l'âge de 62 ans |
|--|-------------------|-------------------|
| Hommes   | 0,16              | 0,70              |
| Femmes   | 0,20              | 0,80              |

#### Analyse de sensibilité

14. Si les hypothèses énoncées plus haut en ce qui concerne l'évolution des frais médicaux venaient à changer, l'évaluation de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service donnerait les résultats suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Augmentation de<br/>1 % du coût des<br/>soins de santé</i> | <i>Diminution de<br/>1 % du coût des<br/>soins de santé</i> |
|---|---|---|
| Effet du changement de taux d'actualisation sur l'obligation au titre des prestations constituées en fin d'année  | (152 072)   | 194 891   |
| Effet du changement du taux prévu d'évolution des frais médicaux sur le total du coût différentiel lié au droit accumulé à prestations et du coût financier dans la charge relative aux frais médicaux postérieurs à l'emploi | 21 647  | (15 318)  |

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

15. Le PNUD est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées). En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées participe à la couverture d'un déficit au prorata de la part de la masse des cotisations qu'il a payée au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

16. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2011 a fait apparaître un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % selon l'évaluation de 2009) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, ce dont il découle que le taux de cotisation théoriquement nécessaire au 31 décembre 2011 pour rétablir l'équilibre actuariel était de 25,57 %, alors que le taux actuel est de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement imputable au rendement moins élevé que prévu du portefeuille de la Caisse constaté depuis quelques années. L'évaluation actuarielle suivante a été réalisée au 31 décembre 2013 et n'était pas disponible à la date de l'établissement définitif des présents états financiers.

17. Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des charges futures de la Caisse, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 130 % (140 % selon l'évaluation arrêtée en 2009). Le taux de couverture calculé compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions était de 86 % (91 % selon l'évaluation arrêtée en 2009).

18. Après avoir évalué la viabilité actuarielle de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2011, il n'était pas nécessaire d'invoquer la clause de couverture du déficit actuariel figurant à l'article 26 des Statuts de la Caisse, étant donné que la valeur actuarielle des actifs de celle-ci était supérieure à la valeur actuarielle de la totalité des charges à payer. Qui plus est, la valeur du marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

19. En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse, dans son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-neuvième session, a noté que le report à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants devrait

avoir pour effet de diminuer de moitié le déficit actuariel actuel (1,87 %). En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite et de l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013.

20. Les cotisations versées par le PNUD à la Caisse en 2013 s'élevaient à 170,02 millions de dollars (168,5 millions de dollars en 2012). Les montants comprennent la part de l'Organisation ainsi que les primes à la charge des participants. Les contributions dues en 2014 seront fonction du niveau des effectifs et de tout changement dans les barèmes de la rémunération considérée aux fins de la pension dont le montant est estimé à 175 millions de dollars.

#### *Indemnités de fin de contrat de travail*

21. Dans le cours normal de ses activités, le PNUD a constaté des engagements d'un montant de 2,92 millions de dollars au titre des indemnités de fin de contrat de travail.

### **Note 23**

#### **Autres passifs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>31 décembre 2013</i>     | <i>31 décembre 2012</i> |
|--|-----------------------------|-------------------------|
|  | <i>(montants retraités)</i> |                         |
| <b>Passifs courants</b>                      |                             |                         |
| Dépôts non affectés                          | 7 722                       | 8 385                   |
| Créditeurs divers                            | 783                         | 3 619                   |
| Contrats de location-financement             | 5                           | 5                       |
| <b>Total des autres passifs courants</b>     | <b>8 510</b>                | <b>12 009</b>           |
| <b>Passifs non courants</b>                  |                             |                         |
| Contrats de location-financement             | 2                           | 6                       |
| <b>Total des autres passifs non courants</b> | <b>2</b>                    | <b>6</b>                |
| <b>Total des autres passifs</b>              | <b>8 512</b>                | <b>12 015</b>           |

1. Le contrat de location-financement concerne du matériel de bureautique dans un bureau de pays du PNUD.

**Note 24**  
**Réserves**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>31 décembre 2012</i> | <i>Mouvements</i> | <i>31 décembre 2013</i> |
|--|-------------------------|-------------------|-------------------------|
| Fonds de dotation                      | 3 000                   | –                 | 3 000                   |
| Réserve opérationnelle                 | 356 968                 | –                 | 356 968                 |
| Réserve pour les initiatives spéciales | 670                     | –                 | 670                     |
| <b>Total des réserves</b>              | <b>360 638</b>          | <b>–</b>          | <b>360 638</b>          |

1. La réserve du Fonds de dotation a été constituée par une contribution en 1998 d'un montant de 3,0 millions de dollars versée par le Gouvernement japonais aux fins de renforcer les capacités des institutions palestiniennes en matière de planification et de gestion, en vue de promouvoir un développement socioéconomique durable. D'après le dispositif et les conditions d'application du Fonds de dotation, le capital ne sera pas affecté à la programmation tant que le Gouvernement japonais ou le PNUD n'auront pas décidé de clore le Fonds. En revanche, les intérêts qu'il produit peuvent être affectés à des activités de programme.

2. Créée en 1979 par l'ancien Conseil d'administration du PNUD pour assurer au Programme des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est reconstituée en appliquant chaque année une formule de calcul définie.

3. La Réserve pour les initiatives spéciales, dont le niveau s'élevait à 0,67 million de dollars, a été approuvée pour la première fois en 2000 quand le Conseil d'administration a décidé de constituer une réserve pour dépenses d'équipement par prélèvement sur les ressources ordinaires du PNUD. Elle sert à couvrir les frais de réinstallation (rénovations, mobilier, aménagements et déménagements).

**Note 25**  
**Excédents accumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>1<sup>er</sup> janvier 2013</i><br><i>(montants retraités)</i> | <i>Mouvements</i> | <i>31 décembre 2013</i> |
|--|---|-------------------|-------------------------|
| Excédents accumulés  | 4 347 308   | (98 494)          | 4 248 814               |
| Fonds à des fins déterminées <sup>a</sup>                          | 77 287  | (2 831)           | 74 456                  |
| Gains/(pertes) actuariels, montant net                             | (97 054)  | 149 280           | 52 226                  |
| Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente | 7 335   | (7 082)           | 253                     |

|                                      | 1 <sup>er</sup> janvier 2013<br>(montants retraités) | Mouvements    | 31 décembre 2013 |
|--------------------------------------|--|---------------|------------------|
| Ajustements sur exercices antérieurs | –  | 25            | 25               |
| <b>Total des excédents accumulés</b> | <b>4 334 876</b>                                     | <b>40 898</b> | <b>4 375 774</b> |

<sup>a</sup> Les fonds constitués à des fins particulières portent sur les domaines suivants : sécurité, fonds de roulement, informatique et télécommunications, Volontaires des Nations Unies, formation, personnel et divers.

## Note 26

### Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 2013             | 2012<br>(montants retraités) |
|---|------------------|------------------------------|
| Contributions   | 4 863 595        | 4 871 232                    |
| Contributions en nature   | 17 032           | 15 845                       |
| À déduire : contributions inutilisées remboursées aux donateurs | (50 716)         | (138 489)                    |
| <b>Total des contributions volontaires – montant net</b>        | <b>4 829 911</b> | <b>4 748 588</b>             |

1. La rubrique « Contributions » comprend des montants, s'élevant à 33,382 millions (34,139 millions de dollars en 2012), versés par des gouvernements de pays de programme au titre de la participation aux dépenses locales des bureaux hors siège.

2. La rubrique « Contributions en nature » comprend principalement des droits d'usage de terrains et de bâtiments cédés sans contrepartie, d'une valeur de 16,857 millions de dollars (15,594 millions de dollars en 2012), ainsi que des donations de biens (notamment matériel informatique et fournitures) d'une valeur de 0,175 million de dollars (0,251 million de dollars en 2012).

3. Au 31 décembre 2013, le PNUD disposait d'accords relatifs aux contributions signés avec les donateurs d'un montant de 1,14 milliard de dollars, pour lesquels les produits n'ont pas été constatés dans les états financiers. Ce montant représente les contributions dues par les donateurs (hors contributions versées par les gouvernements des pays de programme pour les activités de développement dans leurs bureaux de pays), dont les produits seront constatés au cours des prochains exercices comptables conformément à la méthode de constatation des produits du PNUD.

**Note 27**  
**Produits : opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 2013           | 2012           |
|---|----------------|----------------|
| Département de la sûreté et de la sécurité (Secrétariat de l'ONU)   | 87 076         | 89 601         |
| Remboursement de services de gestion et d'appui   | 54 029         | 49 451         |
| Programme des Volontaires des Nations Unies   | 13 757         | 24 200         |
| Commissions pour des services d'appui à l'exécution   | 21 839         | 20 098         |
| Commissions pour des services de gestion des états de paie  | 4 963          | 4 825          |
| Commissions pour des services de gestion des achats   | 4 105          | 3 931          |
| Honoraires de formation   | 3 576          | 2 296          |
| Revenus locatifs  | 2 115          | 1 737          |
| Commissions d'agent administratif perçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires | 2 994          | 1 373          |
| Chiffre d'affaires et redevances provenant de la vente de publications                                    | 16             | 18             |
| Autres produits d'opérations avec contrepartie directe  | 278            | 170            |
| <b>Total des produits d'opérations avec contrepartie directe</b>  | <b>194 748</b> | <b>197 700</b> |

**Note 28**  
**Produits des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 2013          | 2012<br>(montants retraités) |
|--|---------------|------------------------------|
| Produits des placements                  | 54 569        | 65 536                       |
| <b>Total des produits des placements</b> | <b>54 569</b> | <b>65 536</b>                |

1. Les intérêts créditeurs représentent les intérêts perçus sur le portefeuille de placement du PNUD, majorés ou minorés des primes amorties, ainsi que ceux perçus sur les soldes de comptes en banque.

**Note 29**  
**Produits divers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 2013          | 2012<br>(montants retraités) |
|--|---------------|------------------------------|
| Gains de change  | 20 060        | 47 679                       |
| Produits de la facturation des services communs et autres <sup>a</sup> | 42 563        | 29 746                       |
| Commissions pour des services généraux de gestion                      | 4 106         | 5 952                        |
| <b>Total des produits divers</b>                                       | <b>66 729</b> | <b>83 377</b>                |

<sup>a</sup> Sur le montant total de 42,563 millions de dollars, la reprise de dépréciations liée à l'évaluation de certaines devises non convertibles détenues par le PNUD (voir note 8, « Trésorerie et équivalents de trésorerie ») et aux avances versées au personnel (voir note 12, « Avances versées ») représentait 0,257 million de dollars, qui ont été constatés dans l'état des résultats financiers des années antérieures.

**Note 30**  
**Charges**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | Charges afférentes aux programmes <sup>a</sup> |                              | Charges afférentes aux programmes |   |
|--|--|------------------------------|-----------------------------------|---|
|  | 2013   | Total des charges<br>2013    | 2012<br>(après retraitement)      | Total des charges<br>2012<br>(après retraitement) |
| <b>30.1 Services contractuels</b>  |  |                              |                                   |   |
| Services rendus par des vacataires   | 1 314 360                                      | 1 373 417                    | 1 285 022                         | 1 343 426   |
| Services rendus par des sociétés   | 723 266  | 741 392                      | 795 812                           | 807 121   |
| Services contractuels – Volontaires des Nations Unies                              | 37 245   | 42 377                       | 41 586                            | 46 433  |
| <b>Total – Services contractuels</b>   | <b>2 074 871</b>                               | <b>2 157 296<sup>b</sup></b> | <b>2 122 420</b>                  | <b>2 196 980</b>                                  |
| <b>30.2 Dépenses de personnel</b>  |  |                              |                                   |   |
| Traitements  | 200 898  | 666 925                      | 202 554                           | 668 756   |
| Prestations de retraite  | 31 934   | 112 658                      | 31 373                            | 111 410   |
| Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail        | 16 390   | 101 864                      | 14 575                            | 91 081  |
| Indemnités d'engagement et d'affectation   | 12 241   | 32 025                       | 11 481                            | 32 729  |
| Prestations liées aux congés   | 7 885  | 21 119                       | 9 237                             | 22 555  |
| Autres avantages du personnel  | 15 854   | 50 529                       | 14 574                            | 50 515  |
| <b>Total – Dépenses de personnel</b>   | <b>285 202</b>                                 | <b>985 120</b>               | <b>283 794</b>                    | <b>977 046</b>                                    |
| <b>30.3 Fournitures et consommables utilisés</b>                                   |  |                              |                                   |   |
| Frais d'entretien des immobilisations corporelles et fournitures liées aux projets | 326 149  | 342 270                      | 301 704                           | 311 762   |

|   | <i>Charges afférentes<br/>aux programmes<sup>a</sup></i> | <i>Total des charges</i>   | <i>Charges afférentes<br/>aux programmes</i> | <i>Total des charges</i>     |
|---|--|----------------------------|--|------------------------------|
|   | 2013   | 2013                       | 2012<br>(après retraitement)                 | 2012<br>(après retraitement) |
| Fournitures médicales, pharmaceutiques et agricoles                   | 269 671  | 274 303                    | 240 180                                      | 243 985                      |
| Fournitures informatiques et maintenance logiciels                    | 45 562   | 49 695                     | 48 153                                       | 53 730                       |
| Matériel informatique et télématique                                  | 53 406   | 56 423                     | 49 585                                       | 51 887                       |
| Fournitures pour la sécurité et fournitures de bureau                 | 18 644   | 22 155                     | 30 438                                       | 34 342                       |
| Autres consommables utilisés  | 1 670  | 2 776                      | 10 002                                       | 12 012                       |
| <b>Total – Fournitures et consommables utilisés</b>                   | <b>715 102</b>   | <b>747 622<sup>b</sup></b> | <b>680 062</b>                               | <b>707 718</b>               |
| <b>30.4 Frais généraux de fonctionnement</b>                          |  |                            |  |                              |
| Voyages   | 231 240  | 266 900                    | 230 646                                      | 267 882                      |
| Formation et recrutement  | 165 932  | 182 555                    | 167 276                                      | 182 218                      |
| Loyers, contrats de location et services collectifs                   | 72 447   | 153 105                    | 71 865                                       | 151 598                      |
| Communications  | 113 736  | 138 167                    | 123 344                                      | 147 486                      |
| Fret  | 24 432   | 29 559                     | 20 850                                       | 26 912                       |
| Cabinets de services  | 23 336   | 26 812                     | 23 600                                       | 25 658                       |
| Sécurité  | 6 398  | 20 862                     | 6 106  | 20 271                       |
| Remboursements  | 10 068   | 14 748                     | 10 042                                       | 13 087                       |
| Contributions – Activités des Nations Unies cofinancées               | 2 348  | 8 631                      | 2 304  | 8 514                        |
| Contributions – Informatique et télématique                           | 2 052  | 7 349                      | 2 020  | 7 272                        |
| Assurances/garanties  | 5 774  | 6 774                      | 4 753  | 6 089                        |
| Frais relatifs à des contrats de services de gestion                  | 2 675  | 2 675                      | 3 884  | 3 884                        |
| Frais de fonctionnement divers  | 199 251 <sup>c</sup>                                     | 12 441 <sup>d</sup>        | 199 254                                      | 11 556                       |
| <b>Total – Frais généraux de fonctionnement</b>                       | <b>859 689</b>   | <b>870 578</b>             | <b>865 944</b>                               | <b>872 427</b>               |
| <b>30.5 Subventions et autres transferts</b>                          |  |                            |  |                              |
| Subventions   | 343 805  | 345 488                    | 358 356                                      | 360 220                      |
| Transferts  | 4 404  | 6 803                      | 5 155  | 6 563                        |
| <b>Total – Subventions et autres transferts</b>                       | <b>348 209</b>   | <b>352 291</b>             | <b>363 511</b>                               | <b>366 783</b>               |
| <b>30.6 Charges diverses</b>  |  |                            |  |                              |
| Divers  | 58 073   | 72 306                     | 67 449                                       | 74 702                       |
| Pertes de change  | 5 324  | 39 108 <sup>e</sup>        | 4 184  | 44 590                       |
| Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles<br>et incorporelles | 1 092  | 3 741                      | 875  | 1 570                        |
| Versements à titre gracieux <sup>f</sup>                              | –  | 215                        | –  | 26                           |
| Dépréciation  | –  | 77 <sup>g</sup>            | –  | (3 019)                      |
| <b>Total – Charges diverses</b>                                       | <b>64 489</b>  | <b>115 447</b>             | <b>72 508</b>                                | <b>117 869</b>               |

|   | Charges afférentes<br>aux programmes <sup>a</sup> | Total des charges | Charges afférentes<br>aux programmes | Total des charges            |
|---|---|-------------------|--------------------------------------|------------------------------|
|   | 2013  | 2013              | 2012<br>(après retraitement)         | 2012<br>(après retraitement) |
| <b>30.7 Amortissement</b>                     |   |                   |                                      |                              |
| Amortissement d'immobilisations corporelles   | 2 146   | 8 342             | 2 048                                | 17 313                       |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles | 58  | 1 305             | 2                                    | 864                          |
| <b>Total – Amortissements</b>                 | <b>2 204</b>                                      | <b>9 647</b>      | <b>2 050</b>                         | <b>18 177</b>                |
| <b>30.8 Charges financières</b>               |   |                   |                                      |                              |
| Frais bancaires                               | 2 904   | 6 560             | 3 074                                | 6 901                        |
| <b>Total – Charges financières</b>            | <b>2 904</b>                                      | <b>6 560</b>      | <b>3 074</b>                         | <b>6 901</b>                 |
| <b>Total des charges</b>                      | <b>4 352 670</b>                                  | <b>5 244 451</b>  | <b>4 393 363</b>                     | <b>5 263 901</b>             |

<sup>a</sup> Dont 4,353 milliards de dollars de charges afférentes aux programmes et 891 millions de dollars de charges afférentes à la promotion de l'efficacité de l'aide au développement, à la coordination des activités de développement du système des Nations Unies, à la gestion, à des activités entreprises à des fins spéciales et à des activités diverses. Pour plus de précisions, voir la note 35.1.

<sup>b</sup> Y compris 9,664 millions de dollars reclassés de la catégorie Fournitures et consommables utilisés à la catégorie Services contractuels.

<sup>c</sup> Des 199,251 millions de dollars, 190,027 millions sont éliminés pour supprimer l'incidence de recouvrements internes des coûts au sein du PNUD.

<sup>d</sup> Dont 8,104 millions de dollars correspondant aux services administratifs fournis par d'autres organismes des Nations Unies.

<sup>e</sup> Tient compte des effets des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui représentent un montant de 6,378 millions de dollars.

<sup>f</sup> Des versements à titre gracieux ont été approuvés et effectués par le PNUD conformément à l'article 23.01 du règlement financier et à la règle de gestion financière 123.01.

<sup>g</sup> En 2013, le PNUD a comptabilisé 0,077 million de dollars dans l'état des résultats financiers au titre d'avances de caisse versées pour des projets et jugées irrécouvrables (voir la note 8, intitulée « Trésorerie et équivalents de trésorerie »).

### Note 31

#### Instruments financiers et gestion des risques

##### Évaluation

1. Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente détenus par le PNUD au 31 décembre 2013, par niveau.

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | Niveau 1       | Niveau 2 | Niveau 3 | Total          |
|--|----------------|----------|----------|----------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente |                |          |          |                |
| Instruments du marché monétaire          | 29 983         | –        | –        | 29 983         |
| Obligations                              | 339 369        | –        | –        | 339 369        |
| <b>Total</b>                             | <b>369 352</b> | <b>–</b> | <b>–</b> | <b>369 352</b> |

2. En fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, les normes IPSAS définissent les trois niveaux de juste valeur suivants :

a) Niveau 1 : Cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;

b) Niveau 2 : données autres que les cours du marché relevant du niveau 1 obtenues soit directement (valeur), soit indirectement (dérivé de la valeur) pour l'actif ou le passif considéré;

c) Niveau 3 : données ne reposant pas sur des cours observables (non attestées).

3. Au 31 décembre 2013, le PNUD n'avait ni actif ni passif comptabilisé à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit.

4. Les règles de gestion des risques du PNUD, les directives régissant ses investissements et son règlement financier et ses règles de gestion financière ont pour objet de réduire au minimum le risque d'amoindrissement des ressources dont il dispose pour financer ses activités. Les principaux objectifs des directives régissant les investissements du PNUD sont les suivants :

- La sécurité : il s'agit de préserver le capital en investissant dans des titres à revenu fixe d'émetteurs très solvables;
- La liquidité : il s'agit de faire en sorte que le PNUD puisse faire face à ses besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidité;
- Le rendement : il s'agit de maximiser le revenu des investissements tout en respectant les impératifs de sécurité et de liquidité.

Dans le cadre de ses activités, le PNUD est exposé à différents types de risque financier, notamment :

- Le risque de crédit : le risque de subir une perte financière si une contrepartie ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles;
- Le risque de liquidité : le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour couvrir les obligations venant à échéance;
- Le risque de marché : le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou du cours des titres.

5. Le Comité des placements du PNUD, composé de hauts responsables, se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille d'investissements et veille à ce que les décisions de placement soient conformes aux directives en vigueur.

6. Le Règlement financier et les règles de gestion financière régissent la gestion financière du PNUD. Ils s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par le PNUD et fixent les normes applicables en matière de contrôle interne et de responsabilité.

7. Il n'y a pas eu en 2013 de changement marquant dans le dispositif de gestion des risques du PNUD.

8. Les tableaux ci-après indiquent la valeur des actifs et passifs financiers en fin d'année, selon le classement IPSAS, adopté par le PNUD.

**a) Répartition des actifs financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Titres détenus<br/>jusqu'à<br/>échéance</i> | <i>Titres<br/>disponibles<br/>à la vente</i> | <i>Prêts et<br/>créances</i> | <i>Juste valeur<br/>avec variation de<br/>valeur portée en<br/>excédent ou déficit</i> | <i>31 décembre 2013<br/>Valeur comptable</i> | <i>31 décembre 2012<br/>Valeur comptable<br/>(après retraitement)</i> |
|---|--|--|------------------------------|--|--|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie         | –  | –  | 1 077 935                    | –  | 1 077 935                                    | 848 426   |
| Investissements                                 | 4 085 579                                      | 369 352                                      | –                            | –  | 4 454 931                                    | 4 163 315   |
| Créances – opérations sans contrepartie directe | –  | –  | 131 915                      | –  | 131 915                                      | 100 331   |
| Créances – opérations avec contrepartie directe | –  | –  | 92 172                       | –  | 92 172                                       | 500 569   |
| Avances octroyées                               | –  | –  | 324 712                      | –  | 324 712                                      | 373 018   |
| Prêts à des gouvernements                       | –  | –  | 10 811                       | –  | 10 811                                       | 13 458  |
| <b>Total – Actifs financiers</b>                | <b>4 085 579</b>                               | <b>369 352</b>                               | <b>1 637 545</b>             | <b>–</b>   | <b>6 092 476</b>                             | <b>5 999 117</b>  |

**b) Répartition des passifs financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Divers</i>  | <i>Juste valeur<br/>avec variation de<br/>valeur portée en<br/>excédent ou déficit</i> | <i>31 décembre 2013<br/>Valeur comptable</i> | <i>31 décembre 2012<br/>Valeur comptable<br/>(après retraitement)</i> |
|---|----------------|--|--|---|
| Dettes et engagements                                   | 126 863        | –  | 126 863                                      | 111 415   |
| Avances exigibles                                       | 16 667         | –  | 16 667                                       | 18 215  |
| Fonds reçus d'avance et produits comptabilisés d'avance | 153 898        | –  | 153 898                                      | 10 226  |
| Fonds détenus pour le compte des donateurs              | 19 355         | –  | 19 355                                       | 28 776  |
| Autres éléments de passif                               | 8 512          | –  | 8 512  | 12 015  |
| <b>Total – Passifs financiers</b>                       | <b>325 295</b> | <b>–</b>   | <b>325 295</b>                               | <b>180 647</b>  |

9. Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Au 31 décembre 2013, la valeur de réalisation de ces actifs dépassait leur valeur comptable de 9,9 millions de dollars. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur de marché, correspondant au cours indiqué par des tiers informés. La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2013, le PNUD n'avait pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit.

10. Au 31 décembre 2013, le PNUD n'avait pas de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit. La valeur comptable des autres éléments de passif financier est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

*Analyse du risque de crédit du PNUD*

11. Le PNUD est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les investissements et les créances (sans contrepartie directe).

12. Le PNUD a des comptes bancaires dans 154 pays, ce qui l'expose au risque de défaillance des institutions financières locales. Il a établi des critères d'évaluation des risques qu'il utilise pour évaluer la solvabilité des institutions financières avant d'ouvrir de nouveaux comptes en banque. En outre, au moyen de comptes à solde nul, il permet à ses bureaux locaux de tirer des fonds en dollars des États-Unis et en euros d'un compte principal géré par le siège pour réalimenter périodiquement leurs comptes en monnaie locale. Les excédents des comptes à solde nul sont automatiquement virés sur le compte principal et investis au jour le jour. Cette pratique permet de réduire au minimum les soldes des comptes bancaires locaux.

13. En ce qui concerne les instruments financiers, les directives régissant les investissements du PNUD limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et imposent un degré de solvabilité minimum. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit énoncées dans les directives régissant les investissements consistent notamment à arrêter des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs et à fixer des limites concernant l'échéance et les contreparties en fonction de la note de crédit. Les directives prescrivent une surveillance continue des notes de crédit des émetteurs et des contreparties. Seuls sont autorisés les investissements dans des instruments à revenu fixe émis par des entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales ou par des banques.

14. Le PNUD utilise les notes de crédit des trois plus grandes agences de notation, Moody's, Standard and Poor's et Fitch, pour évaluer le risque de crédit sur ses instruments financiers. Au 31 décembre 2013, ses investissements se répartissaient comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon le système de notation de Standard and Poor's).

15. La gestion des placements est centralisée au siège du PNUD et les bureaux de pays n'ont normalement pas le droit d'effectuer des investissements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis.

**a) Répartition des investissements par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>31 décembre 2013</i>    | AAA              | AA+              | AA-            | A              | Total            |
|----------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Titres du marché monétaire | 324 856          | 99 973           | 249 759        | 81 947         | 756 535          |
| Obligations                | 1 470 132        | 1 686 588        | 522 760        | 18 916         | 3 698 396        |
| <b>Total</b>               | <b>1 794 988</b> | <b>1 786 561</b> | <b>772 519</b> | <b>100 863</b> | <b>4 454 931</b> |

| 31 décembre 2012           | AAA              | AA+            | AA à AA -      | A          | BB+ à BBB-    | Total            |
|----------------------------|------------------|----------------|----------------|------------|---------------|------------------|
| Titres du marché monétaire | 24 971           | –              | –              | –          | –             | 24 971           |
| Obligations                | 3 485 632        | 406 628        | 200 674        | 460        | 44 950        | 4 138 344        |
| <b>Total</b>               | <b>3 510 603</b> | <b>406 628</b> | <b>200 674</b> | <b>460</b> | <b>44 950</b> | <b>4 163 315</b> |

Note : ni les titres classés comme équivalents de trésorerie, ni les fonds détenus en fiducie ne sont compris.

16. Le Règlement financier et les règles de gestion financière réduisent le risque de crédit auquel le PNUD est exposé sur les créances sans contrepartie directe puisqu'ils disposent que, pour les ressources autres que les ressources ordinaires, la réception des fonds des donateurs doit précéder les charges. Il ne peut être dérogé à cette règle que si des conditions précises concernant le risque associé au débiteur sont réunies. En outre, une bonne partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités des Nations Unies (comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous), qui présentent un risque de crédit peu élevé.

#### Créances : opérations sans contrepartie directe, par type d'entité

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013<br>(après retraitement) | 31 décembre 2012 |
|--|--|------------------|
| Entités gouvernementales                                       | 66 641                                   | 45 947           |
| Entités non gouvernementales                                   | 65 274                                   | 54 384           |
| <b>Total – Créances (opérations sans contrepartie directe)</b> | <b>131 915</b>                           | <b>100 331</b>   |

Note : Les entités non gouvernementales sont pour la plupart supranationales ou internationales.

17. Les trois principaux donateurs représentaient 44 % du solde des créances sans contrepartie directe. Comme il ressort du tableau ci-dessous, il s'agissait de deux organismes multilatéraux et d'un gouvernement. Se fondant sur l'expérience, le PNUD estime que toutes les créances sans contrepartie directe sont recouvrables.

#### Créances : opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### Trois soldes les plus importants

| Numéro               | Solde          | Pourcentage du total | Type d'entité          |
|----------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| 1                    | 26 867         | 20                   | Organisme multilatéral |
| 2                    | 17 020         | 13                   | Gouvernement           |
| 3                    | 14 177         | 11                   | Organisme multilatéral |
| <b>Total partiel</b> | <b>58 064</b>  | <b>44</b>            |                        |
| <b>Total</b>         | <b>131 915</b> | <b>100</b>           |                        |

*Analyse du risque de liquidité du PNUD*

18. Le risque de liquidité est le risque que le PNUD ne puisse s'acquitter des obligations venant à échéance (dettes, engagements au titre des prestations dues, remboursements aux donateurs et autres éléments de passif).

19. Les investissements sont effectués compte tenu des besoins de trésorerie liés au fonctionnement du PNUD, en fonction des prévisions relatives aux flux de trésorerie. Comme il ressort du tableau ci-dessous, une partie de la trésorerie et des investissements du PNUD est conservée sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme qui suffisent à couvrir ses engagements exigibles.

**Analyse de liquidité**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 31 décembre 2013 | Pourcentage | 31 décembre 2012<br>(après<br>retraitement) | Pourcentage |
|--|------------------|-------------|---|-------------|
| Trésorerie   | 280 527          | 5           | 131 913                                     | 3           |
| Équivalents de trésorerie  | 797 408          | 14          | 716 513                                     | 14          |
| <b>Total – Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>             | <b>1 077 935</b> | <b>19</b>   | <b>848 426</b>                              | <b>17</b>   |
| Placements à court terme   | 2 432 889        | 44          | 1 771 719                                   | 35          |
| Placements à long terme  | 2 022 042        | 37          | 2 391 596                                   | 48          |
| <b>Total – Placements à court et à long terme</b>                  | <b>4 454 931</b> | <b>81</b>   | <b>4 163 315</b>                            | <b>83</b>   |
| <b>Total – Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>5 532 866</b> | <b>100</b>  | <b>5 011 741</b>                            | <b>100</b>  |

*Note* : Les fonds détenus en fiducie ne sont pas compris; les équivalents de trésorerie viennent à échéance trois mois maximum après la date d'acquisition.

20. Les excédents de trésorerie du PNUD sont investis dans des instruments financiers à court terme hautement liquides, comme il ressort du tableau ci-dessous.

**Répartition des équivalents de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                     | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Fonds monétaires                    | 235 192          | 280 730          |
| Dépôts à terme                      | 100 000          | 150 000          |
| Titres du marché monétaire          | 344 955          | 249 976          |
| Comptes de dépôt à niveau quotidien | 51 784           | 35 807           |
| Obligations                         | 65 477           | –                |
| <b>Équivalents de trésorerie</b>    | <b>797 408</b>   | <b>716 513</b>   |

*Note* : Les fonds détenus en fiducie ne sont pas compris.

21. Le risque de liquidité est également atténué par l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, qui disposent que les bureaux ne peuvent contracter des engagements, y compris des engagements d'achat, que si le budget correspondant existe. Les dépenses ne peuvent être engagées qu'une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés. Les possibilités de dépenses sont constamment réévaluées au regard des engagements et des charges existants. Si le budget n'a pas été actualisé ou si les fonds ne sont pas disponibles, les dépenses doivent être conformes aux directives régissant la gestion des risques.

#### *Analyse du risque de marché*

22. Le risque de marché est le risque que le PNUD subisse des pertes financières en raison de variations défavorables des cours, à savoir les taux d'intérêt, les taux de change et la valeur des titres.

23. Le risque de taux d'intérêt est associé aux effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur :

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers;
- b) Les flux de trésorerie futurs.

24. Une partie (8,3 %) des titres détenus par le PNUD sont classés comme instruments disponibles à la vente et comptabilisés à la juste valeur avec variation constatée dans la situation nette, ce qui expose le PNUD au risque de taux d'intérêt. Toutefois, les titres sont pour la plupart (91,7 %) classés comme titres détenus jusqu'à échéance et ne sont pas évalués au cours du marché, ce qui signifie que les actifs nets et l'excédent/déficit apparaissant dans les états financiers du PNUD ne varient pas de manière notable en fonction des taux d'intérêt.

#### **Répartition des investissements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                    | <i>Mode de comptabilisation</i> | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Titres détenus jusqu'à échéance    | Valeur après amortissement      | 4 085 579               | 3 676 571               |
| Instruments disponibles à la vente | Juste valeur                    | 369 352                 | 486 744                 |
| <b>Total</b>                       |                                 | <b>4 454 931</b>        | <b>4 163 315</b>        |

25. Le PNUD investit des montants limités dans des instruments en dollars des États-Unis à taux variable, ce qui l'expose à des fluctuations des flux de trésorerie futurs. En cas de baisse des taux d'intérêt, les intérêts créditeurs diminueront, et en cas de hausse des taux d'intérêt, ils augmenteront. Au 31 décembre 2013, le PNUD possédait des titres obligataires à taux variable qui représentaient une valeur de 183,77 millions de dollars et dont les dates d'échéance étaient comprises entre moins d'un mois et deux ans et demi.

26. Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt des investissements du PNUD. Seuls sont sensibles aux taux d'intérêt les titres classés comme disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur du marché avec variation constatée dans la situation nette; les variations des taux d'intérêt n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du PNUD.

### Sensibilité aux taux d'intérêt des actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 31 décembre 2013<br>Valeur de marché | Variation                    | Incidence sur les états financiers |                     |
|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|---------------------|
|                                      |                              | Situation nette                    | Excédent ou déficit |
| 369 352                              | Hausse de 100 points de base | (6 909)                            | –                   |
| 369 352                              | Baisse de 50 points de base  | 3 454                              | –                   |

*Note* : Les titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie ne sont pas compris.

#### Risque de change

27. Bien que la plupart de ses opérations soient libellées en dollars des États-Unis, le PNUD est exposé à des risques de change liés à des avoirs financiers détenus dans d'autres monnaies et à des passifs financiers qui doivent être réglés dans d'autres monnaies.

28. Les contributions versées au PNUD sont pour la plupart libellées en dollars des États-Unis, mais certaines le sont dans d'autres grandes devises, notamment l'euro, la livre sterling, la couronne norvégienne, le dollar canadien, le yen, le franc suisse et le dollar australien. En outre, les gouvernements des pays de programme versent dans leur propre monnaie les contributions destinées au financement des programmes exécutés chez eux. Le PNUD évalue constamment la nécessité de conserver des fonds et d'autres actifs financiers dans des devises autres que le dollar des États-Unis pour s'acquitter de ses obligations dans ces monnaies.

**a) Trésorerie et équivalents de trésorerie et investissements, par devise**

|   | Dollars É.-U.    | Nouveau sol   | Peso dominicain | Euro          | Yen           | Bolivar       | Livre sterling | Autres        | Total au         | Total au                              |
|---|------------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|------------------|---------------------------------------|
|   |                  |               |                 |               |               |               |                |               | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 (après retraitement) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 788 203          | 70 920        | 43 235          | 39 318        | 32 770        | 32 353        | –              | 71 136        | 1 077 935        | 848 426                               |
| Investissements                         | 4 454 931        | –             | –               | –             | –             | –             | –              | –             | 4 454 931        | 4 163 315                             |
| <b>Total</b>                            | <b>5 243 134</b> | <b>70 920</b> | <b>43 235</b>   | <b>39 318</b> | <b>32 770</b> | <b>32 353</b> | <b>–</b>       | <b>71 136</b> | <b>5 532 866</b> | <b>5 011 741</b>                      |

**b) Sensibilité aux taux de change**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                   | Dépréciation       |                 | Appréciation       |                 |
|-----------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
|                                   | Excédent/(déficit) | Situation nette | Excédent/(déficit) | Situation nette |
| Euros (fluctuation de 10 %)       | (6 775 512)        | –               | 8 281 181          | –               |
| Nouveau sol (fluctuation de 10 %) | (6 447 286)        | –               | 7 880 017          | –               |

*Note* : les chiffres ci-dessus renseignent sur la sensibilité aux fluctuations des taux de change de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des investissements et des créances sans contrepartie directe.

29. Au 31 décembre 2013, tous les investissements du PNUD étaient libellés en dollars des États-Unis. Toutefois, une partie de la trésorerie était détenue dans d'autres monnaies, le but étant principalement de faciliter les activités opérationnelles dans les pays de programme où une grande partie des paiements se font en monnaie locale. Le PNUD ne garde qu'un minimum d'actifs en monnaies locales et, chaque fois que possible, convertit les soldes excédentaires de ses comptes bancaires en dollars des États-Unis.

30. La plupart des actifs et des passifs financiers sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change en général. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus d'avance et les fonds détenus pour le compte des donateurs, sont inscrits dans le grand livre en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande des donateurs.

### Note 32

#### Parties liées

##### Principaux dirigeants

1. L'organe de direction du PNUD est le Groupe exécutif, composé de 12 membres. Responsable de la direction stratégique et de la gestion opérationnelle, ce groupe dispose de pouvoirs considérables pour exécuter le mandat du PNUD. Il comprend quatre niveaux, un Secrétaire général adjoint et Administrateur (l'Administrateur), un Secrétaire général adjoint (l'Administrateur associé), neuf Sous-Secrétaires généraux (les Administrateurs assistants) et un Chef de cabinet et Directeur [Chef de cabinet et Directeur du Bureau de l'Administrateur (ès qualités)]

#### Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie                                    | Nombre<br>de<br>postes | Traitement<br>et<br>indemnité<br>de poste | Autres<br>prestations | Rémunération<br>totale | Engagements relatifs<br>à l'assurance maladie<br>après la cessation de<br>service, aux prestations<br>liées au rapatriement,<br>au capital-décès et<br>aux congés annuels |
|--|------------------------|---|-----------------------|------------------------|---|
| Principaux dirigeants                        | 12                     | 2 639                                     | 234                   | 2 873                  | 584   |
| Parents proches des principaux<br>dirigeants | 1                      | 68  | 3                     | 71                     | 2   |
| <b>Total</b>                                 | <b>13</b>              | <b>2 707</b>                              | <b>237</b>            | <b>2 944</b>           | <b>586</b>  |

2. La rémunération versée aux principaux dirigeants comprend le traitement, l'indemnité de poste et les autres avantages prévus par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU.

##### Prêts

3. Tous les fonctionnaires du PNUD, y compris les principaux dirigeants, peuvent recevoir des avances de traitement aux fins prévues par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2013, les principaux dirigeants et leurs

parents proches n'avaient reçu aucune avance dont tous les fonctionnaires du PNUD ne puissent bénéficier.

#### *Systeme des Nations Unies*

4. Le PNUD participe à des initiatives du système des Nations Unies comme les dispositifs de financement commun (fonds d'affectation spéciale multidonateurs et programmes conjoints) et les accords relatifs aux services communs. Dans le cadre de tels mécanismes, les entités des Nations Unies collaborent à l'exécution d'activités et à l'obtention de résultats. Chaque entité assume sa part de responsabilités dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation de ces activités.

5. Le PNUD est un des organismes parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), initiative novatrice par laquelle les organismes des Nations Unies mènent une action commune et coordonnée face au problème du VIH/sida. Le PNUD concourt à la définition des politiques financières et opérationnelles du Conseil de coordination d'ONUSIDA, qui a son siège à Genève.

### **Note 33**

#### **Engagements et passifs et actifs éventuels**

##### *Engagements en cours*

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                     | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012<br/>(après retraitement)</i> |
|-------------------------------------|-------------------------|--|
| Immobilisations corporelles         | 8 197                   | 7 000  |
| Biens                               | 225 358                 | 183 683  |
| Services                            | 84 405                  | 76 530   |
| <b>Total – Engagements en cours</b> | <b>317 960</b>          | <b>267 213</b>                                   |

1. Au 31 décembre 2013, les engagements du PNUD relatifs à l'acquisition de biens et services divers pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 317,960 millions de dollars.

##### *Obligations locatives, par durée*

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>31 décembre 2013</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>Obligations relatives à la location de biens immobiliers</b>         |                         |                         |
| Moins d'un an   | 48 663                  | 52 703                  |
| 1 à 5 ans   | 88 719                  | 100 469                 |
| Plus de 5 ans   | 31 949                  | 49 011                  |
| <b>Total – Obligations relatives à la location de biens immobiliers</b> | <b>169 331</b>          | <b>202 183</b>          |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 31 décembre 2013 <sup>a</sup>                                  |            |
|--|------------|
| <b>Obligations relatives à la location de matériel</b>         |            |
| Moins d'un an  | 60         |
| 1 à 5 ans  | 41         |
| Plus de 5 ans  | 90         |
| <b>Total – Obligations relatives à la location de matériel</b> | <b>191</b> |

<sup>a</sup> Les données de 2012 ne sont pas disponibles.

2. Les tableaux ci-dessus indiquent les obligations locatives valables pendant la durée des contrats de location. En règle générale, la durée des baux immobiliers conclus par le PNUD se situe entre un et cinq ans.

#### *Actifs éventuels*

3. Au 31 décembre 2013, le PNUD avait un actif éventuel correspondant à un complexe situé au Soudan du Sud dont la propriété faisait l'objet d'un litige. Ce litige explique que le complexe (terrain et bâtiments) n'ait pas été porté en immobilisations corporelles. Lorsque la juste valeur du terrain et des bâtiments a pour la dernière fois été évaluée par un expert indépendant, en 2011, elle a été établie à 8,9 millions de dollars.

4. Au 31 décembre 2013, le PNUD avait signé avec des donateurs des accords portant sur le versement, au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, de contributions d'un montant total de 1,14 milliard de dollars qui n'avaient pas été passées en produits dans les états financiers. Ce montant représente des contributions dues par les donateurs (hors contributions versées par les gouvernements des pays de programme pour les activités de développement des bureaux situés dans leurs pays), qui seront passées en produits lors des prochains exercices comptables conformément à la méthode de constatation des produits du PNUD. En outre, un montant de 18,4 millions de dollars de contributions annoncées en 2013 au titre des ressources ordinaires n'a pas été porté en produit. Il sera inscrit dans les comptes des exercices au cours desquels les versements seront reçus, conformément à la méthode de constatation des produits du PNUD.

#### *Passifs éventuels*

5. Dans le cadre normal de ses activités, le PNUD peut être partie à des litiges, lesquels sont classés en trois catégories : litiges d'ordre commercial; b) litiges d'ordre administratif; c) litiges divers.

6. Au 31 décembre 2013, les litiges d'ordre commercial et administratif portaient sur un montant total de 5,305 millions de dollars. L'issue de ces litiges étant incertaine, de même que le montant qui pourrait être dû et la date à laquelle il le serait, aucune dépréciation ou provision n'a été constatée. Le PNUD ne s'attend pas à ce que l'issue finale d'un quelconque litige auquel il est partie ait une incidence négative notable sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

7. Le PNUD est un des partenaires du Centre international de calcul, sis à Genève. Selon le mémorandum d'accord, la responsabilité financière des deux partenaires peut être engagée, dans certaines conditions, en cas de litige avec un tiers ou d'obligation à l'égard d'un tiers. Au 31 décembre 2013, il n'existait aucun litige de ce type.

#### Note 34

##### Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture des présents états financiers est le 31 décembre 2013. Le PNUD procède actuellement à une restructuration qui a débuté en 2014. Au 31 décembre 2013, les modalités et coûts de cette restructuration sont en cours de détermination. Pour cette raison, une provision pour restructuration n'a pas été inscrite en 2013. Outre cette restructuration, il ne s'est produit entre la date de clôture des états financiers et celle à laquelle leur publication a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

#### Note 35

##### Informations supplémentaires

##### 35.1

##### Ventilation des charges, par catégorie de coût

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Au 31 décembre 2012</i> |
|---|----------------------------|
| Activités de développement                                    |                            |
| Activités de programme  | 4 352 670                  |
| Activités visant l'efficacité du développement                | 140 805                    |
| Coordination des activités de développement des Nations Unies | 119 531                    |
| Activités de gestion  | 461 360                    |
| Activités entreprises à des fins spéciales                    | 55 806                     |
| Activités diverses  | 327 227                    |
| Élimination   | (212 948) <sup>a</sup>     |
| <b>Charges totales</b>  | <b>5 244 451</b>           |

<sup>a</sup> Ajustement nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations de recouvrement des coûts internes au PNUD.

##### 35.2

##### Charges afférentes aux programmes, par agent d'exécution ou de réalisation et partenaire contractuel

1. L'agent d'exécution ou de réalisation est l'entité chargée de la gestion du projet et responsable de sa réalisation et des résultats obtenus, qui peut déléguer à un partenaire contractuel la tâche de mener à bien le projet et de fournir les produits.

**35.2 a)****Charges afférentes aux programmes, par agent d'exécution ou de réalisation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Participation aux coûts</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> | <i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i> | <i>Total</i>     |
|---|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---|------------------|
| Gouvernements   | 224 324                      | 1 549 670                      | 615 775                             | 663   | 2 390 432        |
| ONG internationales   | 275                          | 30 568                         | 1 223                               | –   | 32 066           |
| ONG nationales  | 583                          | 6 076                          | 4 747                               | –   | 11 406           |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture       | 1 224                        | –                              | –                                   | –   | 1 224            |
| Agence internationale de l'énergie atomique                               | –                            | –                              | 281                                 | –   | 281              |
| Organisation de l'aviation civile internationale                          | –                            | 1 383                          | 5                                   | –   | 1 388            |
| Organisation maritime internationale                                      | –                            | –                              | 519                                 | –   | 519              |
| Union internationale des télécommunications                               | –                            | 312                            | –                                   | –   | 312              |
| Programme des Volontaires des Nations Unies                               | 1                            | (1)                            | –                                   | 32 735  | 32 735           |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | –                            | 248                            | 34                                  | –   | 282              |
| Organisation des Nations Unies pour le développement industriel           | –                            | 4                              | –                                   | –   | 4                |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets            | 3 008                        | 16 024                         | 79 157                              | 75 521  | 173 710          |
| Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche              | –                            | –                              | 335                                 | –   | 335              |
| Autres entités des Nations Unies  | 53                           | 80                             | 39                                  | 4   | 176              |
| Banque mondiale   | –                            | –                              | 43                                  | –   | 43               |
| Organisation mondiale de la Santé   | –                            | –                              | 1 093                               | –   | 1 093            |
| Organisation météorologique mondiale                                      | –                            | –                              | 2                                   | –   | 2                |
| Programme des Nations Unies pour le développement                         | 241 995                      | 1 227 032                      | 236 598                             | 1 037   | 1 706 662        |
| <b>Charges totales afférentes aux programmes</b>                          | <b>471 463</b>               | <b>2 831 396</b>               | <b>939 851</b>                      | <b>109 960</b>  | <b>4 352 670</b> |

**35.2 b)****Charges afférentes aux programmes, par partenaire contractuel**

1. Le partenaire contractuel est l'entité chargée de l'exécution du projet et de la fourniture des produits.

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Participation aux coûts</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> | <i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i> | <i>Total</i> |
|---|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---|--------------|
| Gouvernements   | 207 807                      | 1 409 817                      | 635 034                             | 629   | 2 253 287    |
| ONG internationales   | 1 985                        | 99 685                         | 5 190                               | –   | 106 860      |
| ONG nationales  | 2 151                        | 43 489                         | 4 212                               | –   | 49 852       |
| Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique              | 157                          | –                              | –                                   | –   | 157          |
| Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes   | 24                           | 41                             | –                                   | –   | 65           |
| Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale                  | 30                           | 11                             | 3                                   | –   | 44           |
| Commission économique pour l'Europe                                       | –                            | 55                             | –                                   | –   | 55           |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture       | 1 670                        | 4 444                          | 1 039                               | –   | 7 153        |
| Agence internationale de l'énergie atomique                               | –                            | –                              | 281                                 | –   | 281          |
| Organisation de l'aviation civile internationale                          | –                            | 1 383                          | 5                                   | –   | 1 388        |
| Organisation internationale du Travail                                    | 407                          | 4 083                          | –                                   | –   | 4 490        |
| Organisation maritime internationale                                      | –                            | –                              | 519                                 | –   | 519          |
| Organisation internationale pour les migrations                           | 556                          | 5 651                          | 3 153                               | –   | 9 360        |
| Centre du commerce international  | –                            | –                              | 389                                 | –   | 389          |
| Union internationale des télécommunications                               | –                            | 1 100                          | –                                   | –   | 1 100        |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida                        | –                            | 298                            | –                                   | –   | 298          |
| Fonds d'équipement des Nations Unies                                      | 350                          | –                              | –                                   | –   | 350          |
| Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) | 509                          | 12 833                         | 336                                 | –   | 13 678       |
| Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement          | –                            | 212                            | 2                                   | –   | 214          |
| Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU)   | 343                          | 838                            | –                                   | –   | 1 181        |
| Programme des Volontaires des Nations Unies                               | 3                            | –                              | –                                   | 33 149  | 33 152       |
| Programme des Nations Unies pour l'environnement                          | 18                           | 396                            | (38)                                | –   | 376          |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | 8                            | 1 607                          | 582                                 | –   | 2 197        |
| Fonds des Nations Unies pour la population                                | 64                           | 6 113                          | 125                                 | –   | 6 302        |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                    | 98                           | 8 171                          | –                                   | –   | 8 269        |

|   | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Participation aux coûts</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> | <i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i> | <i>Total</i>     |
|---|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---|------------------|
| Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                               | –                            | 815                            | 61                                  | –   | 876              |
| Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) | 27                           | 2 119                          | 9                                   | –   | 2 155            |
| Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche                                  | 255                          | 311                            | 335                                 | –   | 901              |
| Office des Nations Unies contre la drogue et le crime   | 60                           | 130                            | –                                   | –   | 190              |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets                                | 4 525                        | 34 346                         | 92 293                              | 75 605  | 206 769          |
| Autres entités des Nations Unies  | (3)                          | 412                            | 36                                  | –   | 445              |
| Programme alimentaire mondial   | –                            | 736                            | –                                   | –   | 736              |
| Organisation mondiale de la Santé   | 99                           | 10 184                         | 1 093                               | –   | 11 376           |
| Organisation météorologique mondiale  | –                            | 14                             | 34                                  | –   | 48               |
| Organisation mondiale du tourisme   | 436                          | 106                            | –                                   | –   | 542              |
| Programme des Nations Unies pour le développement   | 249 884                      | 1 181 996                      | 195 158                             | 577   | 1 627 615        |
| <b>Charges totales afférentes aux programmes</b>  | <b>471 463</b>               | <b>2 831 396</b>               | <b>939 851</b>                      | <b>109 960</b>  | <b>4 352 670</b> |

## 35.3

**Charges afférentes aux programmes, par région géographique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                  | <i>Afrique</i>   | <i>États arabes</i> | <i>Asie<br/>et Pacifique</i> | <i>Europe<br/>et Communauté<br/>d'États<br/>indépendants</i> | <i>Amérique latine<br/>et Caraïbes</i> | <i>Projets<br/>mondiaux<br/>et divers</i> | <i>Total</i>     |
|----------------------------------|------------------|---------------------|------------------------------|--|--|---|------------------|
| <b>Charges</b>                   |                  |                     |                              |  |  |   |                  |
| Services contractuels            | 316 973          | 190 593             | 830 254                      | 157 620  | 462 003                                | 117 428                                   | 2 074 871        |
| Dépenses de personnel            | 72 987           | 32 284              | 58 280                       | 15 516   | 26 876                                 | 79 259                                    | 285 202          |
| Fournitures et consommables      | 265 736          | 71 750              | 72 424                       | 60 017   | 179 371                                | 65 804                                    | 715 102          |
| Frais généraux de fonctionnement | 265 449          | 92 555              | 172 984                      | 66 012   | 172 477                                | 90 212                                    | 859 689          |
| Dons et autres transferts        | 77 656           | 69 775              | 67 846                       | 25 636   | 42 842                                 | 64 454                                    | 348 209          |
| Charges diverses                 | 15 375           | 12 806              | 10 249                       | 4 017  | 18 149                                 | 3 893                                     | 64 489           |
| Amortissements                   | 933              | 396                 | 369                          | 181  | 193                                    | 132                                       | 2 204            |
| Charges financières              | 1 393            | 727                 | 129                          | 267  | 238                                    | 150                                       | 2 904            |
| <b>Total</b>                     | <b>1 016 502</b> | <b>470 886</b>      | <b>1 212 535</b>             | <b>329 266</b>   | <b>902 149</b>                         | <b>421 332</b>                            | <b>4 352 670</b> |

## 35.4 Services d'appui remboursables et activités diverses

### 35.4 a) État de la situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Services d'appui remboursables</i> | <i>Contrats de services de gestion</i> | <i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i> | <i>Activités spéciales</i> | <i>Administrateurs auxiliaires</i> | <i>Réserves au titre des bureaux et logements hors siège</i> | <i>Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements</i> | <i>Total</i>     |
|---|---------------------------------------|--|--|----------------------------|------------------------------------|--|---|------------------|
| <b>Actif</b>  |                                       |  |  |                            |                                    |  |   |                  |
| <b>Actifs courants</b>  |                                       |  |  |                            |                                    |  |   |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                       | 127 279                               | 24 906                                 | 18 615   | 15 740                     | 6 096                              | 1 127  | 3 157   | 196 920          |
| Placements  | 294 711                               | 57 679                                 | 43 100   | 36 449                     | 11 198                             | 2 609  | 7 312   | 453 058          |
| Créances – opérations sans contrepartie directe               | 153                                   | –                                      | –  | 2 654                      | 4 628                              | –  | –   | 7 435            |
| Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net | 8 286                                 | –                                      | 2 364  | 24                         | –                                  | 25   | –   | 10 699           |
| Avances – montant net   | 335                                   | –                                      | 188  | 311                        | –                                  | –  | –   | 834              |
| Prêts à des gouvernements                                     | –                                     | –                                      | –  | –                          | –                                  | 772  | –   | 772              |
| Stocks  | 1 303                                 | –                                      | 2  | 13                         | –                                  | –  | –   | 1 318            |
| Autres actifs courants – montant net                          | 5                                     | –                                      | –  | 1                          | –                                  | –  | –   | 6                |
| <b>Actifs courants, total</b>                                 | <b>432 072</b>                        | <b>82 585</b>                          | <b>64 269</b>                                      | <b>55 192</b>              | <b>21 922</b>                      | <b>4 533</b>   | <b>10 469</b>   | <b>671 042</b>   |
| <b>Actifs non courants</b>                                    |                                       |  |  |                            |                                    |  |   |                  |
| Placements  | 247 826                               | 48 502                                 | 36 244   | 30 651                     | 9 415                              | 2 193  | 6 149   | 380 980          |
| Prêts à des gouvernements                                     | –                                     | –                                      | –  | –                          | –                                  | 10 039   | –   | 10 039           |
| Immobilisations corporelles                                   | 36 419                                | –                                      | 782  | 6 129                      | 4                                  | 10 658   | –   | 53 992           |
| Immobilisations incorporelles                                 | 3 154                                 | –                                      | –  | –                          | –                                  | –  | –   | 3 154            |
| <b>Actifs non courants, total</b>                             | <b>287 399</b>                        | <b>48 502</b>                          | <b>37 026</b>                                      | <b>36 780</b>              | <b>9 419</b>                       | <b>22 890</b>  | <b>6 149</b>  | <b>448 165</b>   |
| <b>Actif, total</b>   | <b>719 471</b>                        | <b>131 087</b>                         | <b>101 295</b>                                     | <b>91 972</b>              | <b>31 341</b>                      | <b>27 423</b>  | <b>16 618</b>   | <b>1 119 207</b> |
| <b>Passif</b>   |                                       |  |  |                            |                                    |  |   |                  |
| <b>Passifs courants</b>                                       |                                       |  |  |                            |                                    |  |   |                  |
| Dettes et charges à payer                                     | 16 553                                | 4 912                                  | 6 828  | 951                        | 9 057                              | 30   | –   | 38 331           |
| Avances exigibles   | 316                                   | –                                      | –  | 259                        | 18                                 | –  | –   | 593              |
| Fonds reçus et produits constatés d'avance                    | 3 697                                 | –                                      | –  | 6 082                      | –                                  | 9  | –   | 9 788            |

|   | <i>Services<br/>d'appui<br/>remboursables</i> | <i>Contrats<br/>de services<br/>de gestion</i> | <i>Programme des<br/>Volontaires des<br/>Nations Unies</i> | <i>Activités<br/>spéciales</i> | <i>Administrateurs<br/>auxiliaires</i> | <i>Réserves au titre<br/>des bureaux<br/>et logements<br/>hors siège</i> | <i>Contributions<br/>de contrepartie<br/>en espèces des<br/>gouvernements</i> | <i>Total</i>     |
|---|---|--|--|--------------------------------|--|--|---|------------------|
| Fonds détenus au nom de donateurs                 | –   | –  | –  | 20                             | –                                      | –  | –   | 20               |
| Avantages du personnel                            | 16 283  | –  | –  | 2                              | –                                      | –  | –   | 16 285           |
| Autres passifs courants                           | 84  | –  | –  | 20                             | 548                                    | 8  | –   | 660              |
| <b>Passifs courants, total</b>                    | <b>36 933</b>                                 | <b>4 912</b>                                   | <b>6 828</b>   | <b>7 334</b>                   | <b>9 623</b>                           | <b>47</b>  | <b>–</b>  | <b>65 677</b>    |
| <b>Passifs non courants</b>                       |   |  |  |                                |  |  |   |                  |
| Fonds reçus et produits constatés d'avance        | 6 827   | –  | –  | –                              | –                                      | –  | –   | 6 827            |
| Avantages du personnel                            | 326 125                                       | –  | –  | –                              | –                                      | –  | –   | 326 125          |
| <b>Passifs non courants, total</b>                | <b>332 952</b>                                | <b>–</b>                                       | <b>–</b>   | <b>–</b>                       | <b>–</b>                               | <b>–</b>   | <b>–</b>  | <b>332 952</b>   |
| <b>Passif, total</b>                              | <b>369 885</b>                                | <b>4 912</b>                                   | <b>6 828</b>   | <b>7 334</b>                   | <b>9 623</b>                           | <b>47</b>  | <b>–</b>  | <b>398 629</b>   |
| <b>Actif net/situation nette</b>                  |   |  |  |                                |  |  |   |                  |
| Réserves  | 119 969                                       | –  | –  | –                              | –                                      | 25 000   | –   | 144 969          |
| Excédent/(déficit) cumulé                         | 229 617                                       | 126 175  | 94 467   | 84 638                         | 21 718                                 | 2 376  | 16 618  | 575 609          |
| <b>Actif net/situation nette, total</b>           | <b>349 586</b>                                | <b>126 175</b>                                 | <b>94 467</b>  | <b>84 638</b>                  | <b>21 718</b>                          | <b>27 376</b>  | <b>16 618</b>   | <b>720 578</b>   |
| <b>Passif et actif net/situation nette, total</b> | <b>719 471</b>                                | <b>131 087</b>                                 | <b>101 295</b>   | <b>91 972</b>                  | <b>31 341</b>                          | <b>27 423</b>  | <b>16 618</b>   | <b>1 119 207</b> |

### 35.4 b) État des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Services d'appui<br/>remboursables</i> | <i>Contrats<br/>de service<br/>de gestion</i> | <i>Programme des<br/>Volontaires des<br/>Nations Unies</i> | <i>Activités<br/>spéciales</i> | <i>Administrateurs<br/>auxiliaires</i> | <i>Réserve au titre<br/>des bureaux<br/>et logements<br/>hors siège</i> | <i>Total</i>    |
|--|---|---|--|--------------------------------|--|---|-----------------|
| <b>Produits</b>                                      |   |   |  |                                |  |   |                 |
| Contributions volontaires – montant net <sup>a</sup> | 23 615                                    | 60 379  | 14 045   | 46 618                         | 18 322                                 | –   | 162 979         |
| Produits – opérations avec contrepartie directe      | 91 434                                    | –   | 14 044   | 87 984                         | –                                      | 838   | 194 300         |
| Produits des placements                              | 5 626                                     | 1 243   | 636  | 282                            | 4                                      | –   | 7 791           |
| Autres produits                                      | 218 864                                   | 58  | 19 251   | 8 736                          | –                                      | 192   | 247 101         |
| <b>Produits, total</b>                               | <b>339 539</b>                            | <b>61 680</b>                                 | <b>47 976</b>  | <b>143 620</b>                 | <b>18 326</b>                          | <b>1 030</b>  | <b>612 171</b>  |
| <b>Charges</b>                                       |   |   |  |                                |  |   |                 |
| Services contractuels                                | 33 634                                    | 13 583  | 20 681   | 16 360                         | –                                      | 61  | 84 319          |
| Dépenses de personnel                                | 232 034                                   | –   | 12 811   | 92 518                         | 15 959                                 | 166   | 353 488         |
| Fournitures et consommables                          | 15 015                                    | 58 720  | 1 193  | 3 820                          | –                                      | 97  | 78 845          |
| Frais généraux de fonctionnement                     | 69 931                                    | 3 023   | 14 255   | 27 995                         | 3 788                                  | 48  | 119 040         |
| Dons et autres transferts                            | 1 811                                     | –   | 82   | 440                            | –                                      | –   | 2 333           |
| Charges diverses                                     | 7 542                                     | 195   | 507  | 1 255                          | –                                      | 3   | 9 502           |
| Amortissements                                       | 3 564                                     | –   | 16   | 170                            | –                                      | 282   | 4 032           |
| Charges financières                                  | 444                                       | –   | 7  | 49                             | 5                                      | –   | 505             |
| <b>Charges totales</b>                               | <b>363 975</b>                            | <b>75 521</b>                                 | <b>49 552</b>  | <b>142 607</b>                 | <b>19 752</b>                          | <b>657</b>  | <b>652 064</b>  |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>               | <b>(24 436)</b>                           | <b>(13 841)</b>                               | <b>(1 576)</b>   | <b>1 013</b>                   | <b>(1 426)</b>                         | <b>373</b>  | <b>(39 893)</b> |

<sup>a</sup> Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

**35.5 Participation aux coûts – partage des coûts avec des gouvernements  
et avec des tiers – état des résultats financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Contributions<br/>de tiers<br/>autres que<br/>gouvernements</i> | <i>Contributions de<br/>gouvernements</i> | <i>Total</i>     |
|--|--|---|------------------|
| <b>Produits</b>  |  |   |                  |
| Contributions volontaires – montant net <sup>a</sup>                 | 1 908 568  | 1 083 681                                 | 2 992 249        |
| Produits – opérations avec contrepartie directe                      | 101  | 10  | 111              |
| Produits de placements   | 9 359  | 15 758                                    | 25 117           |
| Produits divers  | 3 560  | 2 293                                     | 5 853            |
| <b>Produit total</b>   | <b>1 921 588</b>   | <b>1 101 742</b>                          | <b>3 023 330</b> |
| <b>Charges</b>   |  |   |                  |
| Services contractuels  | 778 498  | 479 499                                   | 1 257 997        |
| Dépenses de personnel  | 110 069  | 15 030                                    | 125 099          |
| Fournitures et consommables  | 392 342  | 177 505                                   | 569 847          |
| Frais généraux de fonctionnement                                     | 441 875  | 150 127                                   | 592 002          |
| Dons et autres transferts  | 207 491  | 28 518                                    | 236 009          |
| Charges diverses   | 29 501   | 17 324                                    | 46 825           |
| Amortissements   | 1 162  | 66  | 1 228            |
| Charges financières  | 2 142  | 247                                       | 2 389            |
| <b>Charges totales</b>   | <b>1 963 080</b>   | <b>868 316</b>                            | <b>2 831 396</b> |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>                               | <b>(41 492)</b>  | <b>233 426</b>                            | <b>191 934</b>   |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                     |  |   |                  |
| Excédent cumulé de clôture, au 31 décembre 2012                      | 1 843 280  | 712 813                                   | 2 556 093        |
| Ajustements IPSAS  | 4 308  | 1 291                                     | 5 599            |
| <b>Actif net/situation nette de clôture,<br/>au 31 décembre 2013</b> | <b>1 806 096</b>   | <b>947 530</b>                            | <b>2 753 626</b> |

<sup>a</sup> Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

### 35.6 a) Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Programme d'assistance au peuple palestinien</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale thématique pour la réduction de la pauvreté (PNUD)</i> | <i>Fonds pour l'environnement mondial</i> | <i>Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal</i> |
|---|---|--|--|---|--|
| <b>Actif</b>  |   |  |  |   |  |
| <b>Actifs courants</b>  |   |  |  |   |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                       | 6 558   | 23 726   | 2 099  | 59 198                                    | 17 929   |
| Placements  | 15 186  | 54 944   | 4 862  | 137 055                                   | 41 519   |
| Créances – opérations sans contrepartie directe               | –   | 3 241  | –  | 3 299                                     | –  |
| Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net | –   | –  | 1  | 41  | –  |
| Avances – montant net   | 950   | 1 510  | 4  | 13 534                                    | 188  |
| Stocks  | –   | –  | –  | 305                                       | –  |
| Autres actifs courants – montant net                          | –   | –  | 19   | 1   | –  |
| <b>Actifs courants, total</b>                                 | <b>22 694</b>                                       | <b>83 421</b>  | <b>6 985</b>   | <b>213 433</b>                            | <b>59 636</b>  |
| <b>Actifs non courants</b>                                    |   |  |  |   |  |
| Placements  | 12 770  | 46 203   | 4 088  | 115 251                                   | 34 914   |
| Immobilisations corporelles                                   | 332   | 1 352  | 40   | 496                                       | 35   |
| Immobilisations incorporelles                                 | –   | –  | –  | 19  | –  |
| <b>Actifs non courants, total</b>                             | <b>13 102</b>                                       | <b>47 555</b>  | <b>4 128</b>   | <b>115 766</b>                            | <b>34 949</b>  |
| <b>Actif, total</b>   | <b>35 796</b>                                       | <b>130 976</b>   | <b>11 113</b>  | <b>329 199</b>                            | <b>94 585</b>  |
| <b>Passif</b>   |   |  |  |   |  |
| <b>Passifs courants</b>                                       |   |  |  |   |  |
| Dettes et charges à payer                                     | 274   | 22   | 245  | 2 628                                     | 195  |
| Avances exigibles   | –   | –  | –  | 3 334                                     | –  |
| Fonds détenus pour le compte de donateurs                     | –   | –  | –  | 79  | –  |
| Avantages du personnel  | –   | –  | –  | –   | –  |

|   | <i>Programme<br/>d'assistance<br/>au peuple<br/>palestinien</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour<br/>l'ordre public en<br/>Afghanistan</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la réduction<br/>de la pauvreté<br/>(PNUD)</i> | <i>Fonds<br/>pour<br/>l'environnement<br/>mondial</i> | <i>Fonds multilatéral aux<br/>fins de l'application du<br/>Protocole de Montréal</i> |
|---|---|--|--|---|--|
| Autres passifs courants                           | –   | –  | –  | 70  | –  |
| <b>Passifs courants, total</b>                    | <b>274</b>  | <b>22</b>  | <b>245</b>   | <b>6 111</b>  | <b>195</b>   |
| <b>Passif total</b>                               | <b>274</b>  | <b>22</b>  | <b>245</b>   | <b>6 111</b>  | <b>195</b>   |
| <b>Actif net/situation nette</b>                  |   |  |  |   |  |
| Réserves  | 3 000   | –  | –  | –   | –  |
| Excédent cumulé                                   | 32 522  | 130 954  | 10 868   | 323 088   | 94 390   |
| <b>Actif net/situation nette, total</b>           | <b>35 522</b>   | <b>130 954</b>   | <b>10 868</b>  | <b>323 088</b>  | <b>94 390</b>  |
| <b>Passif et actif net/situation nette, total</b> | <b>35 796</b>   | <b>130 976</b>   | <b>11 113</b>  | <b>329 199</b>  | <b>94 585</b>  |

**35.6 a)****Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière (suite)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la gouvernance<br/>démocratique</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la prévention des<br/>crises et le redressement</i> | <i>Commission<br/>internationale<br/>contre l'impunité<br/>au Guatemala</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour la<br/>reconstruction en Iraq</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour les<br/>partenariats novateurs</i> |
|--|---|---|---|--|---|
| <b>Actif</b>   |   |   |   |  |   |
| <b>Actifs courants</b>   |   |   |   |  |   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                          | 3 064   | 16 878  | 909   | 842  | 2 590   |
| Placements   | 7 096   | 39 072  | 2 104   | 1 950  | 5 998   |
| Créances – opérations sans contrepartie directe                  | 154   | 8 490   | 207   | –  | 677   |
| Créances – opérations avec contrepartie directe<br>– montant net | –   | 54  | –   | –  | –   |
| Avances – montant net  | 121   | 1 250   | 33  | 1 183  | 107   |
| Stocks   | 12  | 353   | –   | –  | 4   |
| Autres actifs courants – montant net                             | –   | 9   | –   | –  | –   |
| <b>Actifs courants, total</b>                                    | <b>10 447</b>   | <b>66 106</b>   | <b>3 253</b>  | <b>3 975</b>   | <b>9 376</b>  |
| <b>Actifs non courants</b>                                       |   |   |   |  |   |
| Placements   | 5 968   | 32 856  | 1 770   | 1 639  | 5 044   |
| Immobilisations corporelles                                      | 78  | 437   | –   | 105  | 32  |
| Immobilisations incorporelles                                    | –   | –   | –   | –  | –   |
| <b>Actifs non courants, total</b>                                | <b>6 046</b>  | <b>33 293</b>   | <b>1 770</b>  | <b>1 744</b>   | <b>5 076</b>  |
| <b>Actif total</b>   | <b>16 493</b>   | <b>99 399</b>   | <b>5 023</b>  | <b>5 719</b>   | <b>14 452</b>   |
| <b>Passif</b>  |   |   |   |  |   |
| <b>Passifs courants</b>  |   |   |   |  |   |
| Dettes et charges à payer  | 277   | 782   | –   | 4  | 1   |
| Avances exigibles  | 164   | 1 624   | –   | –  | –   |
| Fonds reçus et produits constatés d'avance                       | 27  | 33  | –   | –  | –   |
| Fonds détenus pour le compte de donateurs                        | –   | 5 400   | –   | –  | –   |
| Avantages du personnel   | –   | –   | –   | –  | –   |

|   | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la gouvernance<br/>démocratique</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la prévention des<br/>crises et le redressement</i> | <i>Commission<br/>internationale<br/>contre l'impunité<br/>au Guatemala</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour la<br/>reconstruction en Iraq</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour les<br/>partenariats novateurs</i> |
|---|---|---|---|--|---|
| Autres passifs courants                           | 6   | –   | –   | –  | 1   |
| <b>Passifs courants, total</b>                    | <b>474</b>  | <b>7 839</b>  | <b>–</b>  | <b>4</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Passif total</b>                               | <b>474</b>  | <b>7 839</b>  | <b>–</b>  | <b>4</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Actif net/situation nette</b>                  |   |   |   |  |   |
| Réserves  | –   | –   | –   | –  | –   |
| Excédent cumulé                                   | 16 019  | 91 560  | 5 023   | 5 715  | 14 450  |
| <b>Actif net/situation nette, total</b>           | <b>16 019</b>   | <b>91 560</b>   | <b>5 023</b>  | <b>5 715</b>   | <b>14 450</b>   |
| <b>Passif et actif net/situation nette, total</b> | <b>16 493</b>   | <b>99 399</b>   | <b>5 023</b>  | <b>5 719</b>   | <b>14 452</b>   |

### 35.6 b) Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état des résultats financiers

(En milliers de dollars des États/Unis)

|  | <i>Programme d'assistance<br/>au peuple palestinien</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour l'ordre<br/>public en Afghanistan</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique pour<br/>la réduction de la<br/>pauvreté (PNUD)</i> | <i>Fonds<br/>pour l'environnement<br/>mondial</i> | <i>Fonds multilatéral aux<br/>fins de l'application du<br/>Protocole de Montréal</i> |
|--|---|--|--|---|--|
| <b>Produits</b>                                      |   |  |  |   |  |
| Contributions volontaires – montant net <sup>a</sup> | 10 740  | 228 511  | 3 769  | 322 547   | 37 502   |
| Produits des placements                              | 388   | 1 400  | 131  | 3 135   | 922  |
| Produits divers                                      | 2   | 48   | –  | 15  | 1 086  |
| <b>Produits, total</b>                               | <b>11 130</b>   | <b>229 959</b>   | <b>3 900</b>   | <b>325 697</b>                                    | <b>39 510</b>  |
| <b>Charges</b>                                       |   |  |  |   |  |
| Services contractuels                                | 19 510  | 358 349  | 2 332  | 142 587   | 18 774   |
| Dépenses de personnel                                | 114   | 2 463  | 1 215  | 22 968  | 2 260  |
| Fournitures et consommables                          | 1 683   | 487  | 159  | 23 770  | 5 075  |
| Frais généraux de fonctionnement                     | 2 928   | 16 809   | 2 222  | 65 188  | 5 721  |
| Subventions et autres transferts                     | 2 750   | –  | 191  | 56 442  | 13 671   |
| Charges diverses                                     | 195   | –  | 397  | 4 559   | 390  |
| Amortissements                                       | 37  | 127  | 2  | 46  | 4  |
| Charges financières                                  | –   | –  | 1  | 57  | 1  |
| <b>Charges totales</b>                               | <b>27 217</b>   | <b>378 235</b>   | <b>6 519</b>   | <b>315 617</b>                                    | <b>45 896</b>  |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>               | <b>(16 087)</b>   | <b>(148 276)</b>   | <b>(2 619)</b>   | <b>10 080</b>                                     | <b>(6 386)</b>   |

<sup>a</sup> Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

**35.6 b)****Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière (suite)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la gouvernance<br/>démocratique</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la prévention des<br/>crises et le redressement</i> | <i>Commission<br/>internationale<br/>contre l'impunité<br/>au Guatemala</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour la<br/>reconstruction en Iraq</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour les<br/>partenariats novateurs</i> |
|--|---|---|---|--|---|
| <b>Produits</b>                                      |   |   |   |  |   |
| Contributions volontaires – montant net <sup>a</sup> | 9 715   | 65 221  | 6 650   | 4 730  | 2 285   |
| Produits – opérations avec contrepartie directe      | 257   | 974   | 76  | 90   | 145   |
| Produits des placements                              | 18  | 130   | 3   | 141  | 989   |
| <b>Total des produits</b>                            | <b>9 990</b>  | <b>66 325</b>   | <b>6 729</b>  | <b>4 961</b>   | <b>3 419</b>  |
| <b>Charges</b>                                       |   |   |   |  |   |
| Services contractuels                                | 5 732   | 26 473  | 13  | 5 697  | 1 701   |
| Dépenses de personnel                                | 5 566   | 22 131  | 10 369  | 1 172  | 2 643   |
| Fournitures et consommables                          | 857   | 6 776   | 415   | 113  | 233   |
| Frais généraux de fonctionnement                     | 7 698   | 22 200  | 1 797   | 3 059  | 1 527   |
| Subventions et autres transferts                     | 1 762   | 10 746  | –   | 18   | 281   |
| Charges diverses                                     | 398   | 646   | 77  | 6  | 93  |
| Amortissements                                       | 12  | 48  | –   | 9  | 16  |
| Charges financières                                  | 5   | 42  | 1   | 4  | 1   |
| <b>Total des charges</b>                             | <b>22 030</b>   | <b>89 062</b>   | <b>12 672</b>   | <b>10 078</b>  | <b>6 495</b>  |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>               | <b>(12 040)</b>   | <b>(22 737)</b>   | <b>(5 943)</b>  | <b>(5 117)</b>   | <b>(3 076)</b>  |

<sup>a</sup> Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

### 35.7 Ensemble des fonds

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2012</i> | <i>Ajustements<br/>sur exercices<br/>antérieurs</i> | <i>Solde<br/>d'ouverture<br/>ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2013</i> |
|---|---|---|---|-----------------|------------------|---|
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Afrique</b>  |   |   |   |                 |                  |   |
| Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique  | 1 969   | –   | 1 969                                   | 12              | (1 134)          | 847   |
| Appui au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Côte d'Ivoire – équipement et fonctionnement des sites et appui à la communication – désarmement, démobilisation et réintégration | 69  | –   | 69                                      | –               | –                | 69  |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au projet d'élections en République démocratique du Congo  | 4 315   | –   | 4 315                                   | (21)            | (1 401)          | 2 893   |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour le développement des capacités commerciales au service de la réduction de la pauvreté et du développement humain en Afrique subsaharienne                    | 396   | –   | 396                                     | –               | (199)            | 197   |
| Fonds d'affectation spéciale Agence canadienne de développement international-PNUD pour l'appui au recensement général de la population et de l'habitat au Sénégal  | 34  | –   | 34                                      | –               | –                | 34  |
| Arrangement transitoire aux Comores   | 105   | –   | 105                                     | –               | –                | 105   |
| Commission européenne : Fonds conjoint des donateurs à l'appui des élections de 2007 au Nigéria   | 2 562   | –   | 2 562                                   | –               | –                | 2 562   |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Angola pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa grâce à l'élimination des stocks de mines antipersonnel   | 1   | –   | 1                                       | (1)             | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-République du Congo pour le projet de collecte et de destruction des armes pour le développement   | 13  | –   | 13                                      | –               | (32)             | (19)  |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Érythrée pour l'appui au Programme de renforcement des capacités antimines   | 324   | –   | 324                                     | –               | (161)            | 163   |
| CEE : Appui à la mise en place des centres de brassage dans le cadre de la réforme du secteur sécuritaire en République démocratique du Congo   | 3   | –   | 3                                       | –               | –                | 3   |
| CEE : Appui à la sécurisation des élections en République démocratique du Congo   | (387)   | –   | (387)                                   | 387             | –                | –   |
| CEE : Programme d'appui à la bonne gouvernance au Tchad   | 1 038   | –   | 1 038                                   | –               | (970)            | 68  |
| CEE : Projet « CHOC » (Change Habits-Oppose Corruption) au Cameroun   | 11  | –   | 11                                      | –               | –                | 11  |
| CEE : Réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode à haute intensité de main d'œuvre en République du Congo   | (533)   | –   | (533)                                   | –               | –                | (533)   |
| CEE : Initiatives à l'appui du recensement de la population de 2005 au Nigéria  | 468   | –   | 468                                     | –               | (3)              | 465   |
| CEE : Appui aux élections législatives de 2007 (phase 1)  | 141   | 210   | 351                                     | (350)           | –                | 1   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| CEE : Appui institutionnel à l'Agence nationale angolaise de déminage (CNDAH) aux niveaux national et provincial  | 261   | –   | 261                             | (260)           | –                | 1   |
| CEE : Appui au processus électoral en République démocratique du Congo  | 355   | –   | 355                             | (355)           | –                | –   |
| CEE : Création de commissions nationales de l'armement fortes, efficaces et capables dans la sous-région de la CEDEAO   | (74)  | –   | (74)                            | –               | 74               | –   |
| CEE : Composante de renforcement des capacités du Programme de réforme parlementaire III  | 192   | –   | 192                             | –               | –                | 192   |
| CEE : Renforcement des capacités de gestion durable des ressources énergétiques, en collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA   | 39  | –   | 39                              | 128             | (89)             | 78  |
| CEE : Mission d'observation électorale au Nigéria   | –   | –   | –                               | –               | (1)              | (1)   |
| CEE : Amélioration de la gestion des connaissances en matière de préparation aux catastrophes et de réduction des risques dans le sud-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'océan Indien, aux Comores, à Madagascar, au Malawi et au Mozambique | 32  | –   | 32                              | (32)            | –                | –   |
| CEE : Lutte antimines dans les régions éthiopiennes du Tigré et de l'Afar   | 21  | –   | 21                              | –               | –                | 21  |
| CEE : Enquête sur l'impact des mines dans les provinces d'Inhambane et de Maputo (Mozambique)   | 3   | –   | 3                               | –               | (3)              | –   |
| CEE : Organisation de l'atelier de démarrage du programme de réhabilitation et de développement en Guinée forestière  | 7   | –   | 7                               | –               | –                | 7   |
| CEE : Révision de la Constitution de la République du Malawi  | –   | 1   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE : Renforcement des capacités d'acteurs étatiques et non étatiques aux Seychelles  | 249   | –   | 249                             | 53              | (260)            | 42  |
| CEE : Appui à la consolidation de l'état de droit au Zimbabwe par le renforcement des capacités des parties prenantes   | –   | –   | –                               | –               | –                | –   |
| CEE : Appui au renforcement de la démocratie en République-Unie de Tanzanie   | 298   | –   | 298                             | 482             | (749)            | 31  |
| CEE : Appui à l'observation des élections en République-Unie de Tanzanie  | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE : Appui aux personnes déplacées dans leur propre pays, expulsées et réinstallées en Érythrée (centre médical)   | 22  | –   | 22                              | –               | (50)             | (28)  |
| CEE : Appui aux élections législatives et présidentielle au Niger   | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE : Appui au Programme pour l'égalité des sexes au Swaziland  | (1)   | –   | (1)                             | –               | –                | (1)   |
| CEE : Appui à la Mission d'observation électorale au Nigéria en avril 2007  | 214   | –   | 214                             | –               | –                | 214   |
| CEE : Appui à la mise en œuvre du programme de développement intégré des zones arides   | 398   | –   | 398                             | (39)            | (379)            | (20)  |
| CEE : Appui au Programme national d'éducation civique (phase II)  | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE : Appui à l'Institut national de la statistique au Rwanda   | 1   | –   | 1                               | (2)             | (1)              | (2)   |
| CEE : Appui à l'observation du processus électoral en Côte d'Ivoire   | 398   | –   | 398                             | –               | –                | 398   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| CEE : Appui à l'organisation des élections nationales d'octobre 2005 au Libéria   | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE : Appui au Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté en Éthiopie  | 2   | –   | 2                               | –               | –                | 2   |
| CEE : Appui à l'accès des citoyens à la justice au Mozambique   | (114)   | –   | (114)                           | (7)             | –                | (121)   |
| CEE : Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés au Mali   | (106)   | –   | (106)                           | –               | –                | (106)   |
| CEE : Appui aux personnes déplacées dans leur propre pays, expulsées et réinstallées en Érythrée (sécurité alimentaire)   | (17)  | –   | (17)                            | –               | 19               | 2   |
| CEE : Appui au processus électoral en Mauritanie  | 55  | –   | 55                              | –               | (16)             | 39  |
| CEE : Appui au projet « Assessoria técnica para a consolidação das capacidades da CNIDAH » (Angola)   | (41)  | –   | (41)                            | (28)            | –                | (69)  |
| CEE : Appui au projet de renforcement des capacités de décision de la Banque centrale du Kenya  | 15  | –   | 15                              | –               | –                | 15  |
| CEE : Appui au financement commun de l'évaluation conjointe de la gouvernance au Rwanda   | 6   | –   | 6                               | –               | (7)              | (1)   |
| CEE : Appui au baromètre de la société civile   | 14  | –   | 14                              | (14)            | –                | –   |
| CEE : Appui au Colloque international sur l'émancipation des femmes, la formation d'élites et la paix et la sécurité internationales organisé au Libéria et aux suites qui lui seront données | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE : Appui à la stratégie nationale de lutte antimines : appui au démarrage du Centre de lutte contre les mines en Casamance   | 16  | –   | 16                              | –               | –                | 16  |
| CEE-Seychelles : Remise en état à la suite du tsunami   | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE-Comores : Appui à la mise en œuvre de l'accord sur les dispositions transitoires  | (267)   | –   | (267)                           | –               | (7)              | (274)   |
| Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Libéria   | 2   | –   | 2                               | –               | –                | 2   |
| Prorogation de l'enquête sur l'impact des mines en Érythrée   | 74  | –   | 74                              | –               | –                | 74  |
| Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique   | 495   | –   | 495                             | 4               | (161)            | 338   |
| Fonds fiduciaire du PNUD concernant l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires  | 260   | (2)   | 258                             | (259)           | (60)             | (61)  |
| Coordination de l'information humanitaire (Zimbabwe)  | 4   | –   | 4                               | (4)             | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité au Libéria  | 3 691   | –   | 3 691                           | 32              | (1 090)          | 2 633   |
| Appui au renforcement des capacités de l'Institut national de déminage au Mozambique  | 59  | –   | 59                              | –               | (36)             | 23  |
| Appui au processus électoral au Burundi   | 240   | –   | 240                             | –               | –                | 240   |
| Appui aux élections tripartites de 2004 au Malawi   | 489   | –   | 489                             | –               | (488)            | 1   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| Appui à l'organisation d'élections municipales au Niger   | 2   | –   | 2                               | –               | –                | 2   |
| Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'urgence de 2006 au Burundi   | 1 203   | –   | 1 203                           | –               | –                | 1 203   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Norvège pour l'appui à la gouvernance en Afrique  | 1 140   | –   | 1 140                           | 8               | (862)            | 286   |
| PNUD : « Appui au processus électoral en Guinée »   | (65)  | –   | (65)                            | 92              | (28)             | (1)   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'Angola  | 87  | (5)   | 82                              | (56)            | –                | 26  |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au titre des projets de développement intéressant les réfugiés en Afrique                                    | 267   | –   | 267                             | (54)            | (270)            | (57)  |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux populations et la réinstallation permanente au Burundi   | 629   | –   | 629                             | (18)            | 2                | 613   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la démobilisation, la réinsertion, la réadaptation et le relèvement en Sierra Leone                                       | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Namibie  | 29  | –   | 29                              | –               | –                | 29  |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'encaissement des paiements des utilisateurs du Mécanisme d'élaboration des projets en Afrique                           | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Rwanda   | 57  | –   | 57                              | (58)            | –                | (1)   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au programme de réformes au Nigéria   | 1 959   | –   | 1 959                           | (1 508)         | –                | 451   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au Programme d'assistance humanitaire et de relèvement mené par l'équipe de pays des Nations Unies au Zimbabwe    | 9   | –   | 9                               | (11)            | –                | (2)   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme de déminage au Mozambique  | 250   | –   | 250                             | 3               | 43               | 296   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe                                     | 2 625   | –   | 2 625                           | 20              | (825)            | 1 820   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la pauvreté et la faim en Afrique   | 1 585   | (13)  | 1 572                           | 15              | (462)            | 1 125   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Belgique à l'appui du processus électoral en Afrique du Sud   | 45  | –   | 45                              | –               | –                | 45  |
| Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale PNUD-CEE pour le Programme du Réseau Afrique 2000 : subventions allouées au Burkina Faso, au Cameroun et à l'Ouganda | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD/IDA à l'appui du Programme national pour l'environnement au Mozambique  | 24  | –   | 24                              | (24)            | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Norvège pour appuyer le processus électoral au Mozambique   | 807   | –   | 807                             | (1 177)         | –                | (370)   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Afrique</b>   | <b>28 483</b>                                     | <b>191</b>                                  | <b>28 674</b>                   | <b>(3 042)</b>  | <b>(9 606)</b>   | <b>16 026</b>                                     |

| <i>Nom du fonds</i>  | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2012</i> | <i>Ajustements<br/>sur exercices<br/>antérieurs</i> | <i>Solde<br/>d'ouverture<br/>ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2013</i> |
|--|---|---|---|-----------------|------------------|---|
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD États arabes</b>  |   |   |   |                 |                  |   |
| Rapport arabe sur le développement humain  | 49  | –   | 49                                      | –               | –                | 49  |
| Commission européenne-PNUD : Projet conjoint d'assistance électorale au Yémen  | 256   | –   | 256                                     | –               | 660              | 916   |
| CEE : Fonds d'affectation spéciale pour le projet de renforcement des capacités en matière de défense des droits de l'homme en Égypte                              | 1   | –   | 1                                       | (1)             | –                | –   |
| CEE : Appui intégré à la décentralisation en Albanie   | (559)   | –   | (559)                                   | –               | 648              | 89  |
| CEE : Iraq – Appui au droit et à la justice  | 281   | –   | 281                                     | –               | 5                | 286   |
| CEE : Mobilisation de la société civile palestinienne pendant les élections par l'entremise du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD                | 5   | –   | 5                                       | (5)             | –                | –   |
| CEE : Projet de déminage de la frontière Nord de la Jordanie   | –   | –   | –                                       | –               | –                | –   |
| CEE : Programme d'assistance au peuple palestinien – Développement local de Silwan grâce à la création de la Maison de l'Europe                                    | (1)   | –   | (1)                                     | 1               | –                | –   |
| CEE : Coordonnateur du Groupe de stratégie sur la gouvernance du Programme d'assistance au peuple palestinien  | (210)   | –   | (210)                                   | 709             | (632)            | (133)   |
| CEE : Projet d'appui à la décentralisation et aux collectivités locales  | 71  | –   | 71                                      | –               | (3)              | 68  |
| CEE : Somali Support Secretariat   | (122)   | –   | (122)                                   | –               | –                | (122)   |
| CEE : Somalie – Appui au programme pour l'état de droit et la sécurité en Somalie  | 176   | –   | 176                                     | –               | (54)             | 122   |
| CEE : Soudan – Renforcement des capacités pour une bonne gestion de l'aide   | (193)   | –   | (193)                                   | –               | –                | (193)   |
| CEE : Soudan – Promotion de l'égalité, de la tolérance et de la paix par la diffusion au Sud-Soudan de l'Accord de paix global et du cadre juridique de transition | 36  | –   | 36                                      | –               | (18)             | 18  |
| CEE : Appui à la sécurité des populations dans le Soudan oriental  | 191   | –   | 191                                     | (191)           | –                | –   |
| CEE-Soudan : Programme local de relèvement et de remise en état à la suite du conflit  | 2 030   | –   | 2 030                                   | –               | (3 219)          | (1 189)   |
| Fonds d'affectation spéciale à l'appui des technologies de l'information et des communications en Égypte   | 2 384   | (33)  | 2 351                                   | 419             | (880)            | 1 890   |
| Promotion des droits de la femme et de l'enfant au moyen de l'information (Égypte, Liban, Tunisie)   | 1   | –   | 1                                       | (1)             | –                | –   |
| Appui à la reconstruction en Iraq  | 10 840  | (8)   | 10 832                                  | 4 961           | (10 078)         | 5 715   |
| Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la pauvreté dans la région arabe   | 107   | –   | 107                                     | 1               | –                | 108   |
| Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de Programme dans le cadre des élections en Iraq  | 101   | –   | 101                                     | –               | –                | 101   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance au peuple palestinien   | 51 537  | 72  | 51 609                                  | 11 130          | (27 217)         | 35 522  |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie  | 1 569   | –   | 1 569                                   | 16              | –                | 1 585   |

| <i>Nom du fonds</i>  | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|--|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| PNUD: Fonds d'affectation spéciale pour le programme Iraq  | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD États arabes</b>   | <b>68 551</b>                                     | <b>31</b>                                   | <b>68 582</b>                   | <b>17 039</b>   | <b>(40 788)</b>  | <b>44 833</b>                                     |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Asie-Pacifique</b>  |   |   |                                 |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale Bureau australien d'aide au développement-PNUD  | 96  | –   | 96                              | 1               | (1)              | 96  |
| Renforcement des capacités de gestion de l'information en Afghanistan  | 71  | –   | 71                              | (71)            | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'Alliance cambodgienne pour l'adaptation aux changements climatiques (Cambodia Climate Change Alliance)   | 1 762   | (58)  | 1 704                           | 471             | (1 412)          | 763   |
| CEE : Composante de renforcement des capacités du projet « emplois ruraux pour le bien public »  | 82  | –   | 82                              | –               | –                | 82  |
| CEE : Programme local de rétablissement des moyens d'existence dans les régions de l'Azad Jammu-et-Cachemire et de la province de la frontière du nord-ouest frappées par le séisme                | 134   | –   | 134                             | (829)           | 695              | –   |
| CEE : Mise en place de dispositifs institutionnels de gestion des risques liés aux catastrophes au Timor-Leste   | 1   | –   | 1                               | (1)             | –                | –   |
| CEE : Dispositif de secours et de redressement en faveur des Maldiviens victimes du tsunami  | 8   | –   | 8                               | (8)             | –                | –   |
| CEE : Programme « Gouvernance pour un développement équitable » : renforcement de l'état de droit et de la participation de la société civile en Chine   | 48  | –   | 48                              | (49)            | –                | (1)   |
| CEE : République démocratique populaire lao : renforcement de la contribution apportée par le droit international au renforcement de l'état de droit en République démocratique populaire lao      | 4   | –   | 4                               | –               | (4)              | –   |
| CEE : République démocratique populaire lao : projet relatif à la gouvernance, à la réforme de l'administration publique et à la fourniture de services décentralisés dans la province de Saravane | 7   | –   | 7                               | 128             | (25)             | 110   |
| CEE : Projet d'appui aux autorités locales – composante « enseignement et innovation »   | (10)  | –   | (10)                            | 354             | (344)            | –   |
| CEE : Intégration de la gestion des risques de catastrophe dans la planification du développement et de l'occupation des sols aux échelons sous-national et local aux Philippines                  | 7   | –   | 7                               | (6)             | (1)              | –   |
| CEE : Renforcement des capacités de préparation aux catastrophes et de secours en Afghanistan (phase II)   | 70  | –   | 70                              | (200)           | 130              | –   |
| CEE : Fonds d'affectation spéciale pour le développement et le renforcement de la confiance dans les Chittagong Hill Tracts  | (19)  | –   | (19)                            | –               | 20               | 1   |
| CEE : Renforcement des capacités de l'Assemblée nationale et appui à la République démocratique populaire lao devant la Cour pénale internationale   | (10)  | –   | (10)                            | –               | 13               | 3   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| CEE : Appui à des solutions durables à la situation déjà ancienne des personnes réfugiées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar  | 321   | –   | 321                             | –               | –                | 321   |
| CEE : Appui au rétablissement des moyens d'existence affectés par le tsunami aux Maldives   | 35  | –   | 35                              | –               | 3                | 38  |
| CEE : Appui au Programme de gouvernance infranationale en Afghanistan   | 36  | –   | 36                              | (36)            | –                | –   |
| CEE : Appui à la composante de renforcement des capacités du projet « emplois ruraux pour le bien public »  | 32  | –   | 32                              | –               | –                | 32  |
| CEE : Appui à l'amélioration de la santé, de la nutrition et de la situation démographique dans les Chittagong Hill Tracts  | 304   | –   | 304                             | –               | –                | 304   |
| CEE : Appui au Programme national d'éducation civique   | 17  | –   | 17                              | (15)            | –                | 2   |
| CEE : Appui à la réduction des risques de catastrophe au niveau national au Népal (phase II)  | 7   | –   | 7                               | (7)             | –                | –   |
| CEE : Appui au programme de renforcement de la gouvernance des provinces dans les Îles Salomon  | 1 185   | –   | 1 185                           | (20)            | (771)            | 394   |
| CEE : Appui à l'analyse du secteur de la sécurité au Timor-Leste – dispositif de renforcement des capacités   | 81  | –   | 81                              | (74)            | –                | 7   |
| CEE : Appui à une réaction renforcée face aux déplacements internes de population à Mindanao  | 3   | –   | 3                               | (2)             | –                | 1   |
| CEE : Appui au système judiciaire – constitution de tribunaux de village au Bangladesh  | 2 584   | –   | 2 584                           | –               | (1 787)          | 797   |
| CEE-UE : Programme de diversité biologique de la Chine  | 4 755   | –   | 4 755                           | (4 734)         | –                | 21  |
| Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan   | 278 956   | 274   | 279 230                         | 229 959         | (378 235)        | 130 954   |
| Redressement et développement local dans les zones rurales du Timor-Leste   | (84)  | –   | (84)                            | –               | –                | (84)  |
| Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes à sous-munitions en République démocratique populaire lao dans le cadre de la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide | 5 260   | –   | 5 260                           | 1 948           | (5 252)          | 1 956   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la drogue en Afghanistan   | 8 376   | –   | 8 376                           | (254)           | –                | 8 122   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale à l'appui des mesures prises par l'Indonésie pour se préparer au changement climatique  | 5 190   | –   | 5 190                           | 38              | (2 451)          | 2 777   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour l'initiative en faveur de la paix et du développement au Népal   | 34  | –   | 34                              | (34)            | –                | –   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux élections de 2004 en Indonésie   | 290   | –   | 290                             | (82)            | –                | 208   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le programme de relèvement communautaire en Indonésie  | 26  | –   | 26                              | (26)            | –                | –   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au renforcement des capacités en vue de la réforme de l'administration indonésienne              | 447   | –   | 447                             | (273)           | –                | 174   |
| PNUD-République démocratique populaire lao : Fonds d'affectation spéciale pour la neutralisation des engins non explosés                          | 46  | –   | 46                              | –               | –                | 46  |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-République de Corée   | 84  | –   | 84                              | 347             | –                | 431   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-République de Corée à l'appui du Programme de développement du bassin du fleuve Tumen                           | 581   | –   | 581                             | 4               | (247)            | 338   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Asie-Pacifique</b>  | <b>310 817</b>                                    | <b>216</b>                                  | <b>311 033</b>                  | <b>226 529</b>  | <b>(389 669)</b> | <b>147 893</b>                                    |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD</b>   |   |   |                                 |                 |                  |   |
| Commission européenne-PNUD : Collaboration à l'appui des travaux liés à l'évaluation des besoins d'après crise et au relèvement rapide (I)        | 34  | –   | 34                              | –               | (34)             | –   |
| Commission européenne-PNUD : Collaboration à l'appui des travaux liés à l'évaluation des besoins d'après crise et au relèvement rapide (II)       | 34  | –   | 34                              | –               | –                | 34  |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le redressement   | 110 248   | 4 049                                       | 114 297                         | 66 325          | (89 062)         | 91 560  |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour les situations de crise, d'après conflit et de redressement  | 406   | –   | 406                             | –               | –                | 406   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au renforcement des capacités de réforme   | 1 045   | –   | 1 045                           | (1 086)         | 41               | –   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le développement social durable, la paix et l'appui aux pays se trouvant dans une situation particulière | 2 378   | –   | 2 378                           | (44)            | –                | 2 334   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD</b>  | <b>114 145</b>                                    | <b>4 049</b>                                | <b>118 194</b>                  | <b>65 195</b>   | <b>(89 055)</b>  | <b>94 334</b>                                     |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau des politiques de développement du PNUD</b>  |   |   |                                 |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 2015   | 154   | –   | 154                             | (12)            | (111)            | 31  |
| Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 21   | 14  | –   | 14                              | –               | –                | 14  |
| CEE : Amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des régions arides  | –   | –   | –                               | –               | –                | –   |
| CEE : Initiative conjointe pour le développement et la migration  | (253)   | (2)   | (255)                           | 405             | (150)            | –   |
| CEE : Étude sur l'élaboration d'indicateurs sur la gouvernance des pays en développement  | (3)   | –   | (3)                             | –               | 3                | –   |
| CEE : Réseau du savoir électoral ACE – Réseau d'experts   | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier   | –   | –   | –                               | 13 129          | (250)            | 12 879  |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| Allemagne : Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Programme du PNUD sur la responsabilité et la transparence                                      | 70  | –   | 70                              | (70)            | –                | –   |
| Fonds pour le développement des capacités mondiales   | 560   | –   | 560                             | 4               | (241)            | 323   |
| Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (mécanisme 1) | 9   | –   | 9                               | 1               | –                | 10  |
| Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (mécanisme 2) | 47  | 896   | 943                             | 95              | (2)              | 1 036   |
| Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal  | 101 275   | (499)                                       | 100 776                         | 39 510          | (45 896)         | 94 390  |
| Pays-Bas : Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'action spéciale pour l'administration et la gestion                                       | 44  | –   | 44                              | 1               | (10)             | 35  |
| Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial  | 312 929   | 79  | 313 008                         | 325 697         | (315 617)        | 323 088   |
| Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse   | 4 305   | (2)   | 4 303                           | 1 818           | (1 648)          | 4 473   |
| Compte de l'énergie du PNUD   | 802   | 1   | 803                             | 433             | (344)            | 892   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique à l'appui de la gouvernance démocratique   | 27 442  | 617   | 28 059                          | 9 990           | (22 030)         | 16 019  |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour une gestion de l'énergie au service du développement durable                                      | 1 466   | 122   | 1 588                           | 10              | (412)            | 1 186   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'environnement   | 27 191  | 313   | 27 504                          | 26 070          | (5 255)          | 48 319  |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes   | 1 544   | 25  | 1 569                           | 1 293           | (1 594)          | 1 268   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique à l'appui des technologies de l'information et des communications                                      | 4 096   | –   | 4 096                           | 31              | (1 208)          | 2 919   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour la lutte contre la pauvreté à l'appui du développement durable                                    | 12 970  | 517   | 13 487                          | 3 900           | (6 519)          | 10 868  |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour la lutte contre le VIH/sida   | 849   | –   | 849                             | 8               | (50)             | 807   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale à l'appui des partenariats public-privé au service de l'environnement urbain                                      | 314   | –   | 314                             | 2               | (208)            | 108   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social   | 3   | –   | 3                               | –               | –                | 3   |
| PNUD : Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'organisation de la Conférence de Varsovie  | 1   | –   | 1                               | (1)             | –                | –   |
| PNUD-Allemagne : Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la décentralisation et de la gouvernance locale en vue de réduire la pauvreté              | 37  | –   | 37                              | (15)            | (22)             | –   |
| PNUD-États-Unis : Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement   | 633   | –   | 633                             | (546)           | (87)             | –   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau des politiques de développement du PNUD</b>   | <b>496 500</b>                                    | <b>2 067</b>                                | <b>498 567</b>                  | <b>421 753</b>  | <b>(401 651)</b> | <b>518 669</b>                                    |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2012</i> | <i>Ajustements<br/>sur exercices<br/>antérieurs</i> | <i>Solde<br/>d'ouverture<br/>ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2013</i> |
|---|---|---|---|-----------------|------------------|---|
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion du PNUD</b>  |   |   |   |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre des Plans d'action du PNUD (2000-2003)   | 312   | –   | 312                                     | 2               | (153)            | 161   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD 2001  | 622   | (4)   | 618                                     | 4               | (95)             | 527   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme  | 31  | –   | 31                                      | (31)            | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Agence suédoise de développement international pour l'assistance à des activités particulières du PNUD  | 3 806   | 1   | 3 807                                   | 1 910           | (2 704)          | 3 013   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Royaume-Uni pour le compte du Programme du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité en faveur du renforcement de la sécurité des opérations des Nations Unies en Iraq | 265   | –   | 265                                     | –               | 21               | 286   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion du PNUD</b>   | <b>5 036</b>  | <b>(3)</b>  | <b>5 033</b>                            | <b>1 885</b>    | <b>(2 931)</b>   | <b>3 987</b>  |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion/Division de la planification des ressources et de la coordination</b>  |   |   |   |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition  | 84  | –   | 84                                      | (54)            | (31)             | (1)   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion/Division de la planification des ressources et de la coordination</b>   | <b>84</b>   | <b>–</b>  | <b>84</b>                               | <b>(54)</b>     | <b>(31)</b>      | <b>(1)</b>  |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD</b>  |   |   |   |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique à l'appui de l'aide au développement du secteur privé dans les pays en développement et de la réforme du système des Nations Unies à l'échelon national                           | 40  | –   | 40                                      | (40)            | –                | –   |
| Commission européenne : Fonds d'affectation spéciale pour la campagne européenne du Millénaire contre la pauvreté   | 2   | –   | 2                                       | (2)             | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale français   | 723   | –   | 723                                     | 310             | (568)            | 465   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les objectifs du Millénaire pour le développement   | 204   | –   | 204                                     | 2               | (206)            | –   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le partenariat international  | 3 563   | –   | 3 563                                   | (532)           | (1 959)          | 1 072   |
| PNUD-Italie : Fonds d'affectation spéciale pour les initiatives de partenariat à l'appui de la lutte contre la pauvreté   | 1 343   | (1)   | 1 342                                   | (32)            | (898)            | 412   |
| PNUD-Corée du Sud : Fonds d'affectation spéciale pour la programmation d'activités de coopération axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement   | 11 231  | (47)  | 11 184                                  | 4 157           | (5 383)          | 9 958   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le secteur privé et le développement  | 2 012   | –   | 2 012                           | 20              | (258)            | 1 774   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds: Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD</b>  | <b>19 118</b>                                     | <b>(48)</b>                                 | <b>19 070</b>                   | <b>3 883</b>    | <b>(9 272)</b>   | <b>13 681</b>                                     |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de la coordination des activités de développement du PNUD</b>  |   |   |                                 |                 |                  |   |
| CEE : Réalisation d'une évaluation des besoins d'après conflit et élaboration d'un cadre de résultats transitoires  | 1   | –   | 1                               | –               | (1)              | –   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la coordination des activités de développement du PNUD</b>   | <b>1</b>  | <b>–</b>                                    | <b>1</b>                        | <b>–</b>        | <b>(1)</b>       | <b>–</b>  |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Europe et Communauté d'États indépendants</b>  |   |   |                                 |                 |                  |   |
| CEE : Programme d'appui aux systèmes intégrés de contrôle des frontières dans le Caucase du Sud   | (56)  | –   | (56)                            | 57              | –                | 1   |
| CEE : Contrôles aux frontières en Asie centrale (phase 7)   | 109   | –   | 109                             | (106)           | –                | 3   |
| CEE : Amélioration des conditions de vie dans la vallée de Ferghana (Ouzbékistan)   | (32)  | –   | (32)                            | –               | 32               | –   |
| CEE : Amélioration des conditions de vie dans la vallée de Ferghana (Ouzbékistan)   | 12  | –   | 12                              | –               | –                | 12  |
| CEE : Prise en compte systématique de la gestion des risques liés aux catastrophes dans le processus de décentralisation du Kirghizistan : renforcement des capacités des localités vulnérables, des autorités locales et de leurs partenaires face aux risques liés aux catastrophes | 1   | –   | 1                               | –               | (2)              | (1)   |
| CEE : Promotion de la gestion intégrée de l'eau et d'un dialogue transfrontière en Asie centrale  | (25)  | –   | (25)                            | 167             | (105)            | 37  |
| CEE : Développement des petites et moyennes entreprises en Anatolie du Sud-Est (Turquie)  | 133   | –   | 133                             | –               | (33)             | 100   |
| CEE : Programme de maîtrise des armes de petit calibre en Bosnie-Herzégovine  | (68)  | –   | (68)                            | –               | –                | (68)  |
| CEE : Renforcement des capacités nationales de planification stratégique et d'élaboration de politiques en Bosnie-Herzégovine   | (1)   | –   | (1)                             | –               | –                | (1)   |
| CEE : Appui au renforcement du mécanisme national de prévention prévu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants   | (27)  | –   | (27)                            | 22              | –                | (5)   |
| CEE : Développement du secteur privé parmi la communauté chypriote turque   | 53  | –   | 53                              | –               | –                | 53  |
| CEE : Modernisation de l'infrastructure locale et urbaine dans la partie nord de Chypre   | (743)   | –   | (743)                           | 1 067           | (261)            | 63  |
| CEE : Droits de la femme et de l'enfant en Ukraine  | 10  | –   | 10                              | –               | –                | 10  |
| CEE : Assistance technique à la restructuration industrielle de Sanliurfa (Turquie)   | 36  | –   | 36                              | (36)            | –                | –   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| CEE : Modernisation de l'infrastructure locale et urbaine dans la partie nord de Chypre (phase II)  | 83  | –   | 83                              | 476             | (441)            | 118   |
| CEE-Croatie : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités génératrices de revenus et aux petites et moyennes entreprises – dispositif à effet rapide  | 9   | –   | 9                               | –               | (5)              | 4   |
| Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour le Programme d'assistance à l'emploi municipal en Macédoine   | 15  | –   | 15                              | (15)            | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Programme de l'État estonien pour l'intégration des non-Estoniens à la société estonienne   | 84  | –   | 84                              | (84)            | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la lutte antimines en Bosnie-Herzégovine  | 131   | –   | 131                             | –               | –                | 131   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux pays baltes   | 142   | –   | 142                             | (142)           | –                | –   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les besoins humanitaires d'urgence en Ouzbékistan   | 705   | 2   | 707                             | 777             | (973)            | 511   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Europe et Communauté d'États indépendants</b>   | <b>571</b>  | <b>2</b>                                    | <b>573</b>                      | <b>2 183</b>    | <b>(1 788)</b>   | <b>968</b>  |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Genève</b>   |   |   |                                 |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les activités de sensibilisation  | 21  | –   | 21                              | –               | –                | 21  |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les partenariats novateurs avec les autorités nationales, les pouvoirs publics locaux, le secteur privé, les ONG, les établissements d'enseignement et les fondations | 17 335  | 191   | 17 526                          | 3 419           | (6 495)          | 14 450  |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Genève</b>  | <b>17 356</b>                                     | <b>191</b>                                  | <b>17 547</b>                   | <b>3 419</b>    | <b>(6 495)</b>   | <b>14 471</b>                                     |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Amérique latine et Caraïbes</b>  |   |   |                                 |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au programme cubain d'assainissement de la baie de La Havane   | 78  | –   | 78                              | (78)            | –                | –   |
| Commission européenne : Programme de restauration de l'environnement au niveau local pour lutter contre la désertification  | 6   | –   | 6                               | (6)             | –                | –   |
| Commission européenne : Renforcement des capacités nationales de prévention et de préparation face aux catastrophes en République dominicaine   | 41  | –   | 41                              | (83)            | –                | (42)  |
| ECHO : Promotion du transfert des savoirs et de l'adoption de pratiques de référence dans la préparation aux catastrophes et la réduction des risques dans les Caraïbes   | 1   | –   | 1                               | (1)             | –                | –   |
| ECHO-Jamaïque : Programme de renforcement de la gestion des catastrophes au niveau local  | 1   | –   | 1                               | (1)             | –                | –   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2012</i> | <i>Ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Solde d'ouverture ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i> |
|---|---|---|---------------------------------|-----------------|------------------|---|
| CEE : Regroupement et diffusion des outils, méthodologies et enseignements tirés en matière de gestion des risques à l'échelon local en ce qui concerne la préparation en prévision des catastrophes en Amérique centrale | 6   | –   | 6                               | (6)             | –                | –   |
| CEE : Gestion des conséquences des ouragans Fay, Gustav, Anna et Ike en Haïti : appui à une opération conjointe d'évaluation des besoins découlant de la catastrophe et de planification du relèvement                    | (2)   | –   | (2)                             | –               | 3                | 1   |
| CEE : Programme d'électrification des zones rurales de la République dominicaine à partir de sources d'énergie renouvelable   | 1 374   | (124)                                       | 1 250                           | (414)           | (365)            | 471   |
| CEE : Appui au Centre régional d'assistance des Caraïbes  | 5   | –   | 5                               | –               | –                | 5   |
| CEE : Appui à la prévention du détournement des précurseurs chimiques en vue de la fabrication de drogues dans les pays andins  | 228   | –   | 228                             | (7)             | –                | 221   |
| CEE : Appui au Centre régional d'assistance technique des Caraïbes  | 55  | –   | 55                              | –               | –                | 55  |
| CEE : Appui à l'organisation d'élections locales, législatives et présidentielle en Haïti   | 3   | –   | 3                               | (3)             | –                | –   |
| CEE : Appui au renforcement de la société civile dans le cadre de la participation au processus de réforme de la justice pénale en Haïti  | 48  | –   | 48                              | (48)            | –                | –   |
| CEE : Appui aux élections locales, législatives et présidentielle en Haïti  | 1   | –   | 1                               | –               | –                | 1   |
| CEE : Gestion écologiquement et financièrement viable de la région écologique du bouclier guyanais (Guyana)   | 381   | –   | 381                             | 502             | (493)            | 390   |
| CEE : Initiative régionale de réduction des risques dans les territoires d'outre-mer des Caraïbes (Barbade)   | (23)  | –   | (23)                            | 388             | (414)            | (49)  |
| Union européenne : Mission d'observation électorale à El Salvador (2009)  | (27)  | –   | (27)                            | –               | –                | (27)  |
| Commission internationale contre l'impunité au Guatemala  | 10 966  | –   | 10 966                          | 6 729           | (12 672)         | 5 023   |
| Programme de démocratisation en Amérique latine   | 5   | –   | 5                               | –               | –                | 5   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à la Police nationale haïtienne  | 87  | –   | 87                              | (74)            | –                | 13  |
| PNUD-Espagne : Fonds d'affectation spéciale pour un développement intégré et ouvert à tous  | 8 633   | –   | 8 633                           | 2 029           | (4 972)          | 5 690   |
| PNUD-Espagne : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la gestion des affaires publiques en Amérique centrale   | 16  | –   | 16                              | –               | –                | 16  |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Amérique latine et Caraïbes</b>   | <b>21 883</b>                                     | <b>(124)</b>                                | <b>21 759</b>                   | <b>8 927</b>    | <b>(18 913)</b>  | <b>11 773</b>                                     |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation du PNUD</b>  |   |   |                                 |                 |                  |   |
| Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour le Bureau de l'évaluation du PNUD   | 81  | –   | 81                              | (21)            | –                | 60  |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation du PNUD</b>   | <b>81</b>   | <b>–</b>                                    | <b>81</b>                       | <b>(21)</b>     | <b>–</b>         | <b>60</b>   |

| <i>Nom du fonds</i>   | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2012</i> | <i>Ajustements<br/>sur exercices<br/>antérieurs</i> | <i>Solde<br/>d'ouverture<br/>ajusté</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de<br/>l'actif net au<br/>31 décembre<br/>2013</i> |
|---|---|---|---|-----------------|------------------|---|
| <b>Gestionnaire des fonds : Programme de coopération technique entre pays en développement du PNUD</b>              |   |   |   |                 |                  |   |
| Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud)  | 12 271  | –   | 12 271                                  | 3 135           | (2 259)          | 13 147  |
| Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement | 7 173   | –   | 7 173                                   | 319             | (432)            | 7 060   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la promotion de la coopération Sud-Sud                                    | 6 487   | –   | 6 487                                   | 2 332           | (3 065)          | 5 754   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Programme de coopération technique entre pays en développement du PNUD</b>       | <b>25 931</b>   | <b>–</b>  | <b>25 931</b>                           | <b>5 786</b>    | <b>(5 756)</b>   | <b>25 961</b>   |
| <b>Total des fonds d'affectation spéciale</b>   | <b>1 108 557</b>  | <b>6 572</b>  | <b>1 115 129</b>                        | <b>753 482</b>  | <b>(975 956)</b> | <b>892 655</b>  |

*Abréviations* : CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; CEE = Communauté économique européenne; CNIDAH = Commission intersectorielle de déminage et d'aide humanitaire; ECHO = Direction générale Aide humanitaire et protection civile; IDA = Association internationale de développement; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

172/172

14-58103\*(F) 161214

161214